

GUIDE DES ETUDES NIVEAU 3 2017-2020

FORMATION D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Parcours Travail Social et Service Social

FORMATION D'EDUCATEUR SPECIALISE

Parcours Travail Social et Education Spécialisée

FORMATION D'EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE

Parcours Travail Social et Education Spécialisée



L'IRTS, PARTENAIRE ●
DE VOTRE PARCOURS



L'IRTS, PARTENAIRE ●
DE VOTRE PARCOURS

Niveau 3

GUIDE DES ETUDES

FORMATION D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL
Parcours Travail Social et Service Social

2017-2020

Sommaire

1 QU'EST-CE QU'UN PARCOURS DE FORMATION ?	4
1.1 Présentation	4
1.2 Entrée en formation	5
1.2.1 Voies d'accès et critères d'admission	5
1.2.2 Statuts et financements.....	7
Construction de parcours personnalisés	7
1.3 Evaluation des parcours	8
1.4 Logique LMD et ECTS	11
2 FORMATION D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL	12
2.1 introduction	12
2.1.1 Le référentiel professionnel	13
2.1.2 Le référentiel d'activités	15
2.2 Architecture de la formation	17
2.2.1 Les principes.....	17
2.2.2 Une formation en 4 Domaines de formation (DF)	18
2.2.3 Une formation en alternance.....	29
2.2.4 Une formation organisée par semestre	30
2.2.5 Le programme de formation	31
2.3 Les modules semestriels et l'affectation des ects	35
Descriptif des modules semestriels.....	36

1 QU'EST-CE QU'UN PARCOURS DE FORMATION ?

1.1 PRESENTATION

Le guide des études est destiné à présenter deux parcours de formation au travail social de l'enseignement supérieur dispensés à l'IRTS Hauts-de-France :

- **Le parcours Travail Social et Service Social** qui permet de se préparer à l'exercice des fonctions définies dans le référentiel professionnel des **Assistants de Service Social**, dont les principaux domaines d'activité sont :

- L'accueil / l'évaluation / l'information / l'orientation
- L'accompagnement social
- La médiation
- La veille sociale / l'expertise / la formation
- La conduite de projets / le travail avec les groupes
- Le travail en réseau

Le diplôme délivré en fin de formation est le **Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS)**

- **Le parcours Travail Social et Education Spécialisée** qui permet de se préparer à l'exercice des fonctions de deux formations :

- **Educateur Spécialisé** dont les principaux domaines d'activité sont :

- L'établissement d'une relation, le diagnostic éducatif
- L'accompagnement éducatif de la personne ou du groupe
- La conception et la conduite d'une action socio-éducative au sein d'une équipe
- La construction d'un cadre d'analyse et d'une expertise des pratiques éducatives et sociales

Le diplôme délivré en fin de formation est le **Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES)**

- **Educateur Technique Spécialisé** dont les principaux domaines d'activité sont :

- L'accompagnement éducatif de la personne ou du groupe
- La formation professionnelle, élaboration et mise en œuvre d'un parcours d'insertion
- L'encadrement technique de la production.

Le diplôme délivré en fin de formation est le **Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé (DEETS)**

En intégrant ces parcours de formation dans le système européen de transfert de crédits capitalisables " ECTS ", l'IRTS s'inscrit dans la démarche de dimension européenne de l'enseignement supérieur, arrêtée par les accords de Bologne en 1999 et encouragée par la Communauté Européenne.

La reconnaissance des études et des diplômes est un préalable à la création d'une dimension européenne de l'enseignement supérieur. Le système " ECTS " a été conçu dans l'objectif de promouvoir la reconnaissance académique des études poursuivies à l'étranger. Ce système est fondé sur trois éléments de base : l'information sur les programmes d'études et les résultats de l'étudiant, l'accord mutuel entre les établissements partenaires et l'étudiant, et l'utilisation de crédits ECTS.

Pour l'obtention d'un titre homologué du travail social, il convient de suivre l'ensemble du parcours approprié et de se présenter aux épreuves spécifiques du diplôme d'Etat.

Les objectifs de ces parcours sont :

- **S'approprier une culture commune du travail social** permettant d'observer, d'analyser les cadres de l'action sociale et d'intervenir dans le champ social avec d'autres partenaires.
- **Acquérir les compétences communes aux travailleurs sociaux** dans ses différentes dimensions (théorique, méthodologique, socio relationnelle, technique, pratique) ayant trait au champ de la communication professionnelle écrite et orale et au travail en partenariat et en réseau.
- **Acquérir les compétences spécifiques** nécessaires, au regard des fonctions attendues et définies dans le référentiel professionnel propre à chaque métier.

La formation de conseiller en économie sociale familiale s'inscrit dans les parcours possibles de niveau III.

1.2 ENTREE EN FORMATION

1.2.1 Voies d'accès et critères d'admission

Ces trois parcours s'inscrivent dans le cadre de formations professionnelles supérieures. L'accès à la qualification peut se faire selon différentes voies.

▶ *Les conditions d'inscription (formation initiale, cours d'emploi, apprentissage)*

Ces trois formations sont accessibles aux personnes âgées de 18 ans ou plus à la date de démarrage du premier stage.

Pour les formations ASS et ES, les candidats doivent être titulaires de l'un des diplômes, certificats ou titres suivants :

- Etre titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- Etre titulaire de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités ;
- Etre titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
- Etre titulaire du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique et avoir exercé cinq ans dans l'emploi correspondant (**uniquement pour les ES**) ;
- Etre titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale et avoir exercé cinq ans dans l'emploi correspondant (**uniquement pour les ES**) ;
- D'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention interministérielle des niveaux de formation (**uniquement pour les ASS**) ;
- D'un diplôme au moins de niveau IV, délivré par l'Etat et visé à l'article L 451-1 du code de l'action sociale et des familles (**uniquement pour les ASS**) ;
- Avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau défini par l'arrêté du 11 septembre 1995 relatif à l'examen de niveau.

Pour la formation ETS, les candidats doivent être titulaires de l'un des diplômes, certificats ou titres suivants :

- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV ;
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau V, pouvoir attester de trois ans d'expérience professionnelle et être en situation d'emploi de moniteur d'atelier ou d'éducateur technique.

Les diplômes de niveau III du travail social dispensent de l'épreuve écrite d'admissibilité.

L'entrée en formation dépend de la réussite aux épreuves d'admission organisées par le centre de formation, conformément aux textes règlementaires en vigueur. Le descriptif des épreuves et les modalités de la procédure d'admission sont joints au dossier d'inscription.

Pour plus de renseignements ou pour obtenir votre dossier d'inscription, vous pouvez, à compter du 1^{er} septembre vous rendre sur notre site internet : www.irtshdf.fr.

Vous pouvez également demander votre dossier par écrit, en y joignant une enveloppe timbrée au tarif en vigueur, libellée à vos nom et adresse, adressée au service Admission de l'IRTS Hauts-de-France.

► *La voie étudiante*

Les étudiants peuvent intégrer ces trois formations sans être salariés, sous réserve, après la réussite aux épreuves d'admission, de pouvoir justifier du financement correspondant à leur profil.

► *La voie « cours d'emploi »*

Après avoir réussi les épreuves, les personnes salariées peuvent intégrer l'une de ces formations. Dans ce cadre, une convention est établie entre l'employeur et l'IRTS, et la totalité des frais de formation est à la charge de l'employeur ou de l'OPCA.

► *La voie « apprentissage »*

L'accès à la qualification d'Educateur Spécialisé (DEES), d'Educateur Technique Spécialisé (DEETS) et d'Assistant de Service Social (DEASS) est ouvert par voie d'apprentissage. Ce mode d'accès est conditionné par la réussite aux épreuves d'admission.

Ces formations par apprentissage se font en partenariat avec le Centre de Formation des Apprentis ADAMSS 59/62¹. L'étudiant est titulaire d'un contrat de travail à durée déterminée : **le contrat d'apprentissage**. Il est, par ailleurs, accompagné par un Maître d'apprentissage sur les terrains professionnels.

L'apprenti doit être âgé de 18 ans minimum et de moins de 30 ans à la signature du contrat.

La formation obéit au principe de l'alternance et reste soumise au même volume horaire, au même programme ainsi qu'aux mêmes épreuves d'examen que pour la formation en voie classique.

¹ Voir la présentation du CFA ADAMSS 59/62
IRTS Hauts-de-France – Guide des études 2017-2020

► *La voie « Validation des Acquis de l'Expérience » (VAE)*

La mesure VAE s'applique au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES), au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEETS) et au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS).

La durée totale d'activité cumulée exigée est de trois ans minimum en équivalent temps plein. La demande de recevabilité est étudiée par le Rectorat pour la formation d'Educateur Spécialisé et par la DRJSCS pour la formation d'Assistant de Service Social.

Pour pouvoir prétendre à l'obtention du diplôme par validation des acquis de l'expérience, les candidats doivent justifier d'expériences et de compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme.

L'accès à la qualification peut se faire sur la base de la conception et de l'évaluation d'un livret de présentation des acquis.

Des compléments de formation individualisés sont proposés aux candidats dans le cas d'une validation partielle du diplôme.

1.2.2 Statuts et financements

► *Les statuts des apprenants*

Les personnes sont admises en formation selon les statuts suivants :

- Etudiant
- Salarié bénéficiant d'un contrat de travail
(*Uniquement pour la formation d'Educateur Spécialisé*)
- Demandeur d'emploi
- Autres (boursier, apprentis...)

► *Les modalités de financement de la formation*

Plusieurs possibilités de financement existent :

- Le Conseil Régional du Hauts-de-France qui subventionne un nombre défini de formations. Les étudiants entrent alors en "place agréée" et ne paient que les frais d'inscription.
- Les employeurs qui financent la formation de leurs salariés, ou le CFA dans le cadre de l'apprentissage ;
- Le financement personnel de la formation par l'étudiant, selon les places disponibles.

CONSTRUCTION DE PARCOURS PERSONNALISES

Chaque parcours est articulé en **quatre Domaines de Compétences (DC)** déclinés en temps de formation en centre et en stage sur sites qualifiants :

- Les **DC1** et **DC2** sont spécifiques à chacun des parcours : ils correspondent aux compétences socles de chaque métier.
- Le **DC3** « Communication professionnelle en travail social » et le **DC4** « Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles » sont communs à l'ensemble des formations de niveau III du travail social.
Ils correspondent à des compétences attendues quelle que soit la profession du travail social visée.

La modularisation des parcours a permis à l'IRTS de pouvoir offrir des "**programmes personnalisés de formation**" par le biais de plusieurs dispositifs :

- Les allègements de formation théorique et/ou de stages prévus dans les décrets relatifs aux formations.
- Les parcours post-jury VAE dans le cadre du processus de Validation des Acquis de l'Expérience.
- Le parcours de stage en lien avec le projet individuel de formation de l'étudiant et le suivi de l'acquisition des compétences tout au long de la formation.
- L'orientation puis l'approfondissement d'une expertise particulière par la rédaction d'un mémoire.
- La validation automatique de certaines unités d'enseignement de la Licence Sciences de l'Education de l'Université de Lille 3 dans le cadre d'une convention avec l'IRTS Hauts-de-France

Il est également possible pour les personnes titulaires du Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME) et de 2 années d'expérience sur un ou plusieurs postes éducatifs d'accéder

- au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES) en bénéficiant de dispenses des domaines de compétences 1 en totalité et de la 1ère partie des domaines de compétences 2, 3 et 4.
- au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEETS) en bénéficiant de dispenses des domaines de compétences 1 en totalité et de la 1ère partie des domaines de compétences 3 et 4.

De même, les candidats titulaires d'un diplôme en travail social de niveau 3 bénéficient de la dispense des domaines de compétences 3 et 4 et d'allègements au sein des domaines de compétences 1 et 2 (se reporter à la page du présent guide expliquant les allègements).

1.3 EVALUATION DES PARCOURS

Dès son entrée en formation, l'étudiant est engagé dans un dispositif pédagogique qui vise à l'apprentissage d'une démarche d'auto-évaluation de son parcours de formation et de professionnalisation.

Il est accompagné pour cela par un formateur tuteur qui, lors de bilans individuels (entretiens de progrès), l'aide à se fixer des objectifs adaptés à son parcours et à évaluer les acquis réalisés.

Ainsi, au fil de la formation, l'étudiant apprend à exprimer oralement et par écrit, de façon synthétique, la trajectoire qu'il suit dans la construction de son identité professionnelle.

Les évaluations qualitatives et quantitatives qui valident les unités de formation ou d'enseignement constituent des indicateurs utiles à l'étudiant et au formateur tuteur pour réaliser cette démarche d'évaluation plus globale.

Le système de notation utilisé dans le cadre de l'IRTS Hauts-de-France étant étalonné sur 5 points, nous proposons la correspondance suivante entre les échelles de notations :

<i>Notes/10</i>	<i>Notes/5</i>	<i>Notes ECTS</i>	<i>Pourcentage d'étudiants admis qui devraient obtenir la note</i>	<i>Définition</i>
20	5	A	10 %	EXCELLENT : Résultat remarquable, avec seulement quelques insuffisances mineures.
16	4	B	25 %	TRES BIEN : Résultat supérieur à la moyenne, malgré un certain nombre d'insuffisances.
13	3+	C	30 %	BIEN : Travail généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables.
10	3-	D	25 %	SATISFAISANT : Travail honnête, mais comportant des lacunes importantes.
8	2	E	10 %	PASSABLE : Le résultat satisfait aux critères minimaux.
4	1	FX	-	INSUFFISANT : Un travail supplémentaire est nécessaire pour l'octroi d'un crédit.
0	0	F	-	INSUFFISANT : Un travail supplémentaire considérable est nécessaire.

Ainsi, un étudiant obtient l'octroi des crédits correspondant à une unité d'enseignement lorsqu'il a été effectivement présent aux différents enseignements de cette unité et qu'il a obtenu à l'épreuve de validation les notes 2 ; 3 ; 4 ou 5.

Un étudiant ayant obtenu les notes de 0 ou 1 à l'épreuve de validation doit réaliser un travail complémentaire qui sera à nouveau évalué selon les critères précédents afin d'obtenir l'octroi des crédits ECTS correspondants à l'UF/UE considérée.

Distinction entre les notions de certification et de validation :

- **La certification** correspond aux épreuves du diplôme d'Etat (DEASS, DEETS et DEES) délivrée par le Rectorat ou/et la DRJSCS suivant le diplôme.
- **La validation** se construit à partir des évaluations de la formation théorique et de la formation par les stages. Elle est délivrée par le centre de formation.

Une commission pédagogique se réunit en début de formation pour arrêter des allègements et validations de formation demandés et chaque semestre pour la validation des parcours. A l'issue des 6 semestres, l'établissement de formation présente au Diplôme d'Etat, les candidats ayant suivi la totalité de leur programme de formation personnalisé.

La non-validation d'une unité de formation ou unité d'enseignement constitue un frein mais pas un obstacle pour le passage des épreuves du Diplôme d'Etat.

1.4 LOGIQUE LMD ET ECTS

L'IRTS s'inscrit dans la réforme européenne " LMD " en intégrant ses parcours dans le système européen de transfert de crédits capitalisables « ECTS ».

La formation aux diplômes du travail social de niveau III est dispensée en 3 ans, soit **6 Semestres**, et représente **180 crédits**. Une année de formation est découpée en 2 semestres, qui constituent chacun une étape dans la formation : le 1^{er} semestre allant de septembre à janvier et le 2nd semestre de février à juillet.

Les semestres sont organisés en **Unités de Formation** et en **Unités d'Enseignement** théoriques et pratiques pour le parcours d'assistant de service social.

L'attribution des ECTS

L'arrêté du 25 août 2011 de la Direction Générale de la Cohésion Sociale prévoit l'application de plusieurs axes du processus de Bologne et a pris les mesures nécessaires pour faire en sorte que les diplômes de travail social post baccalauréat soient positionnés au même niveau du CEC que leurs homologues européens notamment :

- L'application du système européen de crédits capitalisables et transférables (ECTS), à hauteur de 180 crédits (DEASS, DEEJE, DEES, DEETS, DECESF)
- L'organisation des formations en modules répartis sur 6 semestres et unités capitalisables, le dernier semestre étant valorisé par la réussite aux épreuves de certification

A l'IRTS Hauts-de-France, les crédits sont délivrés à l'étudiant par la commission pédagogique de parcours (validation en fin de semestre) qui statue à l'issue de chaque semestre. La délivrance des crédits se réalise, pour chaque module par la validation de celui-ci. Les modalités de validation de chacun des modules sont précisées dans ce guide des études, distribué à chaque étudiant à l'entrée en formation. Ces validations se réalisent selon des modalités d'évaluation diversifiées : contrôle de connaissance, écrit individuel, dossier collectif, exposé, attestation de participation...

Une épreuve de rattrapage est systématiquement organisée par semestre et par domaine de Formation, soit pour les candidats qui n'auraient pu répondre aux modalités d'évaluation du semestre telles que prévues, ou ceux dont l'évaluation à un au moins des modules serait insuffisante pour l'octroi des ECTS.

L'étudiant reçoit, à l'issue de la commission pédagogique de parcours, une attestation nominative indiquant la validation ou non de son semestre et l'octroi des ECTS du semestre échu.

Conformément à l'arrêté du 25 août 2011 portant sur la mise en crédits de la formation, l'IRTS délivrera à chaque étudiant :

- L'attestation descriptive du parcours suivi mentionnant les crédits correspondant aux modules validés.
- Le supplément au diplôme conformément à l'annexe VII de l'arrêté du 25 août 2011, délivré aux titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social.

2 FORMATION D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

Parcours Travail Social et Service Social

2.1 INTRODUCTION

Le parcours **Travail Social et Service Social** prépare aux compétences attendues dans le référentiel professionnel des **Assistants de Service Social**.

En France, cette formation est réglementée par le décret n°2004-533 du 11 juin 2004 relatif au diplôme d'Etat (DEASS) et à l'exercice de la profession et l'arrêté du 29 juin 2004 qui indique les modalités de certification (épreuves du diplôme d'Etat) et le référentiel de formation que tout établissement de formation agréé est tenu de prendre en compte pour construire son architecture de formation. Une circulaire du 31 décembre 2008 en précise les modalités concrètes de mise en œuvre.

Il s'agit d'une formation professionnelle supérieure, accessible aux titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence. L'entrée en formation est soumise à l'obtention d'épreuves d'admission organisées par l'établissement de formation.

La formation d'assistant de service social est dispensée en 3 ans soit 3420 heures sur une base de 35 heures par semaine. Elle alterne entre des périodes en centre de formation et des périodes sur site qualifiant. Cette formation comprend :

- un enseignement théorique de 1740 heures en centre de formation réparties sur 50 semaines
- une formation pratique de 1680 heures effectives sur site qualifiant réparties sur 48 semaines

Certains enseignements permettent une transversalité avec d'autres parcours du travail social.

L'accès aux emplois d'assistant de service social est strictement réglementé par la possession du Diplôme d'Etat (DEASS).

2.1.1 Le référentiel professionnel

Définition de la profession et du contexte de l'intervention

L'assistant de service social exerce de façon qualifiée, dans le cadre d'un mandat et de missions spécifiques à chaque emploi, une profession d'aide définie et réglementée (article L411-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles) dans une diversité d'institutions, de lieux et de champs d'intervention. Les assistants de service social et les étudiants se préparant à l'exercice de cette profession sont tenus au secret professionnel dans les conditions et sous les réserves énoncées aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal (article L411-3 du code de l'action sociale et des familles).

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, l'assistant de service social accomplit des actes professionnels engageant sa responsabilité par ses choix et ses prises de décision qui tiennent compte de la loi et des politiques sociales, de l'intérêt des usagers, de la profession et de ses repères pratiques et théoriques construits au fil de l'histoire, de lui-même en tant qu'individu et citoyen.

Dans une démarche éthique et déontologique, il contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Dans ce cadre, l'assistant de service social agit avec les personnes, les familles, les groupes par une approche globale pour :

- améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel,
- développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société,
- mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés.

Il est force de propositions pour la conception des politiques sociales, les orientations générales et les missions développées par l'organisme qui l'emploie, ce qui l'amène à occuper des fonctions de nature différente pouvant nécessiter une spécialisation ou l'exercice de responsabilités particulières en conformité avec les finalités de sa profession.

L'assistant de service social à partir d'une analyse globale et multiréférentielle de la situation des personnes, familles ou groupes procède à l'élaboration d'un diagnostic social et d'un plan d'intervention conclu avec la participation des intéressés. Il contribue aux actions de prévention, d'expertise ainsi qu'à la lutte contre les exclusions et au développement social en complémentarité avec d'autres intervenants. Il initie, promeut, participe, pilote des actions collectives et de groupes dans une dynamique partenariale et d'animation de réseau en favorisant l'implication des usagers.

En lien avec les établissements de formation, il a également pour mission de transmettre son savoir professionnel par l'accueil de stagiaires sur des sites qualifiants.

Les secteurs d'intervention des assistants de service social sont diversifiés :

- Fonction Publique de l'Etat (ministères chargés des affaires sociales, de l'Education Nationale, de la Justice, de la Défense....),
- Fonction Publique Territoriale (Conseils Généraux, Mairies, Centres communaux d'action sociale),
- Fonction Publique Hospitalière,
- Organismes de protection sociale (Caisses primaires d'assurance maladie, Caisse d'allocations familiales, Mutualité sociale agricole),
- Union nationale des associations familiales,
- Etablissements de santé publics et privés,
- Etablissements et Services médico-sociaux et sociaux,
- Entreprises publiques ou privées,
- Associations,
- Secteur libéral,
- Politique de la ville.

La diversité des secteurs d'emploi amène une pluralité de fonctions et d'activités des assistants de service social qui s'exerce par des moyens adaptés à l'intervention et diversifiés tels que les permanences et les visites à domicile et de tout autre moyen que requiert l'intervention.

Un socle de compétences commun à l'ensemble des assistants de service social permet de délimiter un « emploi générique stratégique » et justifie la mise en place d'une certification et d'une formation qualifiante commune à la profession.

2.1.2 Le référentiel d'activités

FONCTIONS	ACTIVITES
Accueil/ Evaluation/ Information /Orientation	<p>Entrer en relation/se mettre à disposition d'une personne et recueillir des éléments de connaissance permettant la compréhension de sa demande</p> <p>Informar la personne sur les procédures, les différents acteurs, l'accès aux droits, à la santé</p> <p>Evaluer la situation en tenant compte des potentialités de la personne et de son environnement</p> <p>Orienter la personne soit vers un service interne soit vers l'extérieur en fonction du diagnostic posé</p>
Accompagnement social	<p>Apporter une aide à la personne en favorisant ses propres ressources et celles de son environnement (famille, milieu de travail, etc.)</p> <p>Co-élaborer un plan d'action avec la personne en coordonnant les différentes démarches, en tenant compte de ses ressources, de son environnement, des moyens de l'institution.</p> <p>Négocier un contrat d'action avec la personne et en organiser le suivi</p> <p>Rechercher et mobiliser les moyens, coordonner, articuler le travail d'accompagnement en lien avec différents acteurs</p> <p>Evaluer avec la personne l'impact des actions et les ajuster en conséquence</p> <p>Rédiger des écrits professionnels, organiser, classer, transmettre dans le respect du droit et de la réglementation en vigueur</p>
Médiation	<p>Participer à la régulation sociale ou familiale de situations de tensions ou de dysfonctionnements</p> <p>Négocier pour les personnes auprès des associations, des institutions, des services publics</p> <p>Assurer un rôle d'interface entre la personne et les institutions intégrant les logiques institutionnelles ou individuelles</p>

<p>Veille sociale/ Expertise/ Formation</p>	<p>Assurer la veille documentaire Recueillir/classer/ synthétiser/analyser des données sociales sur un secteur d'intervention Rédiger des rapports d'activité Faire des propositions et participer à la mise en œuvre de la politique d'action sociale de l'organisme employeur Apporter un éclairage social et donner un avis d'expert à l'autorité de décision Contribuer à l'élaboration de documents à destination des partenaires sur les effets constatés concernant l'application des dispositifs, les pratiques administratives ou l'émergence de nouveaux phénomènes Participer à la recherche Contribuer à la professionnalisation des étudiants en formation Actualiser ses connaissances et développer des compétences dans le cadre de la formation continue</p>
<p>Conduite de projets / Travail avec les groupes</p>	<p>Mettre en place des actions de prévention des risques sanitaires et sociaux Repérer les besoins et/ou intérêts communs de plusieurs personnes et les mobiliser sur une problématique commune Impulser, mettre en œuvre des projets d'intérêt collectif dans lesquels les usagers sont au cœur du partenariat Analyser/ Evaluer les effets de ces actions Contribuer au soutien de groupes dans le cadre d'une démarche de développement social local</p>
<p>Travail en réseau</p>	<p>Apporter un appui spécifique à des professionnels du champ éducatif/social ou médico-social Participer à des instances de concertation, de décision et de planification en matière d'hébergement, de logement, d'insertion sociale et professionnelle, de santé et de lutte contre les exclusions et de toute problématique concernant le champ social Etablir des relations et mettre en relation l'ensemble des intervenants de l'environnement des groupes sociaux Coordonner des travaux avec les institutions et les professionnels et/ou contribuer à un diagnostic partagé avec les partenaires Représenter par délégation son institution auprès de partenaires</p>

2.2 ARCHITECTURE DE LA FORMATION

2.2.1 Les principes

L'architecture de la formation a été définie sur les principes suivants :

- Le respect des référentiels officiels structurant la formation :
 1. Le référentiel de compétences
 2. Le référentiel de formation
 3. Le référentiel de certification

- Les parcours individualisés :
 1. Parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (**VAE**);
 2. Parcours de formation dit "**promotionnels**" : le passage à des formations de niveau supérieur.
 3. Parcours permettant le passage d'une qualification à une autre au sein d'un même niveau de formation : validation automatique d'unités de formation ou de modules pour les étudiants. Ce principe intègre une **transversalité** dans les professions du travail social.
 4. **Allègements** de modules de formation pour les étudiants ayant suivi un cursus universitaire.

- La prise en compte de quatre logiques:
 - Une logique de **professionnalisation** : logique de compétences professionnelles pour l'exercice du travail social.
 - Une logique d'**alternance** : prise en compte de deux lieux et modes d'apprentissage (centre de formation et stage).
 - ⊖ Une logique d'enseignement en **Unités de Formation** : repérage des enseignements disciplinaires contributifs,
 - Une logique de **certification** : préparation au Diplôme d'Etat et à ses différentes épreuves.

- Une construction en six **semestres** rythmant le parcours progressif des apprentissages qui articule les quatre logiques du processus de formation et permet l'attribution des ECTS.

2.2.2 Une formation en 4 Domaines de formation (DF)

L'architecture de la formation est fondée sur les quatre **Domaines de Compétences** (DC) du référentiel professionnel et comprend donc quatre **Domaines de formation** (DF).

Chaque Domaine de formation comprend :

- une unité de formation principale
- des unités de formation contributives.
- une période de stage

Concernant le DF1 et DF2, s'ajoutent des temps d'approfondissement correspondant à l'étude de champs d'expertise du service social, et des temps de préparation aux épreuves de certification.

Au terme du parcours de formation, tout étudiant pourra se présenter aux épreuves de certification de chaque DC. Chacune des quatre épreuves de certification du Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS) doit être validée séparément sans compensation de notes. L'ensemble du diplôme doit être validé dans une période de cinq ans à compter de la date de notification de la validation du premier domaine de certification.

Les deux premiers domaines (DC1 et DC2) constituent les compétences socles du parcours Travail Social et Service Social. Les deux autres domaines (DC3 et DC4) sont communs aux professions de niveau 3.

Ce dispositif facilite la transversalité et le passage d'un parcours de formation à l'autre par le biais de la validation automatique et du système d'équivalence.

Au terme de la formation, il revient à l'établissement de formation de présenter au diplôme les candidats qui :

- « ont suivi la totalité de leur programme de formation sous la responsabilité de l'établissement de formation
- se sont présentés à l'épreuve de certification du domaine de compétence 3 relative à la communication professionnelle ou ont obtenu précédemment d'un jury, une validation de ce domaine ou ont bénéficié d'une dispense de cette épreuve
- ont réalisé les travaux écrits qui seront soutenus dans le cadre des épreuves de certification. »

Le programme de la formation est découpé en modules structurés tout au long du parcours de formation. Cette modularisation a l'avantage d'offrir la possibilité de construction de parcours individualisés et la capitalisation permanente des éléments acquis (notion de crédits et de réalisation de parcours).

Dans chaque Domaine de Formation, nous pouvons repérer :

- **des modules semestriels de parcours** répondant à une logique de progression d'apprentissage. Chaque module donne lieu à une évaluation et délivrance de crédits chaque semestre.
- **des modules de formation** : ils correspondent à des éléments de l'ensemble « module semestriel de parcours et en constitue donc un sous-module du parcours à réaliser.

LE DC 1 - INTERVENTION PROFESSIONNELLE EN SERVICE SOCIAL

- **Finalité** (extraits de l'arrêté du 29 juin 2004)

L'assistant de service social agit avec les personnes, les familles, les groupes par une approche globale pour :

- améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel,
- développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société,
- mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés.

Dans une démarche éthique et déontologique, il contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

- **Référentiel de compétences**

DC1	COMPETENCES	INDICATEURS DE COMPETENCES
Conduite de l'intervention sociale d'aide à la personne - ISAP	1.1 Evaluer une situation	1.1.1 Savoir recueillir les données nécessaires à la compréhension de la situation 1.1.2 Savoir clarifier les difficultés et les aspirations d'une personne 1.1.3 Savoir identifier les potentialités d'une personne 1.1.4 Savoir mesurer et gérer son implication personnelle 1.1.5 Savoir analyser une situation complexe
	1.2 Elaborer et mettre en œuvre un plan d'aide négocié	1.2.1 Savoir utiliser des techniques relationnelles appropriées 1.2.2 Savoir proposer et formuler un plan d'aide sur la base d'objectifs contractualisés 1.2.3 Savoir mettre en œuvre des stratégies (environnement, ressources, contraintes, etc...) 1.2.4 Savoir utiliser les ressources des dispositifs sociaux 1.2.5 Savoir évaluer l'action dans la durée 1.2.6 Savoir agir dans le respect des règles déontologiques 1.2.7 Savoir évaluer la notion de risques
Conduite de l'intervention sociale d'intérêt collectif - ISIC	1.3 Apprécier les résultats de l'intervention	1.3.1 Savoir définir des indicateurs de progression 1.3.2 Savoir évaluer ses méthodes, pratiques et outils 1.3.3 Savoir partager les analyses avec la personne et les partenaires 1.3.4 Savoir construire une fin d'intervention
		1.4.1 Savoir appliquer la méthodologie d'intervention sociale

	<p>1.4 Concevoir et mener des actions avec les groupes</p> <p>1.5 Impulser et accompagner des actions collectives</p> <p>1.6 Contribuer au développement de projets territoriaux</p>	<p>auprès des groupes</p> <p>1.4.2 Savoir repérer une problématique commune à un groupe</p> <p>1.4.3 Savoir mobiliser les personnes</p> <p>1.4.4 Savoir développer l'aide mutuelle</p> <p>1.4.5 Savoir définir le but et les objectifs de l'action</p> <p>1.4.6 Savoir évaluer l'action</p> <p>1.5.1 Savoir-faire émerger les demandes d'une population</p> <p>1.5.2 Savoir négocier les priorités d'action avec tous les partenaires pertinents et en formuler les objectifs</p> <p>1.5.3 Savoir apporter un appui technique à l'action des groupes et populations mobilisés</p> <p>1.5.4 Savoir évaluer les résultats de l'action et les effets du processus d'intervention</p> <p>1.6.1 Savoir repérer les données caractéristiques d'un territoire et contribuer au diagnostic social</p> <p>1.6.2 Savoir utiliser la méthodologie de gestion de projets</p> <p>1.6.3 Savoir traduire les attentes des habitants en actions</p> <p>1.6.4 Savoir comprendre les enjeux politiques et institutionnels</p>
--	--	---

- **Certification**

Constitution et soutenance d'un « dossier de pratiques professionnelles ». Ce dossier permet la vérification et la validation d'une démarche professionnelle par l'acquisition d'une méthodologie de l'intervention et la capacité du candidat à établir une relation d'aide et, plus globalement, d'adopter une posture professionnelle.

L'épreuve est organisée par la DRJSCS en centre d'examen interrégional.

- **Les modules semestriels de parcours**

- 11 - Découverte du travail social, de la formation, et confirmation du choix professionnel
- 21 - Comprendre les fondements de l'intervention en service social
- 31 - Expérimenter les méthodologies de l'intervention en service social
- 41 - Les méthodologies de l'intervention en service social : l'analyse
- 51 - Les méthodologies de l'intervention en service social : l'action
- 61 - Le dossier de Pratiques Professionnelles

- **Les modules de formation**

- Module 1101 : Les fondements de l'intervention en service social
- Module 1102 : Conduire une intervention sociale d'aide à la personne
- Module 1103 : Conduire une intervention sociale d'intérêt collectif
- Module 1105 : Préparation à la certification du DC1

Module 1105 : Groupe d'Analyse de Pratiques (GAP)
 Module 1204 : Philosophie de l'action
 Module 1305 : Droit pour l'intervention sociale
 Module 1506 : Sociologie pour l'intervention sociale
 Module 1607 : Psychologie pour l'intervention sociale
 Module 1708 : Economie sociale
 Module 1809 : Les retentissements sociaux des pathologies
 Module 7001: Protection de l'enfance
 Module 1PPA : Projet Pédagogique de l'Alternance
 Module 1000 : Projet Individuel et Collectif (PIC) de professionnalisation
 Module SP1 - SP3 et SP4 : Stages professionnels

LE DC 2 - EXPERTISE SOCIALE

- **Finalité**

L'assistant de service social contribue aux actions de prévention, d'expertise ainsi qu'à la lutte contre les exclusions et au développement social en complémentarité avec d'autres intervenants. A partir d'une analyse globale et multiréférentielle de la situation des personnes, familles ou groupes, il procède à l'élaboration d'un diagnostic social et d'un plan d'intervention conclu avec la participation des intéressés.

Il développe des compétences à assurer une veille professionnelle pour prendre en compte les évolutions des problèmes sociaux, mettre en lien des constats avec l'environnement social et économique prendre du recul sur les pratiques.

- **Référentiel de compétences**

DC2	COMPETENCES	INDICATEURS DE COMPETENCES
Expertise sociale	2.1 Observer, analyser, exploiter les éléments qui caractérisent une situation individuelle, un territoire d'intervention ou des populations et anticiper leurs évolutions	2.1.1 Savoir collecter des données 2.1.2 Savoir croiser des données qualitatives et quantitatives 2.1.3 Savoir mettre en lien des constats avec l'environnement social et économique 2.1.4 Savoir formaliser et restituer les éléments recueillis 2.1.5 Savoir participer à l'élaboration d'un diagnostic 2.1.6 Savoir mettre en valeur les résultats d'un diagnostic 2.1.7 Savoir faire des propositions en fonction de son destinataire (cadre institutionnel)
	2.2 Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques	2.2.1 Savoir prendre en compte les évolutions des problèmes sociaux 2.2.2 Savoir actualiser ses connaissances sur les évolutions des politiques sociales 2.2.3 Savoir capitaliser les expériences professionnelles collectives

		<p>2.2.4 Savoir prendre du recul sur les pratiques professionnelles et les conceptualiser</p> <p>2.2.5 Savoir s'auto-évaluer</p> <p>2.2.6 Savoir appliquer les méthodologies de recherche</p>
	<p>2.3 Développer et transférer ses connaissances professionnelles</p>	<p>2.3.1 Constituer des savoirs professionnels en vue de former des étudiants</p> <p>2.3.2 Savoir transmettre des valeurs et méthodes professionnelles et les traduire dans les pratiques</p>

- **Certification**

Note de contrôle continu en cours de formation déterminée par l'établissement de formation.

Elaboration et soutenance d'un mémoire d'initiation à la recherche : épreuve organisée par la DRJSCS.

- **Les modules semestriels du DF2**

- 12 - Découverte de l'environnement et des questions sociales
- 22 - Comprendre l'environnement social et ses spécificités
- 32 - Expérimenter l'expertise sociale et ses spécificités
- 42 - A la recherche d'une expertise sociale
- 52 - Une expertise sociale éprouvée et vérifiée
- 62 - Le mémoire

- **Les modules de formation**

- 2101 : Méthodologie de recherche
- 2102 : Les spécificités de l'expertise sociale
- 2103 : Accompagnement à la certification du DC2
- 2204 : Ethique de l'action sociale
- 2305 : Droit
- 2506 : Sociologie
- 2607 : Psychologie et sciences de l'éducation
- 2708 : Initiation à la démographie et aux statistiques
- 2809 : Santé publique, éducation sanitaire, psychiatrie
- 7000 : Etude territoriale, étude de milieu
- 7002 : Conduite de consommations à risques
- 7004 : Lien social - exclusion - insertion – pauvreté – précarité – Cohésion sociale
- 7005 : Handicap - déficience
- 7006 : Vieillesse
- 7007 : inter culturalité

7008 : Ateliers thématiques des champs d'expertise
 7009 : Violences
 2PPA : Projet Pédagogique de l'Alternance
 2000 : Projet Individuel et Collectif (PIC) de professionnalisation
 SP1 – SP2 - SP3 et SP4 : Stages professionnels

LE DC 3 - COMMUNICATION PROFESSIONNELLE DANS LE TRAVAIL SOCIAL

- **Finalité**

L'assistant de service social a pour fonction de gérer et transmettre de l'information écrite et orale, en vue d'informer le public et les partenaires, d'élaborer des projets, d'aider à la décision et de rendre compte de son activité.

Pour un service de qualité auprès des usagers, l'assistant de service social établit des relations professionnelles avec les personnes quelques soient leurs différences (origine, religion, statut, valeurs, handicap, apparence...) et utilise les réseaux de sociabilité. Il adapte son mode de communication au public et aux partenaires.

- **Référentiel de compétences**

DC3	COMPETENCES	INDICATEURS DE COMPETENCES
Communication professionnelle dans le travail social	3.1 Elaborer, gérer et transmettre de l'information	3.1.1 Savoir informer sur l'accès aux droits 3.1.2 Savoir sélectionner des informations 3.1.3 Savoir traiter et conserver des informations 3.1.4 Savoir leur donner du sens pour une aide à la décision 3.1.5 Savoir construire et rédiger des analyses 3.1.6 Savoir argumenter des propositions 3.1.7 Savoir écrire la synthèse d'une situation 3.1.8 Savoir utiliser les nouvelles technologies
	3.2 Etablir une relation professionnelle	3.2.1 Savoir se présenter et présenter son service 3.2.2 Savoir accueillir 3.2.3 Savoir favoriser l'expression 3.2.4 Savoir adapter son mode de communication au public ciblé et aux partenaires 3.2.5 Savoir utiliser les techniques de communication

- **Certification**

Réalisation d'un dossier de communication comprenant :

- une synthèse de dossier (4h) en 3ème année

- un travail oral ou écrit de synthèse à partir d'une problématique sociale issue du terrain (évalué par un référent et un formateur)
- deux travaux de formes diversifiées : dossier documentaire, plaquette d'information...

Cette épreuve est organisée par l'établissement de formation.

- **Les modules semestriels du DF3**

- 13 - Premiers repères pour une communication professionnelle
- 23 - S'informer, se connaître pour mieux comprendre
- 33 - Pratiquer les écrits et les entretiens professionnels
- 43 - De l'analyse à la synthèse
- 53 - Maîtriser la communication professionnelle
- 63 - Le dossier de communication

- **Les modules de formation**

- 3101 : Communication
- 3102 : Communication orale
- 3103 : Communication écrite
- 3104 : Accompagnement à la certification du DC3
- 3105 : Certification du DC3
- 3201 : Ethique de la communication
- 3301 : Communication institutionnelle
- 3302 : Droit des usagers et accès au dossier
- 3601 : Sciences de l'information
- 3602 : Psychologie sociale
- 3PPA : Projet Pédagogique de l'Alternance
- 3000 : Projet Individuel et Collectif (PIC) de professionnalisation
- SP1 – SP2 - SP3 et SP4 : Stages professionnels

LE DC 4 - IMPLICATION DANS LES DYNAMIQUES PARTENARIALES, INSTITUTIONNELLES ET INTER INSTITUTIONNELLES

- **Finalité** (extraits de l'arrêté du 29 juin 2004)

"Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, l'assistant de service social accomplit des actes professionnels engageant sa responsabilité par ses choix et ses prises de décisions qui tiennent compte de la loi et des politiques sociales..."

"Il est force de propositions pour la conception des politiques sociales, les orientations générales et les missions développées par l'organisme qui l'emploie..."

"Il initie, promeut, participe, pilote des actions collectives et de groupes dans une dynamique partenariale et d'animation en réseau en favorisant l'implication des usagers."

Pour un service de qualité auprès des usagers, l'assistant de service social est donc amené à développer trois compétences essentielles :

- développer des actions en partenariat et en réseau,
- assurer une fonction de médiation,
- s'inscrire dans un travail d'équipe.

Référentiel de compétences

DC4	COMPETENCES	INDICATEURS DE COMPETENCES
Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter institutionnelles	4.1 Développer des actions en partenariat et en réseau	4.1.1 Savoir identifier les partenaires inter institutionnels de son environnement et connaître leur culture 4.1.2 Savoir animer un réseau de professionnels 4.1.3 Savoir décoder les positionnements et les stratégies de l'ensemble des acteurs 4.1.4 Savoir établir des relations avec l'ensemble des acteurs 4.1.5 Savoir valoriser son savoir-faire
	4.2 Assumer une fonction de médiation	4.2.1 Savoir utiliser les techniques de gestion des conflits 4.2.2 Savoir négocier avec les personnes, les institutions
	4.3 S'inscrire dans un travail d'équipe	4.3.1 Savoir coopérer avec d'autres professionnels de son service, solliciter leurs avis, leurs connaissances, leurs compétences 4.3.2 Savoir transmettre ses propres observations et analyses 4.3.3 Savoir confronter ses observations

- **Certification**

Note de contrôle continu en cours de formation déterminée par l'établissement de formation.

Epreuve de "connaissance des politiques sociales" organisée par la DRJSCS en centre d'examen interrégional.

La durée de l'épreuve est de quatre heures. Le sujet, ainsi que la date de l'épreuve, sont fixés au plan national. Un document de trois ou quatre pages présentant une politique sociale accompagnera le sujet.

- **Les modules semestriels du DF4**

- 14 - L'environnement social et politique du travailleur social
- 24 - Comprendre l'implication dans les dynamiques interinstitutionnelles
- 34 - Expérimenter les différents modes de travail en commun et l'inscription dans les politiques sociales
- 44 - Implication dans les dynamiques interinstitutionnelles
- 54 - Les légitimités d'intervention
- 64 - Les épreuves du DC4 : la connaissance concrète des politiques sociales

- **Les modules de formation**

4101 : S'impliquer et travailler avec autrui

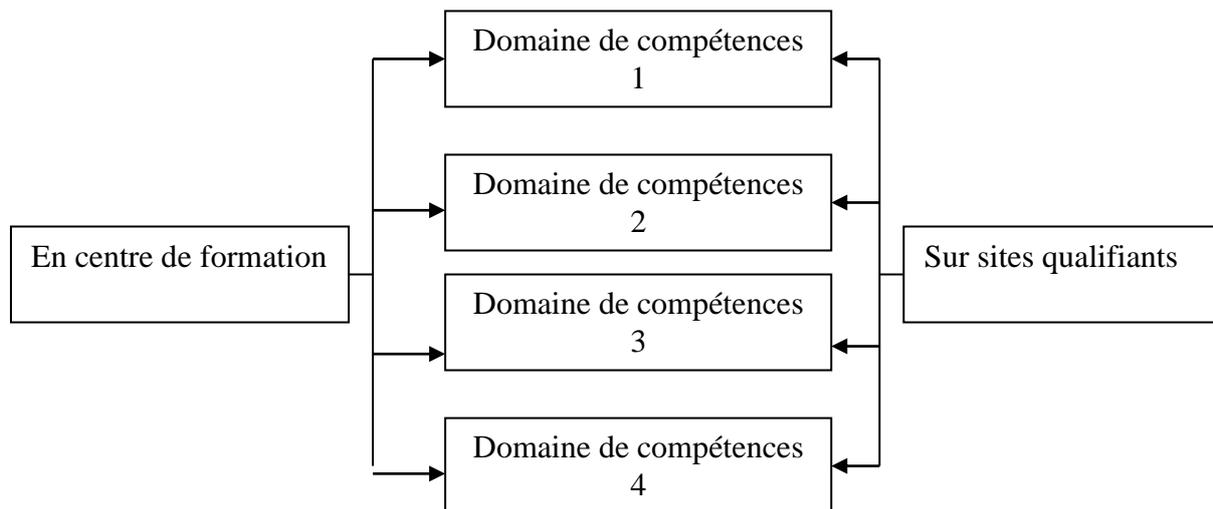
4102 : Introduction aux politiques sociales
4103 : Travailler en commun: équipe, partenariat, réseau
4104 : S'initier à la médiation en travail social
4105 : Penser sa légitimité professionnelle dans une dynamique partenariale
4113 : Accompagnement à la certification du DC4
4307 : Initiation au droit public et au droit associatif
4406 : Connaissance des politiques sociales
4408 : Connaissance de la législation sociale
4510 : Réflexion sur les logiques d'acteurs et d'organisations (approche sociologique)
4611 : Réflexion sur les représentations des professions (Approche psychosociale)
4712 : Financement de l'action sociale
1PPA : Projet Pédagogique de l'Alternance
SP1 – SP2 - SP3 et SP4 : Stages professionnels

2.2.3 Une formation en alternance

La formation est conçue comme un processus nécessitant une élaboration et une appropriation d'un savoir à partir d'une pratique personnelle soumise à clarification et interrogation dans une dynamique d'alternance intégrative. Ainsi, les temps en centre de formation et les temps en stage s'articulent et se nourrissent réciproquement.

L'alternance s'organise sur un rythme continu ou constant tout au long de la formation. Les stages se répartissent sur les 3 années de formation. Les durées de stage peuvent varier en fonction du projet individualisé de l'étudiant.

Des semaines de regroupement en centre de formation sont programmées et réservées aux modules de professionnalisation ou de certification.



Les deux lieux d'apprentissage (centre de formation et sites qualifiants) participent aux mêmes objectifs : le développement des compétences professionnelles des étudiants avec le même référentiel comme outil.

2.2.4 Une formation organisée par semestre

Chaque Domaine de Formation est travaillé sur une logique de semestre, logique facilitant la lisibilité, la mise en œuvre des parcours individualisés (abandon de la notion d'année).

Les modules semestriels ont été construits :

- avec un souci de progression de l'acquisition de compétences (objectifs-évaluations) : Connaitre – comprendre- Expérimenter – Analyser – Maîtriser – Formaliser.
- en lien avec le référentiel de compétences, de formation et de certification.
- sur un découpage simple : un module par semestre et par DF. La valorisation des modules en crédits ECTS s'effectue donc chaque semestre. La non-validation d'un semestre n'empêche nullement la poursuite du parcours (passage d'un semestre à l'autre). Par contre, l'étudiant devra finaliser par la suite le parcours du semestre non validé (école et/ou stage et/ou évaluations). Au terme de ce parcours obligatoirement complet, l'étudiant pourra être présenté au DEASS et ainsi obtenir les 180 ECTS par l'obtention de la part de crédits liée à la validation des épreuves terminales.
- sur un programme combinant (et non juxtaposant) des activités-temps de théorie, de pratique et de travail personnel. Les stages se répartissent sur les 3 années de formation, les deux lieux d'apprentissage (centre de formation et sites qualifiants) participant aux mêmes objectifs : le développement des compétences professionnelles listées dans le référentiel de la profession.
Il s'agit, en effet, d'associer, au cœur même de la conception pédagogique, situations de stage, démarche de questionnement, éclairage théorique et étayage méthodologique, et ce au service de la professionnalisation et de la qualification du stagiaire. L'acquisition de compétences professionnelles passe donc nécessairement par une dynamique d'apprentissage basée sur la mise en situation de l'apprenant et sur le développement de ses capacités à sélectionner et à mobiliser des ressources (théoriques, méthodologiques et pratiques) au service d'une action réfléchie et adaptée à la complexité et à la spécificité de la situation.

Le schéma de la maquette nationale est le suivant : Un DF = Temps de formation théorique (école) + Temps de stage + Temps de travail personnel (TTP)

La charge estimée d'un étudiant en travail social s'établit à environ 1620h par an.

A l'IRTS Hauts-de-France, la ventilation du temps sur les 6 semestres est la suivante :

Découpage horaire		Connaître	Comprendre	Expérimenter	Analyser	Maîtriser	Formaliser	
		S1	S2	S3	S4	S5	S6	Total
DF1	Ecole	150	140	60	100	35	165	650
	Stage	75	20	220	70	315	35	735
	TTP	155	112	98	134	95	37	631
DF2	Ecole	72	105	98	164	35	100	574
	Stage	35	84	105	70	91	35	420
	TTP	61	115	40	127	70	89	502
DF3	Ecole	54	72	31	35	28	28	248
	Stage	30	35	70	35	30	10	210
	TTP	2	7	7	15	28	165	224
DF4	Ecole	62	50	14	50	22	70	268
	Stage	70	35	70	35	70	35	315
	TTP	44	29	24	54	22	90	263
Total	Ecole	338	367	203	349	120	363	1740
	Stage	210	174	465	210	506	115	1680
	TTP	262	263	169	330	215	381	1620

2.2.5 Le programme de formation

Ces modules semestriels de validation de parcours sont constitués de modules de formation : ces sous-modules facilitent pour les étudiants la lisibilité du programme au regard du référentiel de formation (référence DF et UF) et autorisent ainsi les parcours individualisés (allègement de certains modules en fonction des diplômes disciplinaires ou professionnels antérieurs obtenus,).

Comme le prévoit la maquette nationale, nous sommes face à une architecture croisée : chaque module semestriel de parcours est composé de différents modules de formation ayant leur durée définie : des modules d'enseignement, de stage, d'analyse de pratiques, de préparation à la certification....

Croisement DF/UF 2015 2018								
		Unités de formation	DF1	DF2	DF3	DF4	PIC-PPA	TOTAL
UFP	1	UF Principale	208	44	62	52	94	460
Unités contributives	UC2	Philosophie	15	15	45	0	45	120
	UC3	Droit	16	44	18	6	36	120
	UC4	Législation et politique sociale	0	0	0	92	68	160
	UC5	Sociologie, anthropologie, ethno...	46	18	0	18	38	120
	UC6	Psychologie, Sc éduc	16	0	45	0	59	120
	UC7	Economioe/Démographie/statistiques	46	16	0	0	58	120
	UC8	Santé	27	41	0	0	52	120
total			374	178	170	168	450	1340
PIC - PPA			176	96	78	100		
Prépa certif		Préparation à la certification	50	150				
Approfondissement		Modules thématiques	50	150				
Total général en heures			650	574	248	268	1740	

Les modules de professionnalisation (460h) : ils composent l'unité de formation principale de chaque DF pour participer directement au développement de compétences particulières identifiées dans le référentiel professionnel

- UF1-DF1 : Intervention professionnelle en service social
 - Les fondements de l'intervention en service social
 - Conduire une intervention sociale d'aide à la personne
 - Conduire une intervention sociale d'intérêt collectif
- UF1-DF2 : Expertise sociale
 - Méthodologie de recherche
- UF1-DF3 : Communication professionnelle
 - La communication
 - Communication orale
 - Communication écrite
 - Technologies de l'information et de la communication
- UF1-DF4 : Implication partenariale et institutionnelle
 - S'impliquer et travailler avec autrui
 - Politiques sociales
 - Travailler en commun : équipe, partenariat, réseau
 - La médiation en travail social
 - Construire sa légitimité dans une dynamique partenariale

Ces modules sont planifiés sur 6 semestres.

Les modules contributifs (880h)

Ils ont été retenus parmi les unités de formation contributives (UFC), chacun étant référencé également à un domaine de compétences. Ils sont planifiés sur les 4 premiers semestres de la formation.

- UF2 : Philosophie de l'action, éthique (120 heures)
- UF3 : Droit (120 heures)

- UF4 : Législation et politiques sociales (160 heures)
- UF5 : Sociologie, anthropologie, ethnologie (120 heures)
- UF6 : Psychologie, sciences de l'information, communication (120 heures)
- UF7 : Economie, démographie (120 heures)
- UF8 : Santé (120 heures) ;

Les étudiants peuvent, à leur demande, bénéficier d'allègements sur ces unités de formation contributives. Pour cela ils doivent justifier d'un diplôme, certificat, ou titre de niveau au moins égal au niveau 3.

Les modules d'approfondissement (200 heures)

Ces modules visent à approfondir de façon transversale, transdisciplinaire, les champs d'expertise du travail social et ainsi de construire des savoirs spécifiques au travail social. Ils font partie intégrante du DF1 (50h) et du DF2 (150h)

Les modules liés au projet pédagogique de l'alternance (122 heures)

Les temps consacrés au Projet Pédagogique de l'Alternance que nous avons appelé PPA ont pour objectif de permettre à l'étudiant de gérer la situation d'alternance et de faire des liens entre ses deux lieux d'apprentissage. Il recouvre les modules suivants :

- **Le parcours de stage** : Les étudiants élaborent leur **parcours de stage en lien avec leur projet individuel de formation**. Ils identifient ainsi les différents lieux, institutions ou services, au sein desquels ils pourraient, au mieux, répondre aux objectifs qu'ils se sont fixés (Module A02).
Pour chacun des stages réalisés, l'étudiant élabore un pré-projet de stage travaillé avec un formateur et servant de support au contrat pédagogique qui s'établit entre l'étudiant, l'établissement ou service d'accueil et le centre de formation.
- **Professionnalisation par rencontres entre acteurs de l'alternance** : temps de travail réunissant les différents acteurs de l'alternance (étudiant, formateur, professionnel référent de stage) pour permettre à l'étudiant de :
 - connaître la variété des métiers recouvrant cette profession (intervention de professionnels de différents champs d'intervention)
 - intégrer cette alternance théorie-pratique à partir de situations concrètes rencontrées en stage. Au cours des stages, sont notamment mis en place des Groupes Réseau Territoire (appelés G.R.T.), groupes de travail regroupant sur une même zone géographique trois ou quatre terrains de stage. Ces réunions ont lieu alternativement dans chacun des services pour permettre à l'étudiant, l'analyse des situations professionnelles rencontrées ; (Module A03).

Les modules Projet Individuel et Collectif de professionnalisation (PIC) :

La circulaire prévoit également des temps conséquents de travaux pratiques. Nous avons intitulé ce module de formation « Projet Individuel et Collectif » (PIC). Nous avons affecté pour chaque module semestriel un temps de module de formation PIC pouvant prendre différentes formes :

- des temps formalisés de rencontres collectives ou individuelles avec l'équipe pédagogique pour les informer du projet de formation, de la vie institutionnelle, réaliser des points d'étape, et tracer des perspectives).
- des temps de formation avec les étudiants pour leur permettre de faire des liens, s'approprier.
- des temps laissés à la disposition des étudiants pour leur vie de promotion, pouvoir exercer leur citoyenneté.
- des temps laissés à la disposition des étudiants pour leur recherche ou production personnelle
- des temps laissés à la disposition des étudiants pour réaliser leurs productions de groupe.
- des temps pour pouvoir rencontrer individuellement des formateurs (accompagnement personnalisé) ou un superviseur...

Les modules de préparation à la certification (200h)

Ces modules de formation visent à préparer les étudiants aux différentes épreuves du diplôme d'Etat relatives à chaque domaine de compétences

- DC1 : Constitution et soutenance d'un dossier de pratiques professionnelles
- DC2 : élaboration et soutenance d'un mémoire d'initiation à la recherche.

Les modules de stage (1680h)

Chaque module semestriel est également composé d'un module de stage, ceux-ci étant conçus comme étant, d'une part un temps d'exercice de la pratique sociale nécessitant un engagement actif de la part du stagiaire, et d'autre part un temps d'analyse et de distanciation.

Les stages professionnels sont effectués sur des sites qualifiants sous la conduite d'un référent professionnel. La moitié de la durée des stages est réalisée auprès d'un référent assistant de service social. Les stages portent de façon équivalente sur l'intervention professionnelle individuelle et sur l'intervention professionnelle collective.

4 périodes de stage (sur 4 sites qualifiants différents) sont mises en place durant la formation

- SP1 au semestre 1 : 210h
- SP2 au semestre 2 : 252h
- SP3 au semestre 3 et semestre 4 : 602h
- SP4 au semestre 5 et semestre 6 : 616h

2.3 LES MODULES SEMESTRIELS ET L'AFFECTATION DES ECTS

Promotion 2015/2018		DF1	DF2	DF3	DF4	total
semestre 1	Découverte du travail social, de la formation, et confirmation du choix professionnel	Découverte de l'environnement et des questions sociales	Premiers repères pour une communication adaptée	L'environnement social et politique du travailleur social		
	CF : 150h Stage : 75h TTP : 155h Validation des ECTS	CF : 100h Stage : 35h TTP : 61h Validation des ECTS	CF : 54h Stage : 30h TTP : 2h Validation des ECTS	CF : 62h Stage : 70h TTP : 44h Validation des ECTS		
	Module 111 : découverte des services sociaux et médico-sociaux: participation au forum de découverte des services	7 Module 211 : contrôle de connaissances portant sur une UC, note >ou = à 08/20	7 Module 311 : participation effective au module de communication	3 Module 411 : découvrir les politiques sociales production et soutenance d'un exposé politiques sociales	6	
	Module 112 : dépôt du compte rendu de stage SP1: découverte de l'institution et de l'intervention de l'ASS	7				30
semestre 2	Comprendre les fondements de l'intervention en travail social	Comprendre l'environnement social et ses spécificités	S'informer, se connaître pour mieux comprendre	Comprendre l'implication dans les dynamiques interinstitutionnelles		
	CF : 140h Stage : 20h TTP : 112h Validation des ECTS	CF : 133h Stage : 84h TTP : 115h Validation des ECTS	CF : 72h Stage : 35h TTP : 7h Validation des ECTS	CF : 50h Stage : 35h TTP : 29h Validation des ECTS		
	Module 121 : contrôle de connaissances portant sur une UC, note >ou = à 08/20	5 Module 221 : production écrite d'une étude territoriale SP2	6 Module 321 : participation à la 1ère épreuve du dossier de communication	4 Module 421 : soutenance de l'étude territoriale	4	
	Module 122 : soutenance du rapport de stage SP1	5 Module 222 : contrôle de connaissances portant sur une UC, note >ou = à 08/20	6			30
semestre 3	Expérimenter les méthodologies de l'intervention en travail social	Expérimenter l'expertise sociale et ses spécificités	Pratiquer les écrits et les entretiens professionnels	Implication dans les dynamiques interinstitutionnelles		
	CF : 60h Stage : 220h TTP : 98h Validation des ECTS	CF : 98h Stage : 105h TTP : 40h Validation des ECTS	CF : 31h Stage : 70h TTP : 7h Validation des ECTS	CF : 14h Stage : 70h TTP : 24h Validation des ECTS		
	Module 131 : production et dépôt du projet de stage SP3	7 Module 231 : appropriation des publics et territoires 1er GRT	4 Module 331 : réalisation d'une synthèse de dossier	4 Module 431 : épreuve blanche DC4	4	
Module 132 : présentation orale des contextes d'intervention, participation au 1er GRT	7	4			30	
semestre 4	Les méthodologies de l'intervention en travail social : l'analyse	A la recherche d'une expertise sociale	De l'analyse à la synthèse	Implication dans les dynamiques interinstitutionnelles		
	CF : 72h Stage : 70h TTP : 134h Validation des ECTS	CF : 136h Stage : 70h TTP : 127h Validation des ECTS	CF : 35h Stage : 35h TTP : 15h Validation des ECTS	CF : 50h Stage : 35h TTP : 54h Validation des ECTS		
	Module 141 : dépôt écrit ISAP/ISIC	5 Module 241 : dépôt et présentation de la thématique de recherche du mémoire	6 Module 341 : participation à la 2ème épreuve du dossier de communication	3 Module 441 : création d'un sujet DC4	5	
Module 142 : contrôle de connaissances portant sur une UC, note >ou = à 08/20	5 Module 242 : contrôle de connaissances sur la méthodologie de recherche, note >ou = à 08/20	6			30	
semestre 5	Les méthodologies de l'intervention en travail social : l'action	Une expertise sociale éprouvée et vérifiée	Maîtriser la communication professionnelle	Les légitimités d'intervention		
	CF : 35h Stage : 315 h TTP : 95h Validation des ECTS	CF : 35h Stage : 91h TTP : 70h Validation des ECTS	CF : 28h Stage : 30h TTP : 28h Validation des ECTS	CF : 22h Stage : 70h TTP : 22h Validation des ECTS		
	Module 151 : autoévaluation de parcours de 3 à 5 pages	6 Module 251 : dépôt des phases intermédiaires du mémoire	7 Module 351 : participation à la 3ème épreuve du dossier de communication	3 Module 451 : épreuve blanche DC4	4	
	Module 152 : présentation des contextes d'intervention et premières étapes de méthodologie d'intervention, participation à au moins un GRT	5				
Module 153 : investissement et contribution aux analyses de pratiques participation à au moins un GAP	5				30	
semestre 6	Le dossier de Pratiques Professionnelles	Le mémoire	Le dossier de communication	Les épreuves du DC4		
	CF : 165h Stage : 35h TTP : 37h Validation des ECTS	CF : 100h Stage : 35h TTP : 89h · Contrôle Continu	CF : 28h Stage : 10h TTP : 165h Validation des ECTS	CF : 70h Stage : 35h TTP : 90h Module 461 : épreuve de certification DC4	5	
· dépôt et soutenance du Dossier de Pratiques Professionnelles	8 · Dépôt et soutenance du Mémoire	6 Module 361 : participation à la 4ème épreuve du dossier de communication et certification :	7 Module 462 : Contrôle continu	2		
total	72	54	24	30	30	

Descriptif des modules semestriels

Coordination générale de la formation : Nathalie DELATTRE

Référents de la formation

- **Site Métropole Lilloise : Brigitte PROTTO**
- **Site Artois : Nathalie DELATTRE**
- **Site Hainaut-Cambrésis : Gaëlle VERCRUYSSSE**
- **Site Grand Littoral : Myriam SANTHUNE**
- **Site Côte d'Opale : Evelyne VERRIER**

LES MODULES SEMESTRIELS DE VALIDATION DE PARCOURS

Les modules semestriels de validation de parcours

Domaine de Formation 1 (DF1)

« Intervention professionnelle en service social »

DF1 sem1	« Découverte de la formation, du travail social et des fondements de l'intervention en service social »
Formation	Assistant de service social - DEASS
Objectifs et domaines de compétences	<p>Ce premier semestre doit permettre à l'étudiant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • découvrir les différentes organisations du travail social, ses institutions, leurs environnements, • découvrir les autres professionnels du travail social, de l'intervention sociale et leurs différentes formes de travail en commun (le travail en équipe, le partenariat, le travail en réseau, l'action concertée...) • repérer les compétences requises pour cet exercice professionnel au-delà de ses représentations et ainsi contribuer à « la confirmation de son choix professionnel ». L'étudiant va pouvoir mesurer trois aspects souvent imbriqués et qui doivent plus particulièrement être repérés au cours de la première année de formation : <ul style="list-style-type: none"> - son adaptation au monde du travail. - ses aptitudes au regard de la profession - les compétences fondamentales de la profession. <p>✓ Concernant l'intervention professionnelle en service social (DC1), l'étudiant développera des capacités à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Observer une situation pour repérer les données nécessaires à la compréhension d'un accompagnement individuel, familial ou d'un groupe, repérer les ressources, les potentialités, les aspirations des personnes. Formaliser et restituer l'ensemble de ces données à un tiers (compte-rendu de stage). • repérer les règles déontologiques. <p>Par ailleurs, il cherchera à identifier les problèmes sociaux des populations rencontrées et cernera les politiques sociales qui orientent les pratiques des professionnels.</p> <p>Il expérimentera, lors du SP1, les débuts de la relation professionnelle en sachant se présenter et présenter le service, en assurant des fonctions d'accueil, en allant à la rencontre de la personne, en adaptant son mode de communication au public visé, en développant ses capacités à coopérer avec d'autres professionnels du service, à solliciter leur avis, leurs connaissances, leurs compétences. Il transmettra et confrontera ses observations avec les référents et d'autres professionnels. Ce stage doit contribuer à l'acquisition des savoir-faire sociaux et relationnels</p>
Contenu du module	<ul style="list-style-type: none"> • Unité principale (UP) : présentation de l'architecture de la

	<p>formation ; Présentation des fondements historiques et philosophiques du travail social, des publics, des missions et organisations des différents services, des concepts et théories en service social ; présentation des acteurs du champ social.</p> <p>Les premières étapes de la méthodologie d'intervention.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Unités contributives (UC) : Les premières disciplines contributives : introduction au droit, à la sociologie, à la philosophie de l'action, économie et politiques sociales • Projet Pédagogique de l'Alternance (PPA) : découverte de l'alternance dans la formation ; découverte des lieux d'exercice du travail social, découverte des techniques de recherche de stage • Projet Individuel et Collectif (PIC) : recherche de stage
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Cours théoriques, ateliers et TD en groupe, forum de présentation des services • SP1 : rencontre avec les professionnels du travail social, rencontre avec les usagers, observation de l'intervention, des problématiques rencontrées. Mobilisation par l'étudiant, dans la relation à l'utilisateur, des concepts, théories et méthodologie et de la démarche relationnelle. • Production d'un compte rendu de stage.
Modalités de validation	<p>Module 111 : Découverte des services sociaux et médico-sociaux 7 ECTS</p> <p>Module 112 : Dépôt du compte rendu de stage SP1 : découverte de l'institution et de l'intervention de l'ASS 6 ECTS</p>
	Présence obligatoire : réalisation du obligatoire du temps de parcours de formation théorique et de formation pratique
Semestre concerné positionnement du module dans le parcours de formation	Semestre 1 : connaître. Le semestre doit être validé avant le mois de février de l'année universitaire concernée.
Nombre d'heures	Formation théorique : 150h - Formation pratique : 75h- Temps de Travail Personnel (TTP) : 155h
Langue d'enseignement	Français
Références bibliographiques	<p><u>Méthodologie de l'intervention en travail social : l'aide à la personne</u> / ROBERTIS, Cristina de. Bayard , 2007</p> <p><u>Méthodologie de l'intervention en travail social : l'ISIC</u> / ROBERTIS, Cristina de. Bayard , 2007.</p> <p><u>Nouveau dictionnaire critique d'action sociale</u> / Sous la direction de BARREYRE, Jean-Yves ; Sous la direction de BOUQUET, Brigitte. Bayard , 2006</p> <p>Rapport IGAS 2005 Rapport du CSTS 2008</p> <p>Décret n°2004-533 du 11 juin 2004 relatif au diplôme d'Etat et à l'exercice de la profession, Arrêté du 29 juin 2004 sur les modalités de certification et le référentiel de formation, circulaire du 31 décembre 2008 sur les modalités concrètes de mise en œuvre.</p> <p><u>DEASS : DC1. Intervention professionnelle en service social</u> / Sous la direction de MOLINA, Yvette ; Sous la direction de RULLAC, Stéphane. Vuibert , 2011</p>

	<u>Actions collectives : comment le travail social se lance dans l'aventure / REYNARD, Joachim. LE JOURNAL DE L'ACTION SOCIALE , 06/07/2011</u>
Responsable du module	Responsables du module : Nathalie DELATTRE, Dominique POIZOT, Myriam SANTHUNE, Gaëlle VERCRUYSSSE, Evelyne VERRIER Responsable de la validation ECTS : Yann REGARD Directeur des études

DF1 sem2	«Comprendre les fondements de l'intervention en service social »
Formation	Assistant de service social - DEASS
Objectifs et domaines de compétences	Ce deuxième semestre doit permettre à l'étudiant de : <ul style="list-style-type: none"> • comprendre les différentes organisations du travail social, ses institutions, leurs environnements, • comprendre les enjeux de l'intervention sociale et du travail en commun. • comprendre le contexte d'intervention <p style="text-align: center;">✓ Concernant l'intervention professionnelle en service social (DC1), l'étudiant développera des capacités à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repérer une problématique dans une situation individuelle ou une problématique de groupe, sur un territoire • Comprendre l'utilité de favoriser la parole de l'utilisateur • Comprendre les principes d'action et les valeurs de service social, • Comprendre son environnement social • Comprendre son environnement partenarial.
Contenu du module	<ul style="list-style-type: none"> • Unité principale : les fondements de l'intervention en service social, l'histoire du travail social • Unités contributives : philosophie de l'action, droit, sociologie, économie sociale, • PPA • PIC
Modalités pédagogiques	Cours théoriques, ateliers et production d'un écrit collectif en groupe restitué à un commanditaire.
Modalités de validation	Module 121 : contrôle de connaissances portant sur une UC 5 ECTS Module 122 : Soutenance du rapport de stage SP1 5 ECTS
Exigences associées	Caractère obligatoire, se valide avec la réalisation du temps de formation théorique (140 heures).
Semestre concerné positionnement du module dans le parcours de formation	Semestre 2 : comprendre. Le semestre doit être validé avant le mois de juillet de l'année universitaire concernée.
Nombre d'heures	Formation théorique : 140h - Formation pratique : 20h- TTP : 112h

Langue d'enseignement	Français
Références bibliographiques	<p><u>Méthodologie de l'intervention en travail social : l'aide à la personne</u> / ROBERTIS, Christina de. Bayard , 2007</p> <p>Méthodologie de l'intervention en travail social : l'ISIC / ROBERTIS, Cristina de. Bayard , 2007.</p> <p><u>Nouveau dictionnaire critique d'action sociale</u> / Sous la direction de BARREYRE, Jean-Yves ; Sous la direction de BOUQUET, Brigitte. Bayard , 2006</p> <p>Rapport IGAS 2005 Rapport du CSTS 2008</p> <p><u>Psychologie de l'environnement social</u> / FISCHER, Gustave-Nicolas. Dunod , 1997</p> <p><u>Education à l'environnement et travail social : relations durables?</u> / Coordonné par CHAPUT, Corinne. LE SOCIOGRAPHE , 01/05/2009</p> <p>Des ouvrages sur des thèmes spécifiques, exemple :</p> <p><u>Projets sociaux de territoire. Articuler le social et l'urbain</u> A.S.H , 05/12/2003</p> <p><u>L'aménagement des territoires doit mieux intégrer sa dimension sociale</u> / CHOGNOT, Christine. UNION SOCIALE , 01/10/2000</p>
Responsable du module	Responsables du module : Nathalie DELATTRE, Dominique POIZOT, Myriam SANTHUNE, Gaëlle VERCRUYSSSE, Evelyne VERRIER Responsable de la validation ECTS : Yann REGARD Directeur des études

DF1 sem3	« Expérimenter les méthodologies de l'intervention en service social »
Formation	Assistant de service social - DEASS
Objectifs et domaines de compétences	<p>Ce troisième semestre doit permettre à l'étudiant d'expérimenter les différentes étapes de la méthodologie d'intervention individuelle et collective.</p> <p>✓ Concernant l'intervention professionnelle en service social (DC1), l'étudiant développera des compétences à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer et négocier un plan d'aide négocié sur la base d'objectifs contractualisés tant dans la conduite d'actions individuelles ou collectives • Savoir définir le but et les objectifs de l'action • Savoir mettre en œuvre des stratégies en fonction du contexte d'intervention • Savoir utiliser les ressources du contexte d'intervention • Savoir évaluer les méthodes, pratiques et outils • Agir dans le respect des règles déontologiques. <p>Il expérimentera, lors du SP3, l'intervention auprès des personnes et des groupes. L'objectif est de comprendre et de s'approprier les champs d'expertise du travail social, de développer la communication professionnelle et de travailler en équipe, partenariat et réseau dans une dynamique territoriale. Ce stage doit permettre l'expérimentation des</p>

	différentes étapes de la méthodologie d'intervention, l'utilisation des différents outils (techniques d'écoute, d'entretien, visites à domicile, permanence...), prendre conscience des valeurs et de leurs effets sur l'intervention professionnelle, des attitudes requises dans l'intervention.
Contenu du module	Unité principale : Les méthodologies d'intervention d'aide à la personne et d'intérêt collectif. La méthodologie de projet Méthodologie ISAP : l'accueil de la personne, l'établissement de la relation, le recueil d'informations, l'analyse et l'interprétation des données, l'élaboration du plan d'action négocié, l'accompagnement. Méthodologie ISIC : définition des groupes, dynamique de groupes, techniques de participation des usagers, techniques d'animation des groupes ; les différentes formes d'ISIC, définitions, concepts, TSG, travail social communautaire, DSL, conditions et modalités de mise en œuvre (travail de réseaux, méthodologie de projet, travail d'équipe, de partenariat, médiation sociale). savoir faire émerger les demandes, négocier les priorités avec les partenaires, savoir apporter un appui technique aux groupes. Approfondissement : protection de l'enfance 25 heures,
Modalités pédagogiques	Cours théoriques, ateliers et TD en groupe, conférences. Transversalité avec les étudiants d'autres formations. Groupes d'analyse de pratique et d'accompagnement à la professionnalisation. SP3 : visite de stage sous la forme des GRT ; mise en pratique de la méthodologie d'intervention ISAP et ISIC, production d'un écrit de stage : projet de stage.
Modalités de validation	Module 131 : Elaboration et présentation du projet de stage : 7 ECTS Module 132 : Présentation des contextes d'intervention et premières étapes de la méthodologie d'intervention lors des GRT 7 ECTS
Exigences associées	Caractère obligatoire, se valide avec la réalisation du temps de formation théorique et la réalisation du temps de formation pratique.
Semestre concerné positionnement du module dans le parcours de formation	Semestre 3 : expérimenter. Le semestre doit être validé avant le mois de février de l'année universitaire concernée.
Nombre d'heures	Formation théorique : 60h - Formation pratique : 220h- TTP : 98h
Langue d'enseignement	Français
Références bibliographiques	<u>Méthodologie de l'intervention en travail social : l'aide à la personne / ROBERTIS, Cristina de. Bayard</u> , 2007 Méthodologie de l'intervention en travail social : l'ISIC / <u>ROBERTIS, Christina de. Bayard</u> , 2007. <u>Nouveau dictionnaire critique d'action sociale</u> / Sous la direction de <u>BARREYRE, Jean-Yves</u> ; Sous la direction de <u>BOUQUET, Brigitte. Bayard</u> , 2006 Rapport IGAS 2005 Rapport du CSTS 2008 <u>Protection de l'enfance. La réforme de 2007 malmenée / VION, Aurélie. TRAVAIL SOCIAL ACTUALITES</u> , 01/03/2010

	<u>Secret partagé : lever la confusion</u> / CHAUDIEU, Emmanuelle ; ELGUIZ, Florence . TRAVAIL SOCIAL ACTUALITES , 01/09/2009
Responsable du module	Responsables du module : Nathalie DELATTRE, Dominique POIZOT, Myriam SANTHUNE, Gaëlle VERCROYSSSE, Evelyne VERRIER Responsable de la validation ECTS : Yann REGARD Directeur des études

DF1 semestre 4	«Les méthodologies de l'intervention en service social : l'analyse »
Formation	Assistant de service social - DEASS
Objectifs et domaines de compétences	<p>Ce quatrième semestre doit permettre à l'étudiant de poursuivre la mise en application les différentes étapes de la méthodologie d'intervention individuelle et collective et d'entamer une démarche d'analyse sur cette intervention.</p> <p>✓ Concernant l'intervention professionnelle en service social (DC1), l'étudiant développera des compétences à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • analyser les situations d'intervention ISAP et ISIC, le recueil des données, la relation d'aide analyse, interprétation, éléments de solution, • évaluer : savoir évaluer la notion de risques, évaluer sa propre intervention, • repérer les difficultés de la relation individualisée (l'usager sans demande, l'usager violent, le travail en urgence, le travail en temps de crise...), • partager l'analyse avec la personne et les partenaires. • repérer les difficultés et les paradigmes de l'ISIC, <p>Poursuite du SP3 : intervention auprès des personnes et des groupes. L'objectif est de comprendre et de s'appropriier les champs d'expertise du travail social, de développer la communication professionnelle et de travailler en équipe, partenariat et réseau dans une dynamique territoriale. Ce stage doit permettre l'expérimentation des différentes étapes de la méthodologie d'intervention, l'utilisation des différents outils (techniques d'écoute, d'entretien, visites à domicile, permanence...), prendre conscience des valeurs et de leurs effets sur l'intervention professionnelle, des attitudes requises dans l'intervention. Il doit permettre également d'entamer l'analyse de pratique et le processus de réflexivité.</p>
Contenu du module	<ul style="list-style-type: none"> • Unité principale : Les méthodologies d'intervention d'aide à la personne et d'intérêt collectif. La méthodologie de projet • UC : sociologie pour l'intervention sociale, économie sociale, retentissements sociaux des pathologies.
Modalités pédagogiques	<p>Cours théoriques, ateliers et TD en groupe, transversalité avec les étudiants d'autres formations. Groupes d'analyse de pratique et d'accompagnement à la professionnalisation.</p> <p>SP3 : visite de stage sous la forme des GRT ; mise en pratique de la méthodologie d'intervention ISAP et ISIC, production d'un écrit de stage ISAP/ISIC.</p>
Modalités de	Module 141 : dépôt de l'écrit intermédiaire ISAP/ISIC 6 ECTS

validation	Module 142 : contrôle de connaissances portant sur une UC 5 ECTS
Exigences associées	Caractère obligatoire, se valide avec la réalisation du temps de formation théorique et la réalisation du temps de formation pratique.
Semestre concerné positionnement du module dans le parcours de formation	Semestre 4: analyser Le semestre doit être validé avant le mois de juillet de l'année universitaire concernée.
Nombre d'heures	Formation théorique : 100h - Formation pratique : 70h- TTP : 134h
Langue d'enseignement	Français
Références bibliographiques	<u>Méthodologie de l'intervention en travail social : l'aide à la personne / ROBERTIS, Cristina de. Bayard , 2007</u> <u>Méthodologie de l'intervention en travail social : l'ISIC / ROBERTIS, Christina de. Bayard , 2007.</u> <u>Nouveau dictionnaire critique d'action sociale / Sous la direction de BARREYRE, Jean-Yves ; Sous la direction de BOUQUET, Brigitte. Bayard , 2006</u> <u>Rapport IGAS 2005 Rapport du CSTS 2008</u> <u>Chocs de cultures : concepts et enjeux pratiques de l'interculturel / Sous la direction de CAMILLERI, Carmel ; Sous la direction de COHEN-EMERIQUE, Margalit. L'harmattan , 1989</u> <u>Combattre les violences institutionnelles LE JOURNAL DE L'ACTION SOCIALE , 01/10/1998</u> <u>Le travail social à l'épreuve des violences urbaines / VERBA, Daniel. A.S.H , 03/03/2006....</u>
Responsable du module	Responsables du module : Nathalie DELATTRE, Dominique POIZOT, Myriam SANTHUNE, Gaëlle VERCRUYSSSE, Evelyne VERRIER Responsable de la validation ECTS : Yann REGARD Directeur des études

DF1 sem5	«Les méthodologies de l'intervention en service social : l'action »
Formation	Assistant de service social - DEASS
Objectifs et domaines de compétences	Ce cinquième semestre doit permettre à l'étudiant de poursuivre la mise en application des différentes étapes de la méthodologie d'intervention et d'atteindre une certaine maturité professionnelle et donc une professionnalisation dans l'action. ✓ Concernant l'intervention professionnelle en service social (DC1) , l'étudiant développera des compétences à : <ul style="list-style-type: none"> • ISAP : Mettre en place un plan d'action négocié, accompagner les personnes dans leur projet, maîtriser la relation d'accompagnement social, savoir utiliser l'action

	<p>dans la durée, évaluer la situation, savoir construire une fin d'intervention.</p> <ul style="list-style-type: none"> • ISIC : maîtriser les techniques d'intervention, les techniques d'animation de groupe, de négociation, savoir repérer une problématique commune, savoir mobiliser les personnes, définir les objectifs de l'action, savoir négocier les priorités d'action avec les partenaires pertinents, savoir apporter un appui technique à l'action des groupes, savoir évaluer les résultats de l'action et les effets du processus d'intervention, savoir évaluer les résultats et construire une fin d'intervention. • Agir dans le respect des règles déontologiques. <p>L'étudiant approfondira ces compétences lors du SP4, durant lequel il poursuivra la mise en pratique des méthodologies d'intervention, travaillera sur son positionnement professionnel, la maturité et l'aisance professionnelle. Ce stage doit contribuer à l'acquisition des capacités et compétences à intervenir : recueil de données, négociation d'un contrat et mise en place d'un plan d'intervention. Mise en œuvre de techniques d'intervention : VAD, permanences, techniques d'entretien, analyse de pratique, prise de décision et d'initiatives, esprit critique, Coordination des différents intervenants dans l'action, méthodologie d'évaluation.</p>
Contenu du module	<p>UF1 : méthodologie ISAP ISIC : les différentes étapes de l'intervention. UC : philosophie de l'action</p>
Modalités pédagogiques	<p>Cours théoriques, ateliers et TD en groupe, transversalité avec les étudiants d'autres formations. Groupes d'analyse de pratique et d'accompagnement à la professionnalisation. SP4: visite de stage sous la forme des GRT ; mise en pratique de la méthodologie d'intervention ISAP et ISIC, élaboration d'un DPP.</p>
Modalités de validation	<p>Module 151 : production de l'auto évaluation 6 ECTS Module 152 : présentation des contextes d'intervention et des premières étapes de la méthodologie d'intervention lors des GRT 5 ECTS Module 153 : participation aux GAP : 5 ECTS</p>
Exigences associées	<p>Caractère obligatoire, se valide avec la réalisation du temps de formation théorique et la réalisation du temps de formation pratique.</p>
Semestre concerné du positionnement du module dans le parcours de formation	<p>Semestre 5 : l'action Le semestre doit être validé avant le mois de février de l'année universitaire concernée.</p>
Nombre d'heures	<p>Formation théorique : 35h - Formation pratique : 315h- TTP : 95h</p>
Langue d'enseignement	<p>Français</p>
Références bibliographiques	<p><u>Méthodologie de l'intervention en travail social : l'aide à la personne</u> / ROBERTIS, Cristina de. Bayard , 2007 Méthodologie de l'intervention en travail social : l'ISIC /</p>

	<p>ROBERTIS, Christina de. Bayard , 2007. Nouveau dictionnaire critique d'action sociale / Sous la direction de BARREYRE, Jean-Yves ; Sous la direction de BOUQUET, Brigitte. Bayard , 2006 Rapport IGAS 2005 Rapport du CSTS 2008 DEASS : DC1. Intervention professionnelle en service social / Sous la direction de MOLINA, Yvette ; Sous la direction de RULLAC, Stéphane. Vuibert , 2011 Actions collectives : comment le travail social se lance dans l'aventure / REYNARD, Joachim. LE JOURNAL DE L'ACTION SOCIALE , 06/07/2011</p>
Responsable module	<p>du Responsables du module : Nathalie DELATTRE, Dominique POIZOT, Myriam SANTHUNE, Gaëlle VERCRUYSSSE, Evelyne VERRIER Responsable de la validation ECTS : Yann REGARD Directeur des études</p>

DF1 semestre 6	Le dossier de pratique professionnelle
Formation	Assistant de service social - DEASS
Objectifs et domaines de compétences	Ce sixième semestre doit permettre à l'étudiant de produire un écrit de certification, de retranscrire la méthodologie d'intervention individuelle acquise. Ce dossier doit faire apparaître le cheminement et la progression de l'étudiant dans sa professionnalisation en présentant deux situations d'intervention (une ISAP et une ISIC) issues des stages précédents et une autoévaluation. Le dossier de pratique professionnelle est complété par une évaluation de progression du centre de formation.
Contenu du module	<ul style="list-style-type: none"> • UFP : méthodologie ISAP ISIC. • Accompagnement à la certification.
Modalités pédagogiques	Ateliers et TD en groupe. Groupes d'analyse de pratique et d'accompagnement à la professionnalisation. Soutenances blanches
Modalités de validation	Module 161 : dépôt et soutenance du DPP 8 ECTS
Exigences associées	Réalisation obligatoire du temps de parcours de formation théorique et de formation pratique ; Inscription au DEASS
Semestre concerné positionnement du module dans le parcours de formation	Semestre 6: certification
Nombre d'heures	Formation théorique : 165h - Formation pratique : 35h- TTP : 37h
Langue d'enseignement	Français
Références	Méthodologie de l'intervention en travail social : l'aide à la personne /

bibliographiques	<p>ROBERTIS, Cristina de. Bayard , 2007 Méthodologie de l'intervention en travail social : l'ISIC / ROBERTIS, Christina de. Bayard , 2007. Nouveau dictionnaire critique d'action sociale / Sous la direction de BARREYRE, Jean-Yves ; Sous la direction de BOUQUET, Brigitte. Bayard , 2006 Rapport IGAS 2005 Rapport du CSTS 2008 DEASS : DC1. Intervention professionnelle en service social / Sous la direction de MOLINA, Yvette ; Sous la direction de RULLAC, Stéphane. Vuibert , 2011 Actions collectives : comment le travail social se lance dans l'aventure / REYNARD, Joachim. LE JOURNAL DE L'ACTION SOCIALE , 06/07/2011</p>
Responsable du module	<p>Responsables du module : Nathalie DELATTRE, Dominique POIZOT, Myriam SANTHUNE, Gaëlle VERCRUYSSSE, Evelyne VERRIER Responsable de la validation ECTS : Yann REGARD Directeur des études</p>

Les modules semestriels de validation de parcours

Domaine de Formation 2 (DF2)

« L'expertise sociale »

DF2 Semestre 1	<i>Découverte de l'environnement et des questions sociales</i>
Formation	Assistant de service social - DEASS
Objectifs et domaines de compétences	<p>Ce premier semestre doit permettre à l'étudiant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Découvrir le territoire institutionnel et professionnel • Initiation aux savoirs disciplinaires • Premier niveau de la mobilisation de la méthodologie de recueil de données (observation, questionnaires, entretien). • Apprendre les techniques de veille documentaire • Valider son choix professionnel
Contenu du module	<ul style="list-style-type: none"> • Unité principale : techniques de recherche documentaire, les spécificités de l'expertise • Unités contributives (UC) :UC3 ; UC5 ; UC8 • PPA • PIC • Stage SP1
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Cours théoriques, ateliers et TD en groupe • Stage dans un champ d'expertise

	<ul style="list-style-type: none"> • Production d'un compte rendu de stage.
Modalités de validation	<ul style="list-style-type: none"> • Module 211 : évaluation santé 6 ECTS
Exigences associées	Réalisation obligatoire du temps de parcours de formation théorique et de formation pratique
Semestre concerné positionnement du module dans le parcours de formation	Semestre 1 : connaître. Le semestre doit être validé avant le mois de février de l'année universitaire concernée.
Nombre d'heures	Formation théorique : 72h - Formation pratique : 35h- TTP : 61h
Langue d'enseignement	Français
Références bibliographiques	<p>ION, Jacques (2005) Le travail social à l'épreuve du territoire. Paris Dunod.</p> <p>MOLINA, Yvette, RULLAC, Stéphane (2011) DEASS : DC2 Expertise sociale. Paris Vuibert</p> <p>GUELLIL Akim, GUITTON – PHILIPPE, Sandra (2009). Construire une démarche d'expertise en intervention sociale. Issy-Les- Moulineaux Edition ESF</p> <p>KOHN R. C., NEGRE P. (2003). <i>Les voies de l'observation. Repères pour les pratiques de recherche en sciences humaines.</i> Paris. L'Harmattan. Coll. "Ingenium".</p> <p>Gérard LECLERC G. (1979). <i>L'observation de l'homme. Une histoire enquêtes sociales.</i> Paris. Seuil. Coll. "Sociologue".</p>
Responsable du module	<p>Responsables du module : Désiré MOISON, Sarah TILLY, Myriam SANTHUNE, Cécile DRUANT, Evelyne VERRIER.</p> <p>Responsable de la validation des ECTS : Yann REGARD Directeur des Etudes</p>

DF2 Semestre 2	<i>Comprendre l'environnement social et ses spécificités</i>
Formation	Assistant de service social - DEASS
Objectifs et domaines de compétences	<p>Ce second semestre doit permettre à l'étudiant de compléter sa compréhension et son investissement dans l'étude territoriale (croiser des connaissances sociales avec la connaissance empirique des populations, découvrir les territoires et les publics, prolonger les méthodologies de recueil de données...)</p> <p>Il comprendra les enjeux du travail en équipe, des échanges avec des partenaires extérieurs.</p>
Contenu du module	<ul style="list-style-type: none"> • Unité principale • Unités contributives : UC5 ; UC7; UC8 • approfondissement : exclusion insertion • Stage SP2

Modalités pédagogiques	Cours, atelier, TD, stage
Modalités de validation	<ul style="list-style-type: none"> • Module 221 : Production écrite d'une étude territoriale du SP2 : 6ECTS • Module 222 : Un contrôle de connaissance portant sur une UC : 5 ECTS
Exigences associées	Réalisation obligatoire du temps de parcours de formation théorique et de formation pratique
Semestre concerné positionnement du module dans le parcours de formation	Semestre 2 : comprendre. Le semestre doit être validé avant le mois de juillet de l'année universitaire concernée.
Nombre d'heures	Formation théorique : 105h - Formation pratique : 84h- TTP : 115h
Langue d'enseignement	Français
Références bibliographiques	<p>MOLINA, Yvette, RULLAC, Stéphane (2011) DEASS : DC2 Expertise sociale. Paris Vuibert</p> <p>BOUQUET Brigitte, MADELIN, Bénédicte, NIVOLLE, Patrick (2007). Territoires et Action sociale. Paris L'harmattan</p> <p>RESPONSABLES DE STAGE J.C. (2007). <i>L'enquête et ses méthodes. L'entretien compréhensif</i>. Paris: Armand Colin</p> <p>BLANCHET A. (1985). <i>L'entretien dans les sciences sociales. L'écoute, la parole et le sens</i>. Paris. les conflits Coll. "Sciences Humaines"</p> <p>....</p>
Responsable du module	Responsables du module : Cécile DRUANT, Désiré MOISON, Sarah TILLY, Myriam SANTHUNE, Evelyne VERRIER. Responsable de la validation des ECTS : Yann REGARD Directeur des Etudes

DF2 Semestre 3	<i>Expérimenter l'expertise sociale et ses spécificités</i>
Formation	Assistant de service social - DEASS
Objectifs et domaines de compétences	Ce troisième semestre doit permettre à l'étudiant : <ul style="list-style-type: none"> • De repérer des champs d'expertise sociale et les premières étapes de problématisation, • D'appliquer les premières étapes de la méthodologie de recherche à une problématique de terrain. • D'expérimenter la méthodologie de recueil et de l'exploitation des données : rechercher l'information, interroger les données recueillies, les analyser et les interpréter pour éclairer les situations sociales.
Contenu du module	<ul style="list-style-type: none"> • Approfondissement : Conduites de consommation à risques ; Violences • Stage SP3
Modalités pédagogiques	Cours théoriques, ateliers et TD en groupe, conférences, transversalité avec d'autres formations
Modalités de validation	<ul style="list-style-type: none"> • Module 231 : 1er GRT: appropriation des publics et territoire : 4 ECTS • Module 232 : Séminaire d'approfondissement repérage des champs d'expertise sociale 5 ECTS
Exigences associées	Réalisation obligatoire du temps de parcours de formation théorique et de formation pratique
Semestre concerné du positionnement du module dans le parcours de formation	Semestre 3 : expérimenter. Le semestre doit être validé avant le mois de février de l'année universitaire concernée.
Nombre d'heures	Formation théorique : 98h - Formation pratique : 105h - TTP : 40h
Langue d'enseignement	Français
Références bibliographiques	MAZZOCCHETTI, Jacinthe (2207) <i>Le travail social de proximité en questions : entre utopie et sombre conscience</i> . Louvain –la-Neuve : Bruylant-Academia BLANC, Nathalie, VARGA, des (2006) <i>Rapport de stage et mémoire professionnel : normes, usages et représentations</i> . Grenoble : Ellug MUCCHIELLI R. (1989). <i>Le questionnaire dans l'enquête psychosociale</i> . Editions E.S.F. BERTHIER Nicole (2004). <i>Les techniques d'enquête. Méthode et exercices</i> . Paris : La Découverte. Coll. "Cursus ..."
Responsable du module	Responsables du module : Cécile DRUANT, Désiré MOISON, Sarah TILLY, Myriam SANTHUNE, Evelyne VERRIER. Responsable de la validation des ECTS : Yann REGARD Directeur des Etudes

DF2 Semestre 4	<i>A la recherche d'une expertise sociale</i>
Formation	Assistant de service social - DEASS
Objectifs et domaines de compétences	Ce quatrième semestre doit permettre à l'étudiant de : <ul style="list-style-type: none"> • Repérer et assimiler les concepts, les théories et les débats sur l'expertise sociale, • Prolonger le traitement méthodologique et technique des données
Contenu du module	<ul style="list-style-type: none"> • UF1 : méthodologie de recherche • Unités contributives (UC) : UC2 ; UC3 • Approfondissement : vieillissement, handicap • Stage SP3
Modalités pédagogiques	Cours, ateliers, TD.
Modalités de validation	<ul style="list-style-type: none"> • Module 241 : Dépôt et présentation de la thématique de recherche du mémoire 7 ECTS • Module 242 : Evaluation méthodologie de recherche : 6 ECTS
Exigences associées	Réalisation obligatoire du temps de parcours de formation théorique et de formation pratique
Semestre concerné positionnement du module dans le parcours de formation	Semestre 4: analyser Le semestre doit être validé avant le mois de juillet de l'année universitaire concernée.
Nombre d'heures	Formation théorique : 164h - Formation pratique : 70h- TTP : 127h
Langue d'enseignement	Français
Références bibliographiques	(1994) Sciences sociales, expertise et consultante. Paris. Cahiers du Lerass LIZEVRE, Pascal (2006) Manuel d'initiation à la recherche en travail social : construire un mémoire professionnel. Rennes : Editions ENSP BOUVIER P. (2005). <i>Le lien social</i> . Paris. Gallimard. Coll. "Folio Essais" RAMOGNINO N. (1984). Questions sur l'usage de la notion de représentation en sociologie. In BELISLE C., SCHIELE B. (dir.). <i>Les savoirs dans les pratiques quotidiennes. Recherche sur les représentations</i> . Paris. Editions du C.N.R.S. 209-225. CHARLOT B. (1997). <i>Du rapport au savoir. Éléments pour une théorie</i> . Paris. Editions Economica. Coll. "Poche / Education"
Responsable du module	Responsables du module : Cécile DRUANT, Désiré MOISON, Sarah TILLY, Myriam SANTHUNE, Evelyne VERRIER. Responsable de la validation des ECTS : Yann REGARD Directeur des Etudes

DF2 semestre 5	<i>Une expertise sociale éprouvée et vérifiée</i>
Formation	Assistant de service social - DEASS
Objectifs et domaines de compétences	Ce cinquième semestre doit permettre à l'étudiant de : <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer la démarche de recherche pour construire des hypothèses de travail et de réflexions, • mettre en application les différentes étapes de la méthodologie de recherche et d'acquies un projet d'expertise sociale.
Contenu du module	<ul style="list-style-type: none"> • UF1 : méthodologie de recherche • Unités contributives : UC2 ; UC3 • Préparation à la certification. • Stage SP4
Modalités pédagogiques	Cours théoriques, ateliers et TD en groupe, transversalité avec d'autres formations
Modalités de validation	<ul style="list-style-type: none"> • Module 251 : Dépôt des phases intermédiaires du mémoire: 7 ECTS
Exigences associées	Réalisation obligatoire du temps de parcours de formation théorique et de formation pratique
Semestre concerné positionnement du module dans le parcours de formation	Semestre 5 : maîtriser
Nombre d'heures	Formation théorique : 35h - Formation pratique : 91h- TTP : 70h
Langue d'enseignement	Français
Références bibliographiques	ALONZO Philippe (2006). Initiation à la statistique descriptive en sciences sociales. Paris Vuibert. BERTHIER, Nicole (2006) Les techniques d'enquêtes en sciences sociales : méthodes et exercices corrigés. Paris : Armand Colin. FRECOIN, Guy (2006). Formuler une problématique : dissertation, mémoire, thèse, rapport de stage. Paris : les conflits MARTIN, Olivier, SINGLY, François de (2007) L'analyse des données quantitatives. Paris : Armand Colin COULANGEON Philippe (2011). <i>Les métamorphoses de la distinction. Inégalités culturelles dans la France d'aujourd'hui</i> . Paris. Grasset. Coll. « Mondes Vécus »
Responsable du module	Responsables du module : Cécile DRUANT, Désiré MOISON, Sarah TILLY, Myriam SANTHUNE, Evelyne VERRIER Responsable de la validation des ECTS : Yann REGARD Directeur des Etudes

DF2 Semestre 6	<i>Le mémoire</i>
Formation	Assistant de service social - DEASS
Objectifs et domaines de compétences	Ce sixième semestre doit permettre de retranscrire la méthodologie de recherche à partir d'un problème repéré, de produire un mémoire d'initiation à la recherche dans le cadre des exigences de la certification DEASS.
Contenu du module	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation à la certification. • Stage SP4
Modalités pédagogiques	Cours théoriques, ateliers et TD en groupe, transversalité avec d'autres formations
Modalités de validation	<ul style="list-style-type: none"> • Module 261 : Contrôle Continu : 2 ECTS • Module 262 : Dépôt et soutenance du Mémoire 6 ECTS
Exigences associées	Réalisation obligatoire du temps de parcours de formation théorique et de formation pratique ; Inscription au DEASS
Semestre concerné du positionnement du module dans le parcours de formation	Semestre 5 : l'action
Nombre d'heures	Formation théorique : 100h - Formation pratique : 35h- TTP : 89h
Langue d'enseignement	Français
Références bibliographiques	<p>BARBANT, Jean Christophe, JAEGER, Marcel (2011). Sociologie de l'expertise de l'intervention sociale : modèle et éthique dans le champ social. Paris : L'Harmattan</p> <p>BARJOU, Bruno (1995). Savoir transmettre son expertise et son savoir-faire. . Issy-les-Moulineaux Editions ESF.</p> <p>BRESSON, Maryse (2002). Les centres sociaux : entre expertise et militantisme. Paris : l'Harmattan.</p> <p>DOBIECKI, Bernard (2008). Rédiger son mémoire professionnel en travail social : toutes les clefs pour réussir. Issy-les-Moulineaux Editions ESF.</p> <p>BUSINO G. (1992). <i>La sociologie sens dessus dessous</i>. Paris/Genève Librairie Droz</p> <p>PINÇON M., PINÇON-CHARLOT M. (2000). <i>Sociologie de la bourgeoisie</i> Paris. La Découverte. Coll. "Repères"</p> <p>FILLOUX J.-C. (2000). Champ pédagogique et psychanalyse. Paris, P.U.F. Coll. "Pédagogues et Pédagogies"</p>
Responsable du module	Responsables du module : Cécile DRUANT, Désiré MOISON, Sarah TILLY, Myriam SANTHUNE, Evelyne VERRIER. Responsable de la validation des ECTS : Yann REGARD Directeur des Etudes

Les modules semestriels de validation de parcours

Domaine de Formation 3 (DF3)

« Communication professionnelle en travail social »

DF3 Semestre 1	<i>Premiers repères pour une communication professionnelle</i>
Formation	Assistant de service social - DEASS
Objectifs et domaines de compétences	<p>Ce premier semestre doit permettre à l'étudiant d'apprendre</p> <p>A élaborer, gérer et transmettre des informations : savoir les sélectionner, les traiter et les conserver.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les différentes formes de communication professionnelle : courriers, compte rendu, lettre de motivation, communication téléphonique.... • Les différentes formes d'écrits professionnels • A structurer toute communication professionnelle • A utiliser les nouvelles technologies. <p>Etablir une première relation professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir se présenter et présenter son service • Découvrir les modes de communication adaptés aux publics et aux partenaires • Repérer les conditions psychologiques et les enjeux de la communication professionnelle
Contenu du module	<ul style="list-style-type: none"> • Unité principale • Unités contributives (UC) :UC6 • PPA • PIC • Stage SP1
Modalités pédagogiques	Cours théoriques, ateliers, TD en groupe Stage d'observation. Production d'un compte rendu de stage.
Modalités de validation	Module 311 : Participation au module communication 3 ECTS
Exigences associées	Réalisation obligatoire du temps de parcours de formation théorique et de formation pratique
Semestre concerné positionnement du module dans le parcours de formation	Semestre 1 : connaître. Le semestre doit être validé avant le mois de février de l'année universitaire concernée.
Nombre d'heures	Formation théorique : 54h - Formation pratique : 30h - TTP : 2h
Langue d'enseignement	Français
Références bibliographiques	BOUQUET, Brigitte, RIFFAULT, Jacques (2009). Les écrits professionnels. Pratique des écrits, écriture des pratiques. Vie Sociale n°2.... CHAPUT, Corinne, LEBARDIER-FOISNET, Muriel (2004). La

	synthèse de dossier. Editions ASH. ABRIC, Jean Claude (2011). Psychologie de la communication : théories et méthodes. Paris : Armand Colin
Responsable du module	Responsable de la validation ECTS : Yann REGARD. Responsables du module : Dominique CREPIN, Malika VIGNERON, Myriam SANTHUNE, Evelyne VERRIER

DF3 Semestre 2	<i>S'informer, se connaître pour mieux comprendre</i>
Formation	Assistant de service social - DEASS
Objectifs et domaines de compétences	Ce deuxième semestre doit permettre à l'étudiant de : <ul style="list-style-type: none"> • Comprendre les règles éthiques et déontologiques professionnelles • Comprendre les interactions en communication • Communiquer à l'écrit et face à un public, • Elaborer et utiliser des supports professionnels (diaporama, compte rendu, note de synthèse....) • Savoir sélectionner, gérer, donner du sens et transmettre des informations de l'actualité sociale.
Contenu du module	<ul style="list-style-type: none"> • Unité principale • Unités contributives : UC2 ; UC6 • PPA • PIC • Stage SP2
Modalités pédagogiques	Cours TD, ateliers, stage, exposé oral, revue de presse, production écrite et soutenance de l'étude territoriale.
Modalités de validation	<ul style="list-style-type: none"> • Module 323 : participation à la 1^{ère} épreuve du dossier de communication : 4 ECTS
Exigences associées	Réalisation obligatoire du temps de parcours de formation théorique et de formation pratique
Semestre concerné du module dans le parcours de formation	Semestre 2 : comprendre. Le semestre doit être validé avant le mois de juillet de l'année universitaire concernée.
Nombre d'heures	Formation théorique : 72h - Formation pratique : 35h- TTP : 7h
Langue d'enseignement	Français
Références bibliographiques	<p>NAPIER, Auguste, WHITAKER, Carl, (1980) le creuset familial. Robert Laffont.</p> <p>STEWART, Ian, JOINES, Vann (2000). Manuel d'analyse Transactionnelle. Paris : Inter éditions.</p> <p>RIFFAULT, Jacques (2006) Penser l'écrit professionnel en travail social : contexte, pratiques, significations. Paris : les conflits</p> <p>MOLINA, Yvette, RULLAC, Stéphane (2011). DEASS : DC3. Communication professionnelle en travail social. Paris : Vuibert</p> <p>MUCCHIELLI, Roger (2011). La dynamique des groupes : processus d'influence et de changement dans la vie affective des groupes</p>
Responsable du module	Responsable de la validation ECTS : Yann REGARD. Responsables du module : Dominique CREPIN, Malika VIGNERON, Myriam SANTHUNE, Evelyne VERRIER

DF3 Semestre 3	<i>Pratiquer les écrits et les entretiens professionnels</i>
Formation	Assistant de service social - DEASS
Objectifs et domaines de compétences	Ce troisième semestre doit permettre à l'étudiant de : <ul style="list-style-type: none"> • Expérimenter les singularités de la communication professionnelle avec des usagers, des professionnels, des partenaires. • Expérimenter la relation professionnelle en s'appuyant sur les outils de la communication. • Expérimenter l'animation de réunion. • Apprendre à donner du sens aux informations pour une aide à la décision, pour répondre à un besoin d'information. • Mettre en pratique les écrits professionnels dans le respect du droit des personnes et du cadre d'intervention. • Expérimenter la méthodologie de synthèse
Contenu du module	<ul style="list-style-type: none"> • Unités contributives : UC3 • PPA • PIC • Stage SP3
Modalités pédagogiques	Cours TD, ateliers, stage, groupe d'analyse de pratique, Groupe Réseau Territoire
Modalités de validation	<ul style="list-style-type: none"> • Module 331 : réalisation d'une synthèse de dossier : 4 ECTS
Exigences associées	Réalisation obligatoire du temps de parcours de formation théorique et de formation pratique
Semestre concerné positionnement du module dans le parcours de formation	Semestre 3 : expérimenter. Le semestre doit être validé avant le mois de février de l'année universitaire concernée.
Nombre d'heures	Formation théorique : 31h - Formation pratique : 70h - TTP : 7h
Langue d'enseignement	Français
Références bibliographiques	<p>JANVIER, Roland, MATHO, Yves (2011) Comprendre la participation des usagers dans les organisations sociales et médico-sociales. Paris : les conflits</p> <p>VINSONNEAU, Arnaud (2006) Les droits des usagers dans les établissements et services d'action sociale. Les cahiers de l'Uniopss n°18 mai 2006 ; paris UNIOUSS.</p> <p>DUBOS, Viviane, (2002). Les émotions : comment s'en faire des alliés avec les outils de la PNL. Issy-Les- Moulineaux Editions ESF</p> <p>ROSENCZVEIG, Jean Pierre, VERDIER, Pierre (2011) le secret professionnel en travail social et médico-social. Paris : Jeunesse et droits, les conflits</p> <p>FLUTEAU, Jean Paul (2010) Au cœur des relations d'aide : théories et pratiques des entretiens de relation d'aide. Paris : Editions Josette Lyon.</p> <p>MUCCHIELLI, Roger (2011).L'entretien de face à face dans la relation d'aide. Issy-Les- Moulineaux Editions ESF</p> <p>....</p>
Responsable du module	Responsable de la validation ECTS : Yann REGARD. Responsables du module : Dominique CREPIN, Malika

	VIGNERON, Myriam SANTHUNE, Evelyne VERRIER
DF3 Semestre 4	<i>De l'analyse à la synthèse</i>
Formation	Assistant de service social - DEASS
Objectifs et domaines de compétences	Ce quatrième semestre doit permettre à l'étudiant de : <ul style="list-style-type: none"> • Construire et rédiger des analyses • Argumenter des propositions à l'écrit et à l'oral • Analyser les enjeux des écrits professionnels dans le respect des règles éthiques (éthique de la conviction, de la discussion et de la responsabilité)
Contenu du module	<ul style="list-style-type: none"> • UF1 Unités contributives (UC) : UC2 • Approfondissement : vieillissement, handicap • PPA • PIC • Stage SP3
Modalités pédagogiques	Cours TD, ateliers, stage, groupe d'analyse de pratique, Groupe Réseau Territoire
Modalités de validation	<ul style="list-style-type: none"> • Module 341 : participation à la 2ème épreuve du dossier de communication : 3 ECTS
Exigences associées	Réalisation obligatoire du temps de parcours de formation théorique et de formation pratique
Semestre concerné du positionnement du module dans le parcours de formation	Semestre 4: analyser Le semestre doit être validé avant l'inscription au DEASS
Nombre d'heures	Formation théorique : 35h - Formation pratique : 35h- TTP : 15h
Langue d'enseignement	Français
Références bibliographiques	MATHIEU, Nathalie (2010) Les écrits de la protection de l'enfance : évaluer, signaler, informer. Editions ASH. PLENCHETTE- BRISSONNET, Claudine (2002). Toutes les clés des écrits professionnels à l'usage des travailleurs sociaux. Editions ESF.
Responsable du module	Responsable de la validation ECTS : Yann REGARD. Responsables du module : Dominique CREPIN, Malika VIGNERON, Myriam SANTHUNE, Evelyne VERRIER

DF3 semestre 5	<i>Maîtriser la communication professionnelle</i>
Formation	Assistant de service social - DEASS
Objectifs et domaines de compétences	Ce cinquième semestre doit permettre à l'étudiant de : <ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser la communication professionnelle • Se positionner dans le respect de l'éthique, de la déontologie et des responsabilités professionnelles. • Maîtriser la rédaction d'un écrit de synthèse d'information, de liaison ou d'aide à la décision. • Maîtriser la sélection et l'organisation d'informations à partir d'un de documents divers et utiliser les informations recueillies en fonction d'une finalité professionnelle
Contenu du module	<ul style="list-style-type: none"> • Unités contributives : UC2 ; UC6 • PIC • Stage SP4
Modalités pédagogiques	Cours TD, ateliers, stage, groupe d'analyse de pratique, Groupe Réseau Territoire
Modalités de validation	<ul style="list-style-type: none"> • Module 351 : participation à la 3ème épreuve du dossier de communication 3 ECTS
Exigences associées	Réalisation obligatoire du temps de parcours de formation théorique et de formation pratique
Semestre concerné positionnement du module dans le parcours de formation	Semestre 5 : maîtriser
Nombre d'heures	Formation théorique : 28h - Formation pratique : 30h - TTP : 28h
Langue d'enseignement	Français
Références bibliographiques	HENNION-MOREAU, Sylvie (2009) La responsabilité des travailleurs sociaux Rueil Malmaison Editions ASH.
Responsable du module	Responsable de la validation ECTS : Yann REGARD. Responsables du module : Dominique CREPIN, Malika VIGNERON, Myriam SANTHUNE, Evelyne VERRIER

DF3 Semestre 6	<i>Le dossier de communication</i>
Formation	Assistant de service social - DEASS
Objectifs et domaines de compétences	Ce semestre 6 doit permettre à l'étudiant d'aboutir à l'élaboration de son dossier de communication dans les règles de la certification
Contenu du module	Cours théoriques, ateliers et TD en groupe, transversalité avec d'autres formations
Modalités pédagogiques	Présentation du protocole de certification, PIC, méthodologie de synthèse.
Modalités de validation	Module 361 : 4ème épreuve de certification du Dossier de communication et certification : 7 ECTS
Exigences associées	Réalisation obligatoire du temps de parcours de formation théorique et de formation pratique ; Inscription au DEASS
Semestre concerné positionnement du module dans le parcours de formation	Semestre 6 : formaliser
Nombre d'heures	Formation théorique : 28h - Formation pratique : 10h - TTP : 165h
Langue d'enseignement	Français
Références bibliographiques	MOLINA, Yvette, RULLAC, Stéphane (2011). DEASS: DC3. Communication professionnelle en travail social. Paris : Vuibert
Responsable du module	Responsable de la validation ECTS : Yann REGARD. Responsables du module : Dominique CREPIN, Malika VIGNERON, Myriam SANTHUNE, Evelyne VERRIER

Les modules semestriels de validation de parcours

Domaine de Formation 4 (DF4)

« Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter institutionnelles »

DF4 - Semestre 1	<i>L'environnement social et politique du travailleur social</i>
Formation	Assistant de service social - DEASS
Objectifs et domaines de compétences	Ce premier semestre doit permettre à l'étudiant de : <ul style="list-style-type: none"> • découvrir concrètement les différentes organisations du travail social, ses institutions, leurs environnements, • découvrir les autres professionnels du travail social et de l'intervention sociale et leurs différentes formes de travail en commun (le travail en équipe, le partenariat, le travail en réseau, l'action concertée...)
Contenu du module	<ul style="list-style-type: none"> • Unité principale : Introduction aux politiques sociales ; Panorama des institutions sociales ; L'implication (une situation obligée) ; Un positionnement : l'usager au centre. Découverte des disciplines au service de l'implication, du travail en partenariat, de la médiation et du travail en équipe • Unités contributives : UC3 ; UC4 ; UC5 • PPA : découverte des institutions • PIC • Stage SP1
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Cours théoriques, ateliers et TD en groupe, forum de présentation des services avec les ES, ME et TISF • SP1 : rencontre avec les autres professionnels du travail social. Mobilisation par l'étudiant, d'une typologie des institutions • Cartographie des acteurs ; cartographie partenariale
Modalités de validation	<ul style="list-style-type: none"> • Module 411 : Découvrir les politiques sociales : production et soutenance d'un exposé politiques sociales 6 ECTS
Exigences associées	Réalisation obligatoire du temps de parcours de formation théorique et de formation pratique
Semestre concerné du positionnement du module dans le parcours de formation	Semestre 1 : connaître. Le semestre doit être validé avant le mois de février de l'année universitaire concernée.
Nombre d'heures	Formation théorique : 62h - Formation pratique : 70h- TTP : 44h
Langue d'enseignement	Français
Références bibliographiques	<p>CASTEL, « Métamorphose de la question sociale », éd. Gallimard, coll. Folio essais, 2005</p> <p>LOCHEN, Valérie, « Comprendre les politiques d'action sociale » éd. les conflits, 2010</p> <p>«50 ans des politique sociales », art. p. 23 à 43, ASH. 2/12/2005</p>

	<p>-Sources du droit: la constitution de 1958 convention internationale des droits de l'enfant et les Articles du code civil politique familiale</p> <p>DHUME Fabrice (2001). Du travail social au travail ensemble : le partenariat dans le champ des pratiques sociales. Paris : Editions ASH.</p> <p>FUSTIER, Paul (2004) Travail d'équipe en institution clinique : de l'institution médico-sociale et psychiatrique. Paris les conflits</p> <p>HARDY, Jean Pierre (2010) L'aide sociale aujourd'hui. Issy-les-Moulineaux Editions ESF</p> <p>JAEGER, Marcel (2011) Guide du secteur social et médico-social Paris les conflits</p> <p>MALLET, Annick, MILLIAT, Marie Cécile (1998) Introduction à l'Europe sociale. Paris les conflits</p> <p>MUCHIELLI, Roger (2007) Le travail en équipe : clés pour une meilleure efficacité collective Issy-les-Moulineaux Editions ESF</p> <p>PENAUD, Pascal, AMGHAR, Yann Gaël, BOURDAIS, Jean-François (2011) Politiques sociales. Paris les conflits</p>
Responsable du module	<p>Responsables du module : Désiré MOISON, Sarah TILLY, Myriam SANTHUNE, Colette VALDES, Evelyne VERRIER.</p> <p>Responsable de la validation ECTS : Yann REGARD Directeur des Etudes</p>

DF4 – Semestre 2	<i>Comprendre l'implication dans les dynamiques interinstitutionnelles</i>
Formation	Assistant de service social - DEASS
Objectifs et domaines de compétences	<p>Ce deuxième semestre doit permettre à l'étudiant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • comprendre les différentes organisations du travail social, ses institutions, leurs environnements, • comprendre les enjeux de l'intervention sociale et du travail en commun. • comprendre le contexte d'intervention
Contenu du module	<ul style="list-style-type: none"> • Unité principale : l'implication • Unités contributives : UC4 • PIC • PPA • Stage SP2
Modalités pédagogiques	Cours théoriques, ateliers et production d'un écrit collectif restitué à un commanditaire.
Modalités de	<ul style="list-style-type: none"> • Module 421 : Soutenance de l'étude territoriale : 2 ECTS

validation	• Module 422 : Une épreuve blanche DC4 2 ECTS
Exigences associées	Réalisation obligatoire du temps de parcours de formation théorique et de formation pratique
Semestre concerné positionnement du module dans le parcours de formation	Semestre 2 : comprendre. Le semestre doit être validé avant le mois de juillet de l'année universitaire concernée.
Nombre d'heures Nombre d'ECTS attribués	Formation théorique : 50h - Formation pratique : 35h- TTP : 29h
Langue d'enseignement	Français
Références bibliographiques	BACHELET Franck (2010) Les politiques sociales et leurs institutions. Paris l'Harmattan BALLAND Valérie (2005) 1955-2005 : 50 ans de politiques sociales. ASH n°2432 BERNOUX, Philippe (2009) la sociologie des organisations : initiation théorique suivie de 12 cas pratiques. Paris Seuil. DUMOULIN, Philippe, DUMONT, Régis, BROSS, Nicole, MASCLET, Georges (2006). Travailler en réseau : méthodes et pratiques en intervention sociale. Paris les conflits GUEGUEN, Jean Yves (2012) L'année de l'action sociale 2012 : bilan des politiques sociales perspectives de l'action sociale. Paris les conflits NAVES, Pierre, DEFALVARD, Hervé (2006) Economie politique de l'action sociale. Paris les conflits SAUSSOIS, Jean Michel (2012). Les organisations : état des savoirs. Auxerre : Editions Sciences Humaines. VALLERIE, Bernard, LE BOSSE, Yann (2012) Interventions sociales et empowerment (développement du pouvoir d'agir). Paris l'Harmattan
Responsable du module	Responsables du module : Désiré MOISON, Sarah TILLY, Myriam SANTHUNE, Colette VALDES, Evelyne VERRIER. Responsable de la validation ECTS : Yann REGARD

DF4 – Semestre 3	<i>Expérimenter les différents modes de travail en commun et leur inscription dans les politiques sociales</i>
Formation	Assistant de service social - DEASS
Objectifs et domaines de compétences	Ce troisième semestre doit permettre à l'étudiant lors du stage SP3 d'expérimenter - le rôle d'interface entre une personne ou un groupe et les institutions en intégrant les logiques individuelles et institutionnelles - le rôle de médiateur entre usagers / situation de crise, comme

	<p>tiers, en faisant apparaître les enjeux des 2 parties et en permettant de négocier un accord</p> <p>- la rencontre des différents membres de l'équipe, pour intégrer leur rôle dans la structure et les liens avec sa propre fonction</p> <p>Il apprendra à communiquer à bon escient et coopérer avec d'autres, à partager ses observations et analyses, à se confronter à l'analyse des autres et élaborer son propre positionnement</p>
Contenu du module	Stage SP3
Modalités pédagogiques	Visite de stage sous la forme des GRT;
Modalités de validation	<ul style="list-style-type: none"> Module 431 : Une épreuve blanche DC4 DC4: 4 ECTS
Exigences associées	Réalisation obligatoire du temps de parcours de formation théorique et de formation pratique
Semestre concerné positionnement du module dans le parcours de formation	Semestre 3 : expérimenter. Le semestre doit être validé avant le mois de février de l'année universitaire concernée.
Nombre d'heures	Formation théorique : 14h - Formation pratique : 70h- TTP : 24h
Langue d'enseignement	Français
Références bibliographiques	<p>AMADO, Gilles, GUITTET, André (2010) Dynamique de communications dans les groupes. Paris : Armand Colin</p> <p>BERNOUX, Jean-François (2005) Mettre en œuvre le développement social territorial : méthodologie, outils, pratiques. Paris les conflits</p> <p>LASCOUX Jean-Louis (2001) Pratique de la médiation : une méthode alternative à la résolution de conflits Issy-les-Moulineaux Editions ESF</p> <p>MARC, Edmond (2000) Relations et communications interpersonnelles. Paris les conflits</p> <p>MAZZOCHETTI, Jacinthe (2007) Le travail social de proximité en questions : entre utopie et sombre conscience. Louvain-la-Neuve : Bruylant-Académia</p> <p>PETITCLERC, Jean-Marie (2002) Pratiquer la médiation sociale : un nouveau métier de la ville au service du lien social. Paris les conflits</p>
Responsable du module	Responsables du module : Désiré MOISON, Sarah TILLY, Myriam SANTHUNE, Colette VALDES, Evelyne VERRIER, Responsable de la validation ECTS : Yann REGARD Directeur des Etudes

DF4 - Semestre 4	<i>Implication dans les dynamiques interinstitutionnelles</i>
Formation	Assistant de service social - DEASS
Objectifs et domaines de compétences	Ce quatrième semestre doit permettre à l'étudiant d'analyser l'impact des politiques sociales, les enjeux des acteurs concernés et savoir décoder leurs positionnements et leurs stratégies.
Contenu du module	<ul style="list-style-type: none"> UF1 Unités contributives : UC4 ; UC5 ; UC7

	<ul style="list-style-type: none"> • SP3
Modalités pédagogiques	Cours théoriques, ateliers et TD en groupe, transversalité avec les étudiants d'autres formations. Groupes d'analyse de pratique et d'accompagnement à la professionnalisation. SP3
Modalités de validation	<ul style="list-style-type: none"> • Module 441 : Création d'un sujet DC4 : 5 ECTS
Exigences associées	Réalisation obligatoire du temps de parcours de formation théorique et de formation pratique
Semestre concerné positionnement du module dans le parcours de formation	Semestre 4: analyser Le semestre doit être validé avant le mois de juillet de l'année universitaire concernée.
Nombre d'heures	Formation théorique : 50h - Formation pratique : 35h- TTP : 54h
Langue d'enseignement	Français
Références bibliographiques	<p>BENEVISE, Jean-François, LEGER, Anne-marie, MOYEN Henri (2005) Interventions sociales de proximité et territoires. Paris : Inspection Générale des Affaires Sociales</p> <p>GACOIN, Daniel (2004) Communiquer dans les organisations sociales et médico-sociales : enjeux, stratégies, méthodes. Paris les conflits</p> <p>ION, Jacques (2005). Le travail social à l'épreuve du territoire. Paris les conflits</p> <p>LEBARBIER-FOISNET, Muriel (2010) DC4 : Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles. DEASS. Paris les conflits</p>
Responsable du module	Responsables du module : Désiré MOISON, Sarah TILLY, Myriam SANTHUNE, Colette VALDES, Evelyne VERRIER. Responsable de la validation ECTS : Yann REGARD Directeur des Etudes

DF4 – semestre 5	<i>54 - Les légitimités d'intervention</i>
Formation	Assistant de service social - DEASS
Objectifs et domaines de compétences	<p>Ce cinquième semestre doit permettre à l'étudiant de poursuivre la mobilisation des compétences dans le domaine de l'implication partenariale et de sa connaissance des politiques sociales pour ainsi en avoir la maîtrise.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Savoir animer un réseau d'acteurs et établir des relations professionnelles adaptées. • Savoir valoriser son savoir faire • Savoir utiliser les techniques de gestion de conflits • Savoir négocier avec les personnes et les institutions • Savoir coopérer avec d'autres et solliciter leurs compétences • Savoir confronter ses observations
Contenu du module	Stage SP4
Modalités pédagogiques	Groupes d'analyse de pratique et d'accompagnement à la professionnalisation. SP4: visite de stage sous la forme des GRT
Modalités de validation	<ul style="list-style-type: none"> • Module 451 : Une épreuve blanche DC4 : 4 ECTS
Exigences associées	Caractère obligatoire, se valide avec la réalisation du temps de formation théorique et la réalisation du temps de formation pratique
Semestre concerné positionnement du module dans le parcours de formation	Semestre 5 : l'action Le semestre doit être validé avant le mois de février de l'année universitaire concernée.
Nombre d'heures	Formation théorique : 22h - Formation pratique : 70h- TTP : 22h
Langue d'enseignement	Français
Références bibliographiques	<p>BOUQUET, Brigitte, MADELIN, Bénédicte, NIVOLLE, Patrick (2007) Territoires et action sociale. Paris : l'Harmattan</p> <p>HARDY, Jean Pierre (2010) Guide de l'action sociale contre les exclusions. Paris : les conflits</p> <p>HATZFELD, Hélène (1998) Construire de nouvelles légitimités en travail social. Paris : les conflits</p> <p>LE BOUFFANT, Chantal, GUELAMINE, Faïza (2012) Le travail d'assistante sociale. Paris : les conflits</p> <p>LE BOUFFANT, Chantal, GUELAMINE, Faïza (2009) Guide de l'assistante sociale. Paris : les conflits</p> <p>MUCHIELLI, Roger (2007) La conduite des réunions. Issy-les-Moulineaux Editions ESF.</p> <p>PERRIER, Michel (2006). La construction des légitimités professionnelles dans la formation des travailleurs sociaux. Paris : l'Harmattan</p>
Responsable du module	Responsables du module : Désiré MOISON, Sarah TILLY, Myriam SANTHUNE, Colette VALDES, Evelyne VERRIER. Responsable de la validation ECTS : Yann REGARD Directeur des Etudes

DF4 - Semestre 6	<i>Les épreuves du DC4</i> <i>La connaissance concrète des politiques sociales</i>
Formation	Assistant de service social - DEASS
Objectifs et domaines de compétences	Ce sixième semestre doit permettre à l'étudiant de répondre à l'épreuve de certification en utilisant les connaissances acquises sur les politiques sociales et les dispositifs d'analyser et de dégager les orientations possibles d'intervention partenariale et le rôle spécifique d'un ASS sur un territoire.
Contenu du module	UF1 Unités contributives : UC4 SP4
Modalités pédagogiques	Ateliers et TD en groupe.
Modalités de validation	<ul style="list-style-type: none"> • Module 461 : Epreuve de certification de connaissance des politiques sociales : 5 ECTS • Module 462 : Contrôle continu : 2 ECTS
Exigences associées	Réalisation obligatoire du temps de parcours de formation théorique et de formation pratique ; Inscription au DEASS
Semestre concerné positionnement du module dans le parcours de formation	Semestre 6: certification
Nombre d'heures	Formation théorique : 70h - Formation pratique : 35h- TTP : 90h
Langue d'enseignement	Français
Références bibliographiques	GACOIN, Daniel (2010) Conduire des projets en action sociale. Paris : les conflits LEBARBIER-FOISNET, Muriel (2010) DC4 : Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles. DEASS. Paris les conflits MOLINA, Yvette, RULLAC, Stéphane (2011) DEASS : Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles. Paris Vuibert.
Responsable du module	Responsables du module : Désiré MOISON, Sarah TILLY, Myriam SANTHUNE, Colette VALDES, Evelyne VERRIER. Responsable de la validation ECTS : Yann REGARD Directeur des Etudes

Niveau 3

GUIDE DES ETUDES

FORMATION D'EDUCATEUR SPECIALISE
Parcours Travail Social et Education Spécialisée

2017-2020

Sommaire

1	QU'EST-CE QU'UN PARCOURS DE FORMATION ?	4
1.1	Présentation	4
1.2	Entrée en formation	5
1.2.1	Voies d'accès et critères d'admission	5
1.2.2	Statuts et financements	7
1.3	Construction de parcours personnalisés	8
1.4	Evaluation des parcours	9
1.5	Logique LMD et ECTS	11
2	FORMATION D'EDUCATEUR SPECIALISE	12
2.1	Introduction	12
2.1.1	Le référentiel professionnel	12
2.1.2	Le référentiel d'activités	14
2.2	Architecture de la formation	15
2.2.1	Les principes	15
2.2.2	Une formation en 4 Domaines de Compétences	16
2.2.3	Une formation en alternance intégrative	27
2.2.4	Une formation organisée en domaines de compétences	29
2.3	Contenu de la formation	32
2.3.1	Répartition des ECTS par Semestre ET par Domaines de Compétences	32
2.3.2	Affectation des Domaines de compétences et des Unités d'Enseignement	32
2.3.3	Affectation des Domaines de Compétences et des Unités d'Enseignement	35
2.3.4	Descriptif des Unités d'Enseignement	42

1 QU'EST-CE QU'UN PARCOURS DE FORMATION ?

1.1 PRESENTATION

Le guide des études est destiné à présenter deux parcours de formation au travail social de l'enseignement supérieur dispensés à l'IRTS Hauts-de-France :

- **Le parcours Travail Social et Service Social** qui permet de se préparer à l'exercice des fonctions définies dans le référentiel professionnel des **Assistants de Service Social**, dont les principaux domaines d'activité sont :

- L'accueil / l'évaluation / l'information / l'orientation
- L'accompagnement social
- La médiation
- La veille sociale / l'expertise / la formation
- La conduite de projets / le travail avec les groupes
- Le travail en réseau

Le diplôme délivré en fin de formation est le **Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS)**

- **Le parcours Travail Social et Education Spécialisée** qui permet de se préparer à l'exercice des fonctions de deux formations :

- **Educateur Spécialisé** dont les principaux domaines d'activité sont :

- L'établissement d'une relation, le diagnostic éducatif
- L'accompagnement éducatif de la personne ou du groupe
- La conception et la conduite d'une action socio-éducative au sein d'une équipe
- La construction d'un cadre d'analyse et d'une expertise des pratiques éducatives et sociales

Le diplôme délivré en fin de formation est le **Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES)**

- **Educateur Technique Spécialisé** dont les principaux domaines d'activité sont :

- L'accompagnement éducatif de la personne ou du groupe
- La formation professionnelle, élaboration et mise en œuvre d'un parcours d'insertion
- L'encadrement technique de la production.

Le diplôme délivré en fin de formation est le **Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé (DEETS)**

En intégrant ces parcours de formation dans le système européen de transfert de crédits capitalisables " ECTS ", l'IRTS s'inscrit dans la démarche de dimension européenne de l'enseignement supérieur, arrêtée par les accords de Bologne en 1999 et encouragée par la Communauté Européenne.

La reconnaissance des études et des diplômes est un préalable à la création d'une dimension européenne de l'enseignement supérieur. Le système " ECTS " a été conçu dans l'objectif de promouvoir la reconnaissance académique des études poursuivies à l'étranger. Ce système est fondé

sur trois éléments de base : l'information sur les programmes d'études et les résultats de l'étudiant, l'accord mutuel entre les établissements partenaires et l'étudiant, et l'utilisation de crédits ECTS.

Pour l'obtention d'un titre homologué du travail social, il convient de suivre l'ensemble du parcours approprié et de se présenter aux épreuves spécifiques du diplôme d'Etat.

Les objectifs de ces parcours sont :

- **S'approprier une culture commune du travail social** permettant d'observer, d'analyser les cadres de l'action sociale et d'intervenir dans le champ social avec d'autres partenaires.
- **Acquérir les compétences communes aux travailleurs sociaux** dans ses différentes dimensions (théorique, méthodologique, socio relationnelle, technique, pratique) ayant trait au champ de la communication professionnelle écrite et orale et au travail en partenariat et en réseau.
- **Acquérir les compétences spécifiques** nécessaires, au regard des fonctions attendues et définies dans le référentiel professionnel propre à chaque métier.

La formation de conseiller en économie sociale familiale s'inscrit dans les parcours possibles de niveau III.

1.2 ENTREE EN FORMATION

1.2.1 Voies d'accès et critères d'admission

Ces trois parcours s'inscrivent dans le cadre de formations professionnelles supérieures. L'accès à la qualification peut se faire selon différentes voies.

► *Les conditions d'inscription (formation initiale, cours d'emploi, apprentissage)*

Ces trois formations sont accessibles aux personnes âgées de 18 ans ou plus à la date de démarrage du premier stage.

Pour les formations ASS et ES, les candidats doivent être titulaires de l'un des diplômes, certificats ou titres suivants :

- Etre titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- Etre titulaire de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités ;
- Etre titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
- Etre titulaire du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique et avoir exercé cinq ans dans l'emploi correspondant (**uniquement pour les ES**) ;
- Etre titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale et avoir exercé cinq ans dans l'emploi correspondant (**uniquement pour les ES**) ;
- D'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention interministérielle des niveaux de formation (**uniquement pour les ASS**) ;
- D'un diplôme au moins de niveau IV, délivré par l'Etat et visé à l'article L 451-1 du code de l'action sociale et des familles (**uniquement pour les ASS**) ;
- Avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau défini par l'arrêté du 11

septembre 1995 relatif à l'examen de niveau.

Pour la formation ETS, les candidats doivent être titulaires de l'un des diplômes, certificats ou titres suivants :

- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV ;
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau V, pouvoir attester de trois ans d'expérience professionnelle et être en situation d'emploi de moniteur d'atelier ou d'éducateur technique.

Les diplômes de niveau III du travail social dispensent de l'épreuve écrite d'admissibilité.

L'entrée en formation dépend de la réussite aux épreuves d'admission organisées par le centre de formation, conformément aux textes règlementaires en vigueur. Le descriptif des épreuves et les modalités de la procédure d'admission sont joints au dossier d'inscription.

Pour plus de renseignements ou pour obtenir votre dossier d'inscription, vous pouvez, à compter du 1^{er} septembre vous rendre sur notre site internet : www.irtshdf.fr.

Vous pouvez également demander votre dossier par écrit, en y joignant une enveloppe timbrée au tarif en vigueur, libellée à vos nom et adresse, adressée au Service Admission de l'IRTS Hauts-de-France.

► *La voie étudiante*

Les étudiants peuvent intégrer ces trois formations sans être salariés, sous réserve, après la réussite aux épreuves d'admission, de pouvoir justifier du financement correspondant à leur profil.

► *La voie « cours d'emploi »*

Après avoir réussi les épreuves, les personnes salariées peuvent intégrer l'une de ces formations. Dans ce cadre, une convention est établie entre l'employeur et l'IRTS, et la totalité des frais de formation est à la charge de l'employeur ou de l'OPCA.

► *La voie « apprentissage »*

L'accès à la qualification d'Educateur Spécialisé (DEES), d'Educateur Technique Spécialisé (DEETS) et d'Assistant de Service Social (DEASS) est ouvert par voie d'apprentissage. Ce mode d'accès est conditionné par la réussite aux épreuves de sélection.

Ces formations par apprentissage se font en partenariat avec le Centre de Formation des Apprentis ADAMSS 59/62¹. L'étudiant est titulaire d'un contrat de travail à durée déterminée : **le contrat d'apprentissage**. Il est, par ailleurs, accompagné par un Maître d'apprentissage sur les terrains professionnels.

L'apprenti doit être âgé de 18 ans minimum et de moins de 30 ans à la signature du contrat.

La formation obéit au principe de l'alternance et reste soumise au même volume horaire, au même programme ainsi qu'aux mêmes épreuves d'examen que pour la formation en voie classique.

¹ Voir la présentation du CFA ADAMSS 59/62
IRTS Hauts-de-France – Guide des études 2017-2020

► *La voie « Validation des Acquis de l'Expérience » (VAE)*

La mesure VAE s'applique au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES), au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEETS) et au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS).

La durée totale d'activité cumulée exigée est de trois ans minimum en équivalent temps plein. La demande de recevabilité est étudiée par le Rectorat pour la formation d'Educateur Spécialisé et par la DRJSCS pour la formation d'Assistant de Service Social.

Pour pouvoir prétendre à l'obtention du diplôme par validation des acquis de l'expérience, les candidats doivent justifier d'expériences et de compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme.

L'accès à la qualification peut se faire sur la base de la conception et de l'évaluation d'un livret de présentation des acquis.

Des compléments de formation individualisés sont proposés aux candidats dans le cas d'une validation partielle du diplôme.

1.2.2 Statuts et financements

► *Les statuts des apprenants*

Les personnes sont admises en formation selon les statuts suivants :

- Etudiant
- Salarié bénéficiant d'un contrat de travail
- Demandeur d'emploi
- Autres (boursier, apprentis...)

► *Les modalités de financement de la formation*

Plusieurs possibilités de financement existent :

- Le Conseil Régional du Hauts-de-France qui subventionne un nombre défini de formations. Les étudiants entrent alors en "place agréée » et ne paient que les frais d'inscription.
- Les employeurs qui financent la formation de leurs salariés, ou le CFA dans le cadre de l'apprentissage ;
- Le financement personnel de la formation par l'étudiant, selon les places disponibles.

1.3 CONSTRUCTION DE PARCOURS PERSONNALISES

Chaque parcours est articulé en **quatre Domaines de Compétences (DC)** déclinés en temps de formation en centre et en stage sur sites qualifiants :

- Les **DC1** et **DC2** sont spécifiques à chacun des parcours : ils correspondent aux compétences socles de chaque métier.
- Le **DC3** « Communication professionnelle en travail social » et le **DC4** « Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles » sont communs à l'ensemble des formations de niveau III du travail social.
Ils correspondent à des compétences attendues quelle que soit la profession du travail social visée.

La modularisation des parcours a permis à l'IRTS de pouvoir offrir des "**programmes personnalisés de formation**" par le biais de plusieurs dispositifs :

- Les allègements de formation théorique et/ou de stages prévus dans les décrets relatifs aux formations.
- Les parcours post-jury VAE dans le cadre du processus de Validation des Acquis de l'Expérience.
- Le parcours de stage en lien avec le projet individuel de formation de l'étudiant et le suivi de l'acquisition des compétences tout au long de la formation.
- L'orientation puis l'approfondissement d'une expertise particulière par la rédaction d'un mémoire.
- La validation automatique de certaines unités d'enseignement de la Licence Sciences de l'Education de l'Université de Lille 3 dans le cadre d'une convention avec l'IRTS Hauts-de-France

Il est également possible pour les personnes titulaires du Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME) et de 2 années d'expérience sur un ou plusieurs postes éducatifs d'accéder

- au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES) en bénéficiant de dispenses des domaines de compétences 1 en totalité et de la 1ère partie des domaines de compétences 2, 3 et 4.
- au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEETS) en bénéficiant de dispenses des domaines de compétences 1 en totalité et de la 1ère partie des domaines de compétences 3 et 4.

De même, les candidats titulaires d'un diplôme en travail social de niveau 3 bénéficient de la dispense des domaines de compétences 3 et 4 et d'allègements au sein des domaines de compétences 1 et 2 (se reporter à la page du présent guide expliquant les allègements).

1.4 EVALUATION DES PARCOURS

Dès son entrée en formation, l'étudiant est engagé dans un dispositif pédagogique qui vise à l'apprentissage d'une démarche d'auto-évaluation de son parcours de formation et de professionnalisation.

Il est accompagné pour cela par un formateur tuteur qui, lors de bilans individuels (entretiens de progrès), l'aide à se fixer des objectifs adaptés à son parcours et à évaluer les acquis réalisés.

Ainsi, au fil de la formation, l'étudiant apprend à exprimer oralement et par écrit, de façon synthétique, la trajectoire qu'il suit dans la construction de son identité professionnelle.

Les évaluations qualitatives et quantitatives qui valident les unités de formation ou d'enseignement constituent des indicateurs utiles à l'étudiant et au formateur tuteur pour réaliser cette démarche d'évaluation plus globale.

Le système de notation utilisé dans le cadre de l'IRTS Hauts-de-France étant étalonné sur 5 points, nous proposons la correspondance suivante entre les échelles de notations :

<i>Notes/10</i>	<i>Notes/5</i>	<i>Notes ECTS</i>	<i>Pourcentage d'étudiants admis qui devraient obtenir la note</i>	<i>Définition</i>
20	5	A	10 %	EXCELLENT : Résultat remarquable, avec seulement quelques insuffisances mineures.
16	4	B	25 %	TRES BIEN : Résultat supérieur à la moyenne, malgré un certain nombre d'insuffisances.
13	3+	C	30 %	BIEN : Travail généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables.
10	3-	D	25 %	SATISFAISANT : Travail honnête, mais comportant des lacunes importantes.
8	2	E	10 %	PASSABLE : Le résultat satisfait aux critères minimaux.
4	1	FX	-	INSUFFISANT : Un travail supplémentaire est nécessaire pour l'octroi d'un crédit.
0	0	F	-	INSUFFISANT : Un travail supplémentaire considérable est nécessaire.

Ainsi, un étudiant obtient l'octroi des crédits correspondant à une unité d'enseignement lorsqu'il a été effectivement présent aux différents enseignements de cette unité et qu'il a obtenu à l'épreuve de validation les notes 2 ; 3 ; 4 ou 5.

Un étudiant ayant obtenu les notes de 0 ou 1 à l'épreuve de validation doit réaliser un travail complémentaire qui sera à nouveau évalué selon les critères précédents afin d'obtenir l'octroi des crédits ECTS correspondants à l'UF/UE considérée.

Distinction entre les notions de certification et de validation :

- **La certification** correspond aux épreuves du diplôme d'Etat (DEASS, DEETS et DEES) délivrée par le Rectorat ou/et la DRJSCS suivant le diplôme.
- **La validation** se construit à partir des évaluations de la formation théorique et de la formation par les stages. Elle est délivrée par le centre de formation. Une commission pédagogique se réunit en début de formation pour arrêter des allègements et validations de formation demandés et chaque semestre pour la validation des parcours. A l'issue des 6 semestres, l'établissement de formation présente au Diplôme d'Etat, les candidats ayant suivi la totalité de leur programme de formation personnalisé.

La non-validation d'une unité de formation ou unité d'enseignement constitue un frein mais pas un obstacle pour le passage des épreuves du Diplôme d'Etat.

1.5 LOGIQUE LMD ET ECTS

L'IRTS s'inscrit dans la réforme européenne " LMD " en intégrant ses parcours dans le système européen de transfert de crédits capitalisables « ECTS ».

La formation aux diplômes du travail social de niveau III est dispensée en 3 ans, soit **6 Semestres**, et représente **180 crédits**. Une année de formation est découpée en 2 semestres, qui constituent chacun une étape dans la formation : le 1^{er} semestre allant de septembre à janvier et le 2nd semestre de février à juillet.

Les semestres sont organisés en **Unités de Formation** et en **Unités d'Enseignement** théoriques et pratiques pour le parcours d'assistant de service social.

L'attribution des ECTS

L'arrêté du 25 août 2011 de la Direction Générale de la Cohésion Sociale prévoit l'application de plusieurs axes du processus de Bologne et a pris les mesures nécessaires pour faire en sorte que les diplômes de travail social post baccalauréat soient positionnés au même niveau du CEC que leurs homologues européens notamment :

- L'application du système européen de crédits capitalisables et transférables (ECTS), à hauteur de 180 crédits (DEASS, DEEJE, DEES, DEETS, DECESF)
- L'organisation des formations en modules répartis sur 6 semestres et unités capitalisables, le dernier semestre étant valorisé par la réussite aux épreuves de certification

A l'IRTS Hauts-de-France, les crédits sont délivrés à l'étudiant par la commission pédagogique de parcours (validation en fin de semestre) qui statue à l'issue de chaque semestre. La délivrance des crédits se réalise, pour chaque module, par la validation de celui-ci. Les modalités de validation de chacun des modules sont précisées dans ce guide des études, distribué à chaque étudiant à l'entrée en formation. Ces validations se réalisent selon des modalités d'évaluation diversifiées : contrôle de connaissance, écrit individuel, dossier collectif, exposé, attestation de participation...

Une épreuve de rattrapage est systématiquement organisée par semestre et par domaine de Formation, soit pour les candidats qui n'auraient pu répondre aux modalités d'évaluation du semestre telles que prévues, ou ceux dont l'évaluation à un au moins des modules serait insuffisante pour l'octroi des ECTS.

L'étudiant reçoit, à l'issue de la commission pédagogique de parcours, une attestation nominative indiquant la validation ou non de son semestre et l'octroi des ECTS du semestre échu.

Conformément à l'arrêté du 25 août 2011 portant sur la mise en crédits de la formation, l'IRTS délivrera à chaque étudiant :

- L'attestation descriptive du parcours suivi mentionnant les crédits correspondant aux modules validés.
- Le supplément au diplôme conformément à l'annexe VII de l'arrêté du 25 août 2011, délivré aux titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social.

2 FORMATION D'EDUCATEUR SPECIALISE

Parcours Travail Social et Education Spécialisée

2.1 INTRODUCTION

Le **parcours Travail Social et Education Spécialisée** correspond au référentiel professionnel des **Educateurs Spécialisés**. En France, cette formation est réglementée par le décret n°2007-899 du 15 mai 2007, instituant un diplôme d'état (DEES).

Il s'agit d'une formation professionnelle supérieure, accessible aux personnes âgées de 18 ans ou plus, titulaires d'un examen de niveau DRJSCS, du baccalauréat ou d'un diplôme accepté en équivalence. L'entrée en formation est soumise à l'obtention d'épreuves d'admission organisées par le centre de formation, dont les modalités sont définies dans ledit décret.

La formation d'Educateur Spécialisé est une formation professionnelle qui se déroule en alternance sur une durée de 3 ans. Elle comprend 1450 heures de formation théoriques et pratiques réalisées en centre de formation et 2100 heures de stage.

Cette formation est également accessible par voie d'apprentissage ou par la Validation des Acquis de l'Expérience².

A l'issue du parcours de formation, l'étudiant est présenté par le centre de formation aux épreuves terminales du Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé. Ces 4 épreuves correspondant au référentiel de certification défini à l'annexe II de l'arrêté du 20 juin 2007, sont organisées sous la responsabilité du Recteur d'Académie. Ces épreuves terminales correspondent, chacune, à l'un des 4 domaines de certification.

Domaine de certification 1 : Entretien sur les pratiques professionnelles

Domaine de certification 2 : Présentation et soutenance d'un mémoire

Domaine de certification 3 : Entretien à partir d'un journal d'étude clinique

Domaine de certification 4 : Epreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles

Par ailleurs, les domaines de certification 2 ; 3 et 4 comprennent, chacun, une autre évaluation, organisée par le centre de formation et par les sites qualifiants (stage) durant le parcours. Les notes obtenues se pondèrent avec le résultat aux épreuves terminales.

Pour obtenir le diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé, le candidat doit avoir validé les 4 domaines de certification. Chaque domaine est indépendant c'est-à-dire que les notes ne sont pas compensables d'un domaine à l'autre.

2.1.1 Le référentiel professionnel

Définition de la profession et du contexte de l'intervention (Arrêté du 20 juin 2007)

L'éducateur spécialisé, dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion, aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'action collective en direction des groupes et des territoires.

² Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter à la partie **I.2. Entrée en formation**.

Son intervention, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, s'effectue conformément au projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction des champs de compétences qui sont les leurs dans un contexte institutionnel ou un territoire.

L'éducateur spécialisé est impliqué dans une relation socio-éducative de proximité inscrite dans une temporalité. Il aide et accompagne des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion.

Pour ce faire, il établit une relation de confiance avec la personne ou le groupe accompagné et élabore son intervention en fonction de son histoire et de ses potentialités psychologiques, physiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

L'éducateur spécialisé a un degré d'autonomie et de responsabilité dans ses actes professionnels le mettant en capacité de concevoir, conduire, évaluer des projets personnalisés ou adaptés à des populations identifiées. Il est en mesure de participer à une coordination fonctionnelle dans une équipe et de contribuer à la formation professionnelle d'autres intervenants.

L'éducateur spécialisé développe une fonction de veille et d'expertise qui le conduit à être interlocuteur et force de propositions pour l'analyse des besoins et la définition des orientations des politiques sociales ou éducatives des institutions qui l'emploient. Il est en capacité de s'engager dans des dynamiques institutionnelles, inter institutionnelles et partenariales.

L'éducateur spécialisé intervient dans une démarche éthique qui contribue à créer les conditions pour que les enfants, adultes, familles et groupes avec lesquels il travaille soient considérés dans leurs droits, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et soient soutenus dans le renforcement des liens sociaux et des solidarités dans leur milieu de vie.

L'éducateur spécialisé intervient principalement, mais sans exclusive, dans les secteurs du handicap, de la protection de l'enfance, de la santé et de l'insertion sociale. Il est employé par les collectivités territoriales, la fonction publique et des associations et structures privées.

2.1.2 Le référentiel d'activités

((Arrêté du 20 juin 2007))

FONCTIONS	ACTIVITES
Etablissement d'une relation, diagnostic éducatif	<p>S'approprié et analyse les informations concernant la commande sociale et la situation de la personne ou du groupe</p> <p>Etablit une relation éducative avec la personne, la famille ou le groupe</p> <p>Elabore un diagnostic éducatif, une hypothèse d'intervention socio-éducative et préfigure un projet individuel adapté à la situation de la personne (ou du groupe) et en cohérence avec le projet institutionnel ou le mandat</p>
Accompagnement éducatif de la personne ou du groupe	<p>Mobilise les ressources de l'environnement de la personne ou du groupe</p> <p>Mobilise les ressources de la personne ou du groupe et développe ses capacités</p> <p>Exerce une fonction symbolique permettant la distinction des rôles et places dans une société ; rappelle les lois et règles sociales permettant à la personne ou au groupe de s'y inscrire en tant que citoyen</p> <p>Accompagne la personne ou le groupe dans la construction de son identité et de sa singularité dans le respect le plus large possible de ses choix et de son intimité</p>
Conception et conduite d'une action socio-éducative au sein d'une équipe	<p>Co-construit une intervention adaptée aux attentes et/ou aux besoins de la personne (ou du groupe) en cohérence avec la commande sociale et le projet institutionnel</p> <p>Réalise et ajuste les projets sociaux et éducatifs dans un système d'acteurs multiples</p> <p>Intervient en qualité de "réfèrent" de la personne ou du groupe vis-à-vis de l'institution dans un rôle de régulation</p> <p>Contribue à la mise en œuvre du projet : gestion logistique et financière d'activités, ou de séquences collectives, de nature socio-éducative</p> <p>Evalue les actions menées dans le cadre du projet social ou éducatif, ou des mesures individuelles assurées</p>
Construction d'un cadre d'analyse et d'une expertise des pratiques éducatives et sociales	<p>S'implique dans une structure sociale ou au sein d'une équipe éducative et dans un travail pluridisciplinaire et coopératif de personnes relevant de professionnalités différentes</p> <p>Echange les informations nécessaires aux besoins d'un milieu professionnel au sein duquel la communication est à la fois institutionnelle et informelle</p> <p>Prête une attention permanente à l'évolution des connaissances techniques et théoriques du champ social ou éducatif afin de maintenir une pratique adaptée à ces évolutions</p> <p>Capitalise de manière permanente les acquis de l'expérience individuelle et</p>

	collective par une formalisation de ceux-ci, en vue de faire progresser et de partager son propre savoir
--	--

2.2 ARCHITECTURE DE LA FORMATION

2.2.1 Les principes

L'architecture de la formation a été définie sur les principes suivants :

Le respect des référentiels officiels structurant la formation :

Le référentiel de compétences

Le référentiel de formation

Le référentiel de certification

Les parcours personnalisés :

1. Parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (**VAE**);

2. Parcours de formation dit "**promotionnels**" : le passage à des formations de niveau supérieur. Exemple du parcours Moniteur Educateur vers Educateur Spécialisé avec application des dispenses automatiques prévues par le texte de loi.

3. Parcours permettant le passage d'une qualification à une autre au sein des formations en travail social de niveau III (ES, AS, ETS, EJE..). Dans ce cas, il y a validation automatique des DC3 et DC4.

4. **Allégements** de modules pour les étudiants ayant suivi un cursus universitaire ou titulaires d'un diplôme professionnel, conformément aux textes de référence.

La prise en compte de quatre logiques:

Une logique de **professionnalisation** : logique de compétences professionnelles pour l'exercice du travail social.

Une logique d'**alternance** : prise en compte de deux lieux et modes d'apprentissage (centre de formation et stages).

Une logique d'enseignement en **modules disciplinaires** : repérage des enseignements disciplinaires contributifs,

Une logique de **certification** : préparation au Diplôme d'Etat et à ses différentes épreuves.

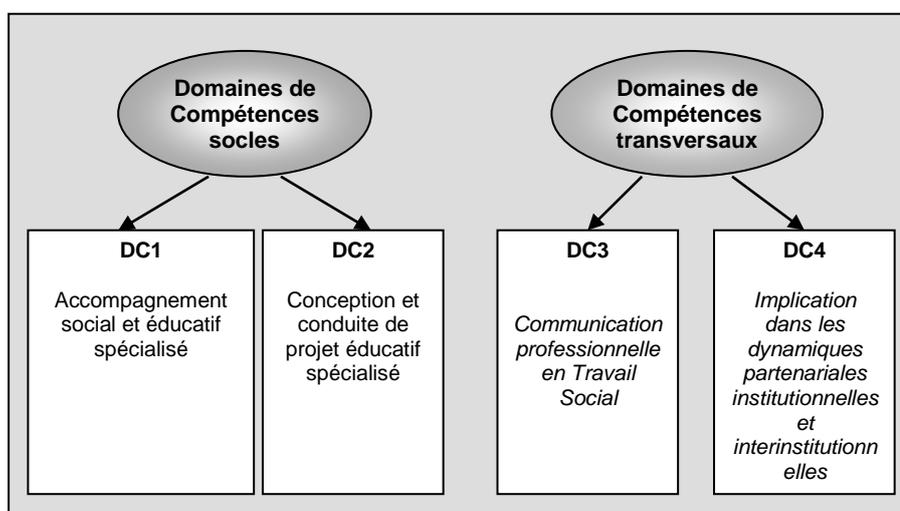
Une construction en six **semestres** rythmant le parcours progressif des apprentissages qui articule les quatre logiques du processus de formation.

Le projet pédagogique de la formation d'Educateur Spécialisé à l'IRTS se décline à partir de fondements communs à l'ensemble des formations éducatives de l'institut (Educateurs Spécialisés, Moniteurs Educateurs, Educateurs Techniques Spécialisés), permettant d'affirmer l'appartenance à un même secteur d'intervention tout en repérant les spécificités et en travaillant les différentes identités professionnelles.

2.2.2 Une formation en 4 Domaines de Compétences

Le **Domaine de Compétence** (DC) est un des éléments constituant l'architecture de la formation. Chaque unité d'enseignement dispensée alimente un des 4 grands domaines de compétences que comprend la formation. Ceci facilite la transversalité avec certaines formations de niveau III dont les études sont organisées sur ce mode (le parcours Travail Social et Service Social actuellement). Ce dispositif permet de faciliter les passages d'une formation à l'autre par le biais du système d'équivalence puisque les domaines de compétences DC3 et DC4 peuvent être considérés comme communs, alors que les DC1 et DC2 sont spécifiques à chaque formation.

Ce dispositif facilite la transversalité et le passage d'un parcours de formation à l'autre par le biais de la validation automatique et du système d'équivalence.



Le programme de la formation est découpé en modules structurés tout au long du parcours de formation. Un **module** correspond à une petite unité pédagogique cohérente en termes d'objectifs, de contenus, de démarche, de mode d'évaluation.

LE DC 1 – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET EDUCATIF SPECIALISE – ARRETE DU 20 JUIN 2007

Domaine de compétences 1 –

Instaurer une relation

Favoriser la construction de l'identité et le développement des capacités

Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique

Organiser une intervention socio-éducative individuelle ou collective

Animer la vie quotidienne

Référentiel de compétences

DC1	COMPETENCES	INDICATEURS DE COMPETENCES
<p>Accompagnement social et éducatif spécialisé</p>	<p>1.1 Instaurer une relation</p> <p>1.2 Favoriser la construction de l'identité et le développement des capacités</p> <p>1.3 Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique</p> <p>1.4 Organiser une intervention socio-éducative individuelle ou collective</p> <p>1.5 Animer la vie quotidienne</p>	<p>1.1.1 Savoir recueillir et analyser des informations et des documents concernant la commande sociale et la situation de la personne ou du groupe</p> <p>1.1.2 Savoir observer les attitudes et comportements des usagers</p> <p>1.1.3 Savoir développer une écoute attentive et créer du lien</p> <p>1.1.4 Savoir identifier et réguler son implication personnelle</p> <p>1.2.1 Savoir repérer et mobiliser les potentialités de la personne ou du groupe</p> <p>1.2.2 Savoir repérer et respecter les déficiences, incapacités et handicaps</p> <p>1.2.3 Savoir mettre en œuvre des actions adaptées dans le respect des droits et aspirations de la personne</p> <p>1.2.4 Savoir adopter une posture éthique</p> <p>1.2.5 Savoir favoriser l'expression et la communication</p> <p>1.2.6 Savoir expliciter les normes et usages sociaux</p> <p>1.2.7 Savoir aider la personne à se positionner</p> <p>1.3.1. Savoir favoriser l'apprentissage des règles de vie collective</p> <p>1.3.2. Savoir se positionner auprès de la personne aidée en tant qu'adulte de référence</p> <p>1.4.1 Savoir comprendre une situation</p> <p>1.4.2 Savoir exploiter une relation d'échange</p> <p>1.4.3 Savoir affiner ses objectifs de travail</p> <p>1.4.4 Savoir instaurer une coopération avec la famille et les proches</p> <p>1.4.5 Savoir concevoir et mener des activités de groupe et rendre compte de leur budget</p> <p>1.5.1 Savoir proposer des axes d'animation</p> <p>1.5.2 Savoir prévenir et repérer les situations de maltraitance</p> <p>1.5.3 Savoir repérer, apprécier en équipe les indices inquiétants concernant la santé ou la mise en danger des personnes confiées</p> <p>1.5.4 Savoir inscrire la vie quotidienne de l'individu ou du groupe dans une dimension citoyenne</p>

		1.5.5 Savoir contribuer à l'épanouissement de l'individu au sein du collectif - 1.5.6 Savoir utiliser les techniques de gestion des conflits
--	--	---

Certification

Epreuve orale s'appuyant sur un dossier sur les pratiques professionnelles et sur les évaluations de stage.

Le dossier de pratiques professionnelles d'une quinzaine de pages environ est élaboré par le candidat en référence au domaine de compétence 1 à l'occasion des stages effectués. Ce dossier comporte une dimension descriptive relative aux pratiques du candidat et aux pratiques observées ainsi que leur analyse au regard d'éclairages conceptuels.

L'épreuve est organisée par le Recteur d'Académie

Programme : 450 heures

LA PERSONNE DE LA NAISSANCE A LA FIN DE VIE

Approche pluridisciplinaire : physiologique, psychologique, sociologique, socio-économique, philosophique ...

Le processus de développement de la personne

La construction identitaire

LES CONDITIONS DE LA PARTICIPATION A LA VIE SOCIALE ET SES FREINS

Approche des processus de socialisation, d'insertion et d'intégration :

Les divers espaces de socialisation

Approche de la compréhension du système familial

Les facteurs de cohésion sociale

Les représentations sociales, les phénomènes culturels

Freins au processus de socialisation, d'insertion et d'intégration :

Les phénomènes de discrimination et facteurs d'exclusion (socio-économiques, culturels, psychologiques...)

Les dysfonctionnements du milieu familial

Les situations de handicaps et pathologies

Les troubles du développement et de l'apprentissage

Les phénomènes de maltraitance

Les conduites à risque

FONCTIONNEMENT COLLECTIF ET PLACE DE LA PERSONNE

Le rapport dialectique entre les contraintes collectives et le respect des individus

Elaboration des décisions collectives et apprentissage de la citoyenneté

La vie en groupe, approche des phénomènes de groupe, gestion des conflits

L'organisation de la vie collective

L'ACTION EDUCATIVE :

Les fondements :

Approche historique du travail social et de l'éducation spécialisée

Approche pluridisciplinaire de la relation éducative
 Notions fondamentales de pédagogie
 Le rapport à la règle et expression de la singularité dans l'action éducative
 Approche éthique de la fonction éducative

Les supports :

L'entretien
 Pédagogie de l'expression
 Les méthodes d'observation
 L'approche pédagogique du quotidien
 Médiations éducatives
 Gestion d'un budget d'activités
 Approche des éléments budgétaires d'un établissement

ACCOMPAGNEMENT DE L'ELABORATION D'UNE POSTURE ET D'UNE METHODOLOGIE PROFESSIONNELLES

Analyse de pratiques – Suivi de formation
 Approches méthodologiques liées au domaine de formation (observation, synthèse, compte rendus...)
 Appropriation de méthode de travail (auto-formation, atelier d'écriture, recherche documentaire...)

LE DC 2 – CONCEPTION ET CONDUITE DE PROJET EDUCATIF SPECIALISE – ARRETE DU 20 JUIN 2007

Domaine de compétences 2 –

Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif

Observer, rendre compte et analyser les situations éducatives
 Participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif

Conception du projet éducatif

Etablir un diagnostic socio-éducatif
 Concevoir un projet éducatif
 Evaluer le projet éducatif

Référentiel de compétences

DC2	COMPETENCES	INDICATEURS DE COMPETENCES
1^{ère} partie : Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif	2.1.1 Observer, rendre compte et analyser les situations éducatives	2.1.1 .1 Savoir collecter et analyser des données et des observations 2.1.1 .2 Savoir formaliser et restituer les éléments recueillis 2.1.1 .3 Savoir évaluer l'apport des activités au projet éducatif 2.1.1 .4 Savoir réajuster l'action éducative en fonction de cette évaluation 2.1.1 .5 Savoir tenir compte des éléments qui caractérisent une situation individuelle, des groupes ou un territoire dans la réponse éducative
	2.1.2 Participer à la mise en œuvre	2.1.1 .6 Savoir mettre en lien des constats avec l'environnement social et économique

<p>2^{ème} partie : Conception du projet éducatif</p>	<p>d'un projet éducatif</p> <p>2.2.1 Etablir un diagnostic socio-éducatif</p> <p>2.2.2 Concevoir un projet éducatif</p> <p>2.2.3 Evaluer le projet éducatif</p>	<p>2.1.2.1 Savoir mobiliser les ressources, projets et réseaux internes et externes à l'institution</p> <p>2.1.2.1 Savoir prendre en compte la place et le rôle des familles</p> <p>2.1.2.1 Savoir anticiper les difficultés, ajuster et réguler les actions</p> <p>2.1.2.1 Savoir rendre compte de l'évolution du projet</p> <p>2.2.1.1 Savoir réaliser la synthèse d'approches pluri-professionnelles permettant d'établir un diagnostic socio-éducatif</p> <p>2.2.1.2 Savoir intégrer un diagnostic socio-éducatif à un projet personnalisé</p> <p>2.2.2.1 Savoir identifier le cadre de sa mission et participer à l'élaboration d'une stratégie d'équipe</p> <p>2.2.2.2 Savoir poser des hypothèses d'action éducative en fonction d'un diagnostic</p> <p>2.2.2.3 Savoir formaliser les étapes et objectifs d'un projet</p> <p>2.2.3.1 Savoir faire le bilan des actions menées et des objectifs atteints</p> <p>2.2.3.2 Savoir présenter le bilan des actions menées et des objectifs atteints</p> <p>2.2.3.3 Savoir rechercher et prendre en compte les analyses des différents acteurs du projet personnalisé</p>
---	---	---

Certification

1^{ère} partie :

Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif

Epreuve écrite : à partir d'une situation (3 à 6 pages) fournie au candidat. Le candidat synthétise la compréhension qu'il a de la situation. Il en analyse les différents paramètres au regard de ses connaissances et de sa pratique professionnelle. Il émet des hypothèses lui permettant d'élaborer des propositions.

L'épreuve est organisée en cours de formation par l'établissement de formation.

2^{ème} partie :

Conception du projet éducatif

Soutenance orale d'un mémoire sur une problématique éducative, élaboré par le candidat

Le mémoire d'un volume d'environ 50 pages (annexes non comprises) est noté par les interrogateurs avant la soutenance

L'épreuve est organisée par le Recteur d'Académie

Programme : 500 heures

1^{ère} partie :

Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif (300 heures)

APPROCHE GLOBALE DE LA NOTION DE PROJET

LA CONSTRUCTION DES DIFFERENTS PROJETS

Les différents projets : associatif et institutionnel ; éducatif, pédagogique et thérapeutique

Le projet personnalisé et la notion de référent

Approche des processus d'évaluation

L'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET EDUCATIF DE L'USAGER

La place de la personne dans la construction de son projet

L'utilisateur et ses groupes d'appartenance

Les visées du projet

La gestion du projet (temporalité, moyens, réglementation, évaluation)

LES SUPPORTS ET CADRES DE L'ACTION EDUCATIVE

Les techniques éducatives, leur mise en œuvre et leur évaluation

Le quotidien et son organisation

L'analyse de situations

Connaissances des gestes d'urgence et conduites à tenir

LA PLACE DES FAMILLES DANS L'ACTION EDUCATIVE

Les compétences des familles et leur rôle dans un projet d'intervention

La prise en compte et les conséquences de la relation contractuelle entre l'institution et la famille

2^{ème} partie :

Conception du projet éducatif (200 heures)

METHODOLOGIE DE RECUEIL D'ANALYSE ET D'EXPLOITATION DE DONNEES RELATIVES A UNE SITUATION INDIVIDUELLE OU A LA SITUATION D'UN GROUPE

LA DYNAMIQUE DU PROJET INDIVIDUALISE DANS UNE APPROCHE TERRITORIALISEE

Méthode et outils d'analyse d'un territoire

Méthode et outils de construction d'un diagnostic socio-éducatif

NOTIONS SUR L'EVALUATION

Place de l'évaluation dans les projets éducatifs

Approche des méthodes d'évaluation

METHODOLOGIE DE RECHERCHE

ACCOMPAGNEMENT DE L'ELABORATION D'UNE POSTURE ET D'UNE METHODOLOGIE PROFESSIONNELLES

Analyse de pratiques – Suivi de formation

Approches méthodologiques liées au domaine de formation (observation, synthèse, compte rendus...)

Appropriation de méthodes de travail (auto-formation, atelier d'écriture, recherche documentaire...)

LE DC3 – COMMUNICATION PROFESSIONNELLE – ARRETE DU 20 JUIN 2007

Domaine de compétences 3 – Communication professionnelle

Travail en équipe pluri-professionnelle

S’inscrire dans un travail d’équipe
Elaborer, gérer et transmettre de l’information

Coordination

Elaborer et partager une information adaptée aux différents interlocuteurs
Assurer en équipe la cohérence de l’action socio-éducative

Référentiel de compétences

DC3	COMPETENCES	INDICATEURS DE COMPETENCES
1^{ère} partie : Travail en équipe pluri-professionnelle	3.1.1 S’inscrire dans un travail d’équipe	3.1.1.1 Savoir coopérer avec d’autres professionnels, solliciter leurs avis, leurs connaissances, leurs compétences 3.1.1.2 Savoir transmettre ses propres analyses 3.1.1.3 Savoir confronter ses analyses
	3.1.2 Elaborer, gérer et transmettre de l’information	3.1.2.1 Savoir sélectionner des informations pour les transmettre en protégeant la vie privée des personnes ou le caractère confidentiel des informations saisies 3.1.2.2 Savoir traiter et conserver des informations 3.1.2.3 Savoir donner du sens aux informations pour une aide à la décision 3.1.2.4 Savoir construire et rédiger des analyses 3.1.2.5 Savoir argumenter des propositions 3.1.2.6 Savoir écrire la synthèse d’une situation 3.1.2.7 Savoir utiliser les nouvelles technologies
2^{ème} partie : Coordination	3.2.1 Elaborer et partager une information adaptée aux différents interlocuteurs	3.2.1.1 Savoir élaborer des courriers et des textes synthétiques et analytiques 3.2.1.2 Savoir produire des documents transmissibles à des tiers (juges, autorités de contrôle etc...)
	3.2.2 Assurer en équipe la cohérence de l’action socio-éducative	3.2.2.1 Savoir animer une réunion de travail 3.2.2.2 Savoir soutenir et accompagner les orientations d’une équipe 3.2.2.3 Savoir organiser la cohérence des interventions des différents membres d’une équipe 3.2.2.4 Savoir utiliser les techniques de gestion

		des conflits
--	--	--------------

Certification

1^{ère} partie :

Travail en équipe pluri-professionnelle

Entretien à partir d'une série d'observations relatives à une intervention socio-éducative.

Dans ce journal d'étude clinique de 5 à 10 pages, le candidat centrera son analyse sur le travail en équipe :

place de l'équipe dans l'organisation

Apports de l'équipe dans l'intervention

- Analyse de son rôle d'éducateur au sein de l'équipe

L'épreuve est organisée par le Recteur d'Académie

2^{ème} partie :

Coordination

Le candidat doit faire valider par les sites de stage des écrits professionnels de nature différente à destination de tiers (comptes rendus de réunions, synthèses, rapports de comportement, note au juge...) élaborés dans le cadre des stages

L'établissement de formation transmet au jury le dossier contenant les écrits validés (3 au minimum) par les sites de stages.

L'épreuve est organisée en cours de formation par les sites de stage.

Programme : 250 heures

1^{ère} partie :

Travail en équipe pluri-professionnelle (125 heures)

COMPREHENSION DE L'ORGANISATION DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

Outils d'analyse des organisations

L'équipe et ses différents modes de fonctionnement

Les acteurs : statut, rôle, fonction, enjeux

Moyens de fonctionnement

Compréhension des dysfonctionnements institutionnels

La question de l'usure professionnelle

LES ENJEUX DE LA COMMUNICATION AU SEIN DE L'INSTITUTION

Les différents vecteurs de transmission de l'information (écrit, oral, nouvelles technologies)

Approche concrète des supports : les différents écrits professionnels

Circulation et partage de l'information :

TRAITEMENT DE L'INFORMATION DANS UNE APPROCHE DEONTOLOGIQUE EN TENANT COMPTE DU CONTEXTE JURIDIQUE

2^{ème} partie :

Coordination (125 heures)

LE TRAVAIL EN EQUIPE

Cohérence fonctionnelle et rapports hiérarchiques

La communication informelle

LES ECRITS PROFESSIONNELS/ METHODOLOGIE ET ELABORATION

- L'écrit dans l'accompagnement éducatif et/ou social : commande sociale, droit des usagers, éthique

LES REUNIONS

Analyse et fonctionnement des différents types de réunions

Méthodes d'animation de réunions

Outils de régulation

Mobilisation et soutien des compétences

ACCOMPAGNEMENT DE L'ELABORATION D'UNE POSTURE ET D'UNE METHODOLOGIE PROFESSIONNELLES

Analyse de pratiques – Suivi de formation

Approches méthodologiques liées au domaine de formation (observation, synthèse, compte rendus...)

Appropriation de méthode de travail (auto-formation, atelier d'écriture, recherche documentaire...)

LE DC4 –IMPLICATION DANS LES DYNAMIQUES PARTENARIALES INSTITUTIONNELLES ET INTERINSTITUTIONNELLES – ARRETE DU 20 JUIN 2007

Domaine de compétences 4 – Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles

Implication dans les dynamiques institutionnelles

Etablir une relation professionnelle avec les partenaires

Situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet

Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques

Travail en partenariat et en réseau

Développer des actions en partenariat et en réseau et contribuer à des pratiques de développement social territorialisé

Développer et transférer ses compétences professionnelles

Référentiel de compétences

DC4	COMPETENCES	INDICATEURS DE COMPETENCES
1^{ère} partie : Implication dans les dynamiques institutionnelles	4.1.1 Etablir une relation professionnelle avec les partenaires	4.1.1.1 Savoir représenter son service 4.1.1.2 Savoir accueillir 4.1.1.3 Savoir adapter son mode de

<p>2^{ème} partie : Travail en partenariat et en réseau</p>	<p>4.1.2 Situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet</p> <p>4.1.3 Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques</p> <p>4.2.1 Développer des actions en partenariat et en réseau et contribuer à des pratiques de développement social territorialisé</p> <p>4.2.2 Développer et transférer ses compétences professionnelles</p>	<p>communication aux partenaires</p> <p>4.1.2.1 Savoir négocier avec les personnes, les institutions</p> <p>4.1.2.2 Savoir contribuer à l'élaboration du projet institutionnel</p> <p>4.1.2.3 Savoir intégrer son action dans le cadre du projet institutionnel</p> <p>4.1.3.1 Savoir prendre en compte les évolutions des problèmes sociaux</p> <p>4.1.3.2 Savoir actualiser ses connaissances professionnelles</p> <p>4.1.3.3 Savoir capitaliser les expériences professionnelles</p> <p>4.1.3.4 Savoir prendre de la distance par rapport à ses pratiques professionnelles</p> <p>4.2.1.1 Savoir identifier les partenaires institutionnels de son environnement et connaître leur culture</p> <p>4.2.1.2 Savoir établir des relations avec l'ensemble des acteurs</p> <p>4.2.1.3 Savoir conduire des actions conjointes avec les partenaires de l'intervention sociale, sanitaire, scolaire et culturelle.</p> <p>4.2.1.4 Savoir argumenter des propositions dans le cadre de l'élaboration de projets territoriaux de politique sociale</p> <p>4.2.1.5 Savoir animer un réseau de professionnels</p> <p>4.2.1.6 Savoir décoder les positionnements et les stratégies de l'ensemble des acteurs</p> <p>4.2.2.1 Savoir conceptualiser ses pratiques professionnelles</p> <p>4.2.2.1 Savoir s'auto-évaluer</p> <p>4.2.2.1 Savoir appliquer les méthodologies de recherche</p> <p>4.2.2.1 Savoir assurer une fonction de tutorat pour la formation des futurs professionnels</p> <p>- 4.2.2.1 Savoir transmettre des valeurs, connaissances et méthodes professionnelles et les traduire dans les pratiques</p>
--	--	--

Certification

1^{ère} partie : Implication dans les dynamiques institutionnelles

Etude d'une situation proposée au candidat relative aux politiques sociales et aux cadres juridiques et institutionnels (10 pages maxi).

Le candidat, après une partie synthétique exposant les cadres réglementaires, partenaires identifiés, incidences financières et buts poursuivis, est invité à produire une analyse présentant notamment les difficultés, contraintes et contradictions en s'appuyant sur les documents fournis et ses connaissances.

L'épreuve est organisée par le Recteur d'Académie

2^{ème} partie : Travail en partenariat et en réseau

Epreuve orale s'appuyant sur :

- Un dossier sur le travail en partenariat et en réseau
- Les évaluations des sites de stage

Le dossier d'une quinzaine de pages environ est élaboré par le candidat à l'occasion d'un stage.

Le jury prendra également en considération les évaluations réalisées par le site de stage sur la base des indicateurs du domaine de compétences 4.2.

L'épreuve est organisée en cours de formation par l'établissement de formation.

Programme : 250 heures

1^{ère} partie :

Implication dans les dynamiques institutionnelles (125 heures)

CADRE INSTITUTIONNEL, ADMINISTRATIF, JURIDIQUE ET POLITIQUE RELATIF A L'EDUCATION SPECIALISEE

L'organisation administrative et politique de la France et de l'Europe

Les différents dispositifs, établissements et services de l'action éducative, sociale et médico-sociale

- scolaires
- sanitaires
- judiciaires
- sociaux et médico-sociaux

APPROCHE DES POLITIQUES SOCIALES, MEDICO-SOCIALES, EDUCATIVES ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE

APPROCHE DES CADRES JURIDIQUES

Notions de droit civil et de droit pénal

Notions de droit du travail

Code de l'Action Sociale et des Familles (droit des établissements et services médico-sociaux, droits des usagers)

2^{ème} partie :

Travail en partenariat et en réseau (125 heures)

LA CONSTRUCTION DE PROJETS OU DE DYNAMIQUES MULTI-PARTENARIAUX

Les notions de partenariat et de réseaux

Les différentes formes de contractualisation

Partage et mutualisation

Les différentes cultures professionnelles et institutionnelles

OBSERVATION ET ANALYSE D'UNE DYNAMIQUE TERRITORIALE

Approche multifactorielle d'une dynamique territoriale (démographie, économie, santé, culture...)

Les évolutions du lien social

ACTION EDUCATIVE ET TERRITOIRE

Coopération et médiation en travail social

Approche des pratiques de Développement Social Local (DSL)

Initiation aux ressources et processus de la formation professionnelle continue

Approche du travail social et éducatif dans d'autres contextes culturels

ACCOMPAGNEMENT DE L'ELABORATION D'UNE POSTURE ET D'UNE METHODOLOGIE PROFESSIONNELLES

Analyse de pratiques – Suivi de formation

Approches méthodologiques liées au domaine de formation (observation, synthèse, compte rendus...)

2.2.3 Une formation en alternance intégrative

Rappel des textes officiels réglementant le parcours de stage (article 7 de l'arrêté du 20 juin 2007) :

La formation pratique, délivrée au sein de sites qualifiants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.

Pour les candidats effectuant la totalité de la formation, la formation pratique d'une durée totale de 60 semaines (2100 heures) se déroule sous la forme d'un stage d'une durée de 28 à 36 semaines (980 à 1260 heures) et d'au moins deux stages d'une durée minimale de 8 semaines (280 heures). Ces stages, dont l'un s'effectue obligatoirement dans une structure recevant du public en situation d'hébergement, doivent être représentatifs d'expériences diversifiées en termes de publics et de modalités d'intervention.

Les candidats titulaires du diplôme d'Etat de moniteur éducateur répondant aux conditions de l'article 10 du présent arrêté effectuent un stage d'une durée d'au moins 8 semaines (280 heures) s'ils sont en situation d'emploi d'éducateur spécialisé ou d'au moins 20 semaines (700 heures) s'ils ne sont pas en situation d'emploi d'éducateur spécialisé.

Pour les autres candidats n'ayant pas à effectuer la totalité de la formation, une période de stage minimale est associée à chacun des domaines de formation constitutif de leur programme individualisé de formation. Cette période de stage minimale est de 16 semaines (560 heures) pour chacun des deux premiers domaines de formation et de 8 semaines (280 heures) pour chacun des deux derniers domaines de formation.

Les candidats en situation d'emploi d'éducateur spécialisé effectuent deux stages d'une durée minimale de 8 semaines (280 heures), chacun hors structure employeur et auprès d'un public différent.

Chaque stage est organisé dans le cadre d'une convention de partenariat conclue entre l'établissement de formation et la personne juridiquement responsable du lieu de stage.

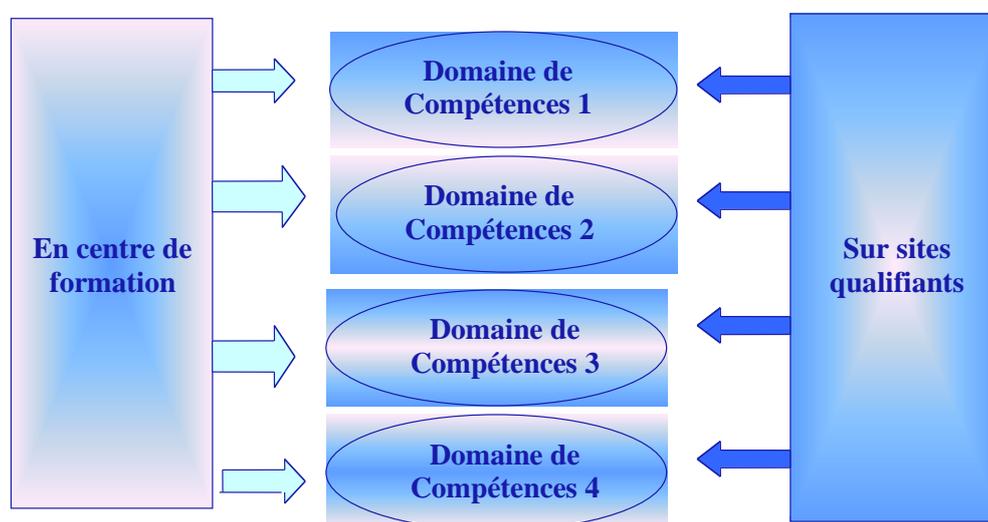
Par ailleurs, chaque stage fait l'objet d'une convention de stage entre l'établissement de formation, le stagiaire et le responsable du stage. Cette convention précise les modalités de déroulement du stage, ses objectifs, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications du référent professionnel et les modalités d'organisation du tutorat.

L'alternance intégrative au cœur du projet pédagogique

La formation est conçue comme un processus nécessitant une élaboration et une appropriation de savoirs à partir d'une pratique soumise à clarification et interrogation dans une dynamique d'alternance intégrative. Ainsi, les temps en centre de formation et les temps en stage s'articulent et se nourrissent réciproquement.

L'alternance s'organise sur un rythme continu ou constant tout au long de la formation. Les stages se répartissent sur les 3 années de formation. Les durées de stage peuvent varier en fonction du projet personnalisé de formation de l'étudiant.

Les regroupements en centre de formation sont programmés sur le rythme d'une semaine ½ à 2 semaines par mois environ, hors périodes de fermeture de l'établissement.



Les deux lieux d'apprentissage (centre de formation et sites qualifiants) participent aux mêmes objectifs : le développement des compétences professionnelles des étudiants avec le même référentiel comme outil.

2.2.4 Une formation organisée en domaines de compétences

Un dispositif pédagogique decline en 4 domaines de compétences :

Le dispositif pédagogique est construit à partir de chacun des 4 domaines de compétences (DC1, DC2, DC3, DC4).

Chaque domaine de compétences est travaillé sur une logique de semestre, logique facilitant la lisibilité de l'organisation pédagogique (favorise l'inter professionnalité et la mobilité des étudiants dans le cadre européen par exemple,) et la mise en œuvre des parcours personnalisés (dispenses dont le candidat peut bénéficier du fait de l'obtention d'un diplôme professionnel antérieur ou d'une VAE).

Chaque domaine de compétences est conçu par une équipe projet, composée de cadres pédagogiques des différents sites de l'IRTS. Ces concepteurs sont identifiés au regard de leur expertise. Ils ont pour mission d'assurer la conception pédagogique du domaine de compétences pour l'ensemble de l'institut et de faciliter sa mise en œuvre sur chacun des sites.

La mise en œuvre du dispositif pédagogique relatif à chaque domaine de compétence est coordonnée, sur chacun des 5 sites de l'IRTS, par un cadre pédagogique.

Le responsable de la formation est garant de la cohérence de l'ensemble du dispositif pédagogique et de l'articulation entre les 4 domaines de compétences.

Les 4 domaines de compétences se déclinent en modules. Chaque module donne lieu à une évaluation pour le semestre en cours.

Ces modules se construisent à partir de trois dimensions que sont :

L'approche disciplinaire et la démarche de professionnalisation

L'expérience de stage

La pédagogie de l'alternance

Il s'agit d'associer, au cœur même de la conception pédagogique, situations de stage, démarche de questionnement, éclairage théorique et étayage méthodologique, et ce au service de la professionnalisation et de la qualification du stagiaire. Ainsi, chaque domaine de compétences est travaillé dans une triple dimension de façon à garantir le développement de la professionnalisation par l'alternance.

Rappelons que la compétence ne se développe que dans l'action, face aux situations de travail, en sélectionnant dans l'ensemble de ses ressources, celles que le professionnel doit combiner pour proposer une réponse adaptée.

L'acquisition de compétences professionnelles passe donc nécessairement par une dynamique d'apprentissage basée sur la mise en situation de l'apprenant et sur le développement de ses capacités à sélectionner et à mobiliser des ressources (théoriques, méthodologiques et pratiques) au service d'une action réfléchie et adaptée à la complexité et à la spécificité de la situation. Cette démarche, développée tout au long du processus de formation, doit permettre à l'apprenant de poursuivre, au-delà de l'obtention du diplôme visé, cette « auto-construction » continue, basée sur le développement et le

transfert de compétences quel que soit le secteur d'intervention choisi et les nouvelles réalités du travail social.

L'approche disciplinaire et la démarche de professionnalisation

Ces modules permettent de travailler une thématique professionnelle précise et d'introduire les ressources théoriques et méthodologiques nécessaires au développement des compétences ciblées.

Ces modules peuvent être spécifiques à la formation d'Éducateur Spécialisé ou se réaliser en inter professionnalité avec d'autres formations initiales (AS, ME, ETS, AMP, MA).

Chacun de ces modules forme une entité pédagogique, déclinée en termes de finalités, d'objectifs et de moyens pédagogiques. Ils s'alimentent par des enseignements et travaux menés en centre de formation mais aussi par la mobilisation de ces apports sur le site qualifiant. Cette double dynamique de mobilisation des ressources en situation et réciproquement de recherche de ressources face à une situation obstacle, est facilitée par les démarches pédagogiques qui visent à soutenir l'apprenant dans cette démarche active d'auto-construction progressive de ses compétences professionnelles.

Les modules sont travaillés dans une approche globale facilitant le croisement des apports théoriques, méthodologiques, expérientiels et permettant de saisir la complexité des questions abordées. Le recours à des modes pédagogiques variés concourt également à l'assimilation des connaissances et à la confrontation au champ professionnel.

Dans le cadre de projets personnalisés, le candidat peut être allégé de certains de ces modules ou de séquences constituant le module en fonction des diplômes antérieurs obtenus, et en référence aux textes qui réglementent la formation.

L'expérience stage

Chaque stage, par les objectifs de stage préalablement définis, permet la mise en exercice et l'acquisition progressive d'un certain nombre de compétences. Celles-ci sont déclinés au regard des domaines de compétences travaillés durant les semestres de formation correspondant.

Les stages sont conçus comme étant, d'une part un temps d'exercice de la pratique éducative nécessitant un engagement actif de la part du stagiaire, et d'autre part un temps d'analyse et de distanciation.

Les étudiants élaborent leur parcours de stage en lien avec leur projet individuel de formation. Ils identifient ainsi les différents établissements ou services, au sein desquels ils pourraient, au mieux, répondre aux objectifs qu'ils se sont fixés (tout en respectant le cadre légal de la formation).

Pour chacun des stages réalisés, l'étudiant élabore un projet de stage, projet étudié en commission de stage et servant de support à la convention pédagogique qui s'établit entre l'étudiant, le site qualifiant et le centre de formation.

La pédagogie de l'alternance

L'alternance intégrative nécessite la création d'espaces d'élaboration diversifiés qui ont pour objectif de faire vivre l'alternance par la mise en relation des situations cliniques et des apports méthodologiques, théoriques et réflexifs.

Cette pédagogie de l'alternance vise à soutenir le stagiaire dans le choix de ses réponses éducatives. Il permet l'acquisition de méthodologies et d'outils d'intervention. Il favorise le développement de l'analyse des situations professionnelles. Il développe chez le stagiaire la capacité à interroger son propre positionnement professionnel.

Ces modules se travaillent principalement en groupe pour favoriser l'élaboration et les questionnements collectifs. Le groupe aide chacun des participants à mener sa propre réflexion dans une dynamique de questionnement sur sa pratique et constitue un véritable réseau d'échanges de savoirs à partir des expériences de chacun.

Ces modules allient et coordonnent entre eux les démarches suivantes :

L'élaboration par l'apprenant de son projet de formation. Il s'engage ainsi, avec l'aide des formateurs, dans un processus d'auto-évaluation régulière de son parcours dans une logique de « formation tout au long de la vie ».

L'utilisation des nouveaux modes d'accès à l'information et traitement de celle-ci, favorisant le développement de connaissances spécifiques correspondant aux besoins de l'apprenant et un état de veille sur le secteur permettant d'appréhender les mutations et l'émergence de nouvelles réalités et questions sociales.

La mobilisation des expériences vécues en stage au regard des différents apports méthodologiques et théoriques de la formation au bénéfice du développement des compétences professionnelles attendues par le référentiel. Dans cet objectif pédagogique, l'aide à l'élaboration des dossiers participant à l'évaluation en centre de formation (DC3 1^{ère} partie et DC4 2^{ème} partie) ou aux épreuves de certification (DC1 et DC2 2^{ème} partie) constituent des supports intéressants.

La mise en œuvre de projets sur le terrain de stage, permettant de mobiliser les apports étudiés en formation en situation.

La construction et la rédaction de réflexions et analyses à partir d'une situation professionnelle, synthèse des données et formulation des propositions

2.3 CONTENU DE LA FORMATION

2.3.1 Répartition des ECTS par Semestre ET par Domaines de Compétences

	1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} année	
	Semestre 1 <i>Sept à fin janvier</i>	Semestre 2 <i>Février à juillet</i>	Semestre 3 <i>Sept à fin janvier</i>	Semestre 4 <i>Février à juillet</i>	Semestre 5 <i>Sept à fin janvier</i>	Semestre 6 <i>Février à juillet</i>
DC1 : 62 ECTS	21	21	8	4		8
DC2 : 64 ECTS	DC2-1 : 6	DC2-1 : 5	DC2-1 : 15	DC2-1 : 4 DC2-2 : 5	DC2-1 : 4 DC2-2 : 17	DC2-1 : 2 DC2-2 : 6
DC3 : 27 ECTS	DC3-1 : 3	DC3-1 : 4	DC3-1 : 2 DC3-2 : 5	DC3-2 : 4	DC3-1 : 2	DC3-1 : 5 DC3-2 : 2
DC4 : 27 ECTS				DC4-1 : 6 DC4-2 : 7	DC4-1 : 3 DC4-2 : 4	DC4-1 : 5 DC4-2 : 2
180 ECTS	30 ECTS	30 ECTS	30 ECTS	30 ECTS	30 ECTS	30 ECTS

Rappelons que la formation d'Educateur spécialisé est évaluée à 180 ECTS, se répartissant en 60 ECTS pour chacune des 3 années de formation. Un crédit ECTS est une valeur numérique qui correspond à un volume de travail que l'étudiant est supposé produire pour atteindre les objectifs fixés dans chacune des unités d'enseignement.

2.3.2 Affectation des Domaines de compétences et des Unités d'Enseignement par semestre et par année dans le cadre de la formation sur 3ans (6 semestres)

1^{ère} ANNEE - SEMESTRE 1

	DC1 = 21 ECTS	
DF1/ 101	Accompagner les personnes de la naissance à la fin de vie Niveau 1 - L'enfance	5 ECTS
DF1/102	Accompagner les personnes en tenant compte de leurs spécificités : Niveau 1 Niveau 2	7 ECTS
DF1/ 103	Acquérir les outils et méthodes de l'accompagnement social et éducatif Niveau 1	6 ECTS
DF1/104	Analyse de la pratique et initiation à la méthodologie de l'observation Niveau 1	3 ECTS

	DF2 : 6 ECTS	
DF2/ 201	Elaboration, mis en œuvre et évaluation du projet de formation et de professionnalisation de l'étudiant- Niveau 1	6 ECTS
	DF3-1 = 3 ECTS	
DF3-1/ 301	Identification et compréhension du secteur	3 ECTS

1ère ANNEE - SEMESTRE 2

	DF1= 21 ECTS	
DF1/105	Accompagner les personnes de la naissance à la fin de vie Niveau 2 - De l'adolescence à la sénescence	4 ECTS
DF1/106	Accompagner les personnes en tenant compte de leurs spécificités: <i>Niveau 3</i>	4 ECTS
DF1/ 107	Acquérir les outils et méthodes de l'accompagnement social et éducatif Niveau 2	5 ECTS
DF1/108	Analyse de la pratique et initiation à la méthodologie de l'observation Niveau 2	4 ECTS
DF1/ 109	Préparation à l'épreuve de certification : le dossier de pratiques professionnelles en lien avec le stage 1	4 ECTS
	DF2-1 : 5 ECTS	
DF2/ 202	Techniques éducatives et projet d'activités collectives	3 ECTS
DF2/ 203	Elaboration, mis en œuvre et évaluation du projet de formation et de professionnalisation de l'étudiant - Niveau 2	2 ECTS
	DF3-1 : 4 ECTS	
DF3- 1/302	Communication personnelle et professionnelle	4 ECTS

2ème ANNEE - SEMESTRE 3

	DF1= 8 ECTS	
DF1/ 110	Accompagner les personnes en tenant compte de leurs spécificités : <i>Niveau 4</i>	4 ECTS
DF1/ 111	Préparation à l'épreuve de certification : le dossier de pratiques professionnelles en lien avec le stage 2	4 ECTS
	DF2-1 = 15 ECTS	
DF2- 1/204	Les différents projets comme outils d'intervention	3 ECTS
DF2- 1/205	Conception, mise en œuvre et évaluation d'un projet dans une dimension collective	5 ECTS
DF2- 1/206	Préparation à l'épreuve de certification : Analyse des situations professionnelles et élaboration de proposition d'actions	2 ECTS
DF2- 1/207	personnalisation du projet de l'étudiant	3 ECTS
DF2- 1/208	Elaboration, mis en œuvre et évaluation du projet de formation et de professionnalisation de l'étudiant - Niveau 3	2 ECTS

	DF3 -1 = 2 ECTS DF3-2 = 5 ECTS	
DF3-1/303	Préparation à l'épreuve de certification : le journal d'étude clinique (stage 2)	2 ECTS
DF3-2/306	Travail d'équipe dans une cohérence globale	5 ECTS

2ème ANNEE - SEMESTRE 4

	DF1 = 4 ECTS	
DF1/112	Accompagner les personnes en tenant compte de leurs spécificités: <i>Niveau 5</i>	2 ECTS
DF1/113	Préparation à l'épreuve de certification : le dossier de pratiques professionnelles en lien avec le stage 3	2 ECTS
	DF2-1 = 4 ECTS DF2-2= 5 ECTS	
DF2-1/209	Préparation à l'épreuve de certification : Analyse des situations professionnelles et élaboration de proposition d'actions	2 ECTS
DF2-1/210	Elaboration, mis en œuvre et évaluation du projet de formation et de professionnalisation de l'étudiant - Niveau 4	2 ECTS
DF2-2/215	Initiation à la démarche de recherche en sciences sociales	2 ECTS
DF2-2/216	Conception et conduite d'un projet socio-éducatif : méthodologie de projet au service du mémoire-Niveau 1	3 ECTS
	DF3-2 : 4ECTS	
DF3-2/307	Modèles et techniques de communication	4 ECTS
	DF4-1 = 6 ECTS DF4-2= 7 ECTS	
DF4-1/401	Politiques sociales et législation- Niveau 1	6 ECTS
DF4-2/404	Intervention en réseau et en partenariat et contribution à des pratiques de développement social territorialisé- Niveau 1	7 ECTS

3ème ANNEE - SEMESTRE 5

	DF2 -1 = 4 ECTS DF2-2 = 17 ECTS	
DF2-1/211	Préparation à l'épreuve de certification : Analyse des situations professionnelles et élaboration de proposition d'actions	2 ECTS
DF2-1/212	Elaboration, mis en œuvre et évaluation du projet de formation et de professionnalisation de l'étudiant - Niveau 5	2 ECTS
DF2-2/217	Conception et conduite d'un projet socio-éducatif : méthodologie du projet au service du mémoire-Niveau 2	5 ECTS
DF2-2/218	Approfondissement d'un secteur d'intervention	5 ECTS
DF2-	Préparation à l'épreuve de certification : le mémoire	7 ECTS

2/219		
	DF3-1 = 2 ECTS	
DF3-1/304	Préparation à l'épreuve de certification : le journal d'étude clinique (stage 3)	2 ECTS
	DF4-1=3 ECTS DF4-2 = 4 ECTS	
DF4-1/402	Politiques sociales et législation - Niveau 2	3 ECTS
DF4-2/405	Intervention en réseau et en partenariat et contribution à des pratiques de développement social territorialisé- Niveau 2	4 ECTS

3ème ANNEE - SEMESTRE 6

	DF1 = 8ECTS	
DF1/114	Préparation à la certification et épreuves de certification	8 ECTS
	DF2-1 = 2 ECTS DF2-2 = 6 ECTS	
DF2-1/213	Epreuve de certification : étude de situation	2 ECTS
DF2-2/220	Préparation à l'épreuve de certification du DC2-2 et épreuve de certification	6 ECTS
	DF3-1= 5 DF3-2 =2	
DF3-1/305	Préparation à l'épreuve de certification : le journal d'étude clinique (stage 3)	5 ECTS
DF3-2/308	Epreuve de certification : validation des écrits professionnels	2 ECTS
	DF4-1=2 ECTS DF4-2 = 5ECTS	
DF4-1/403	Politiques sociales et législation – Perfectionnement et actualisation	5 ECTS
DF4-2/406	Intervention en réseau et en partenariat et contribution à des pratiques de développement social territorialisé- Niveau 3	2 ECTS

2.3.3 Affectation des Domaines de Compétences et des Unités d'Enseignement Par semestre et par année dans le cadre des parcours personnalisés

Parcours de formation pour les candidats titulaires du diplôme de Moniteur Educateur et de deux années de contrat sur un ou plusieurs postes éducatifs

L'article 10 de l'arrêté du 20 juin 2007 prévoit la dispense d'une partie de la formation pour les candidats titulaires du diplôme d'Etat de moniteur éducateur, justifiant d'au moins deux années de contrat sur un poste éducatif:

« Les titulaires du diplôme d'Etat de moniteur éducateur justifiant, à compter du début de leur formation à ce diplôme, d'un ou plusieurs contrats de travail, à un poste éducatif, d'une durée totale cumulée d'au moins deux ans sont dispensés du domaine de formation 1 « accompagnement social et éducatif spécialisé » et des premières parties des domaines de

formation 2, 3 et 4 dénommées « participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé », « travail en équipe pluri-professionnelle » et « implication dans les dynamiques institutionnelles » ainsi que des épreuves de certification s'y rapportant. »

Concernant le parcours de stage de ces candidats, l'article 7 de l'arrêté précise :

« Les candidats titulaires du diplôme d'Etat de moniteur éducateur répondant aux conditions de l'article 10 du présent arrêté effectuent un stage d'une durée d'au moins 8 semaines (280 heures) s'ils sont en situation d'emploi d'éducateur spécialisé ou d'au moins 20 semaines (700 heures) s'ils ne sont pas en situation d'emploi d'éducateur spécialisé. »

Le dispositif pédagogique est conçu sur 3 semestres, sur une période s'échelonnant de janvier de la première année à juin de la seconde.

Partant des compétences professionnelles déjà acquises, le candidat doit développer les domaines de compétences suivants :

DC2 - Conception et conduite de projet éducatif 2ème partie intitulée : *conception du projet éducatif spécialisé*

DC3 : Communication professionnelle 2ème partie intitulée : *Coordination*

DC4 : Implication dans les dynamiques partenariales institutionnelles et interinstitutionnelles 2ème partie intitulée : *Travail en partenariat et en réseau.*

Ces domaines de compétences sont validés par une épreuve de certification organisée par le Recteur d'Académie pour le DC2 et par deux épreuves réalisées en cours de formation, validée par le lieu de stage pour le DC3 et par le centre de formation pour le DC4.

Epreuve de certification concernant le DC2 2^{ème} partie : Conception du projet éducatif : Soutenance orale d'un mémoire sur une problématique éducative élaboré par le candidat. Le mémoire d'un volume d'environ 50 pages (annexes non comprises) est noté par les interrogateurs avant la soutenance.

Epreuve de certification concernant le DC3 2^{ème} partie : Coordination

Le candidat doit faire valider par le site de stage des écrits professionnels de nature différente à destination de tiers (comptes rendus de réunions, synthèses, rapports de comportement, note au juge...) élaborés dans le cadre du stage. L'établissement de formation transmet au jury le dossier contenant les écrits validés (3 au minimum) par le site de stage. L'épreuve est organisée en cours de formation par le site de stage.

Epreuve de certification concernant le DC4 2^{ème} partie : Travail en partenariat et en réseau.

Epreuve orale s'appuyant sur :

Un dossier sur le travail en partenariat et en réseau

Les évaluations des sites de stage

Le dossier d'une quinzaine de pages environ est élaboré par le candidat à l'occasion d'un stage. Le jury prendra également en considération les évaluations réalisées par le site de stage sur la base des indicateurs du domaine de compétences 4.2. L'épreuve est organisée en cours de formation par l'établissement de formation.

Le parcours de formation en centre comprend 450 heures et se répartit dans les trois domaines de formation correspondant aux domaines de compétences précités.

DF2 - Conception et conduite de projet éducatif 2ème partie intitulée : *conception du projet éducatif spécialisé* : 200 heures

DF3 - Communication professionnelle 2ème partie intitulée : *Coordination* : 125 heures

DF4 - Implication dans les dynamiques partenariales institutionnelles et interinstitutionnelles 2ème partie intitulée : *Travail en partenariat et en réseau* : 125 heures.

SEMESTRE 1

	DF2-2
DF2-1/221 P	Elaboration, mis en œuvre et évaluation du projet de formation et de professionnalisation de l'étudiant - Niveau 1 Passerelle
DF2-2/215	Initiation à la démarche de recherche en sciences sociales
DF2-2/216	Conception et conduite d'un projet socio-éducatif : méthodologie de projet au service du mémoire-Niveau 1
	DF3-2
DF3-2/307	Modèles et techniques de communication
	DF4-2
DF4-2/404	Intervention en réseau et en partenariat et contribution à des pratiques de développement social territorialisé- Niveau 1

SEMESTRE 2

	DF2-2
DF2-1/222P	Elaboration, mis en œuvre et évaluation du projet de formation et de professionnalisation de l'étudiant - Niveau 2
DF2-2/217	Conception et conduite d'un projet socio-éducatif : méthodologie du projet au service du mémoire-Niveau 2
DF2-2/218	Approfondissement d'un secteur d'intervention
DF2-2/219	Préparation à l'épreuve de certification : le mémoire
	DF4-2
DF4-2/405	Intervention en réseau et en partenariat et contribution à des pratiques de développement social territorialisé- Niveau 2

SEMESTRE 3

	DF2-2
--	-------

DF2-2/220	Préparation à l'épreuve de certification du DC2-2 et épreuve de certification
	DF4-2
DF4-2/406	Intervention en réseau et en partenariat et contribution à des pratiques de développement social territorialisé- Niveau 3

Parcours de formation pour les candidats titulaires du diplôme de Moniteur Educateur ne bénéficiant pas de deux années de contrat sur un ou plusieurs postes éducatifs : formation passerelle avec allègements.

L'article 9 de l'arrêté du 20 juin 2007 prévoit l'allègement d'un tiers de la formation pour les candidats titulaires du diplôme d'Etat de moniteur éducateur, ne pouvant pas justifier d'au moins deux années de contrat sur un poste éducatif:

« Les candidats titulaires de diplôme d'Etat de Moniteur Educateur peuvent bénéficier, sur leur demande, d'allègements de formation dans la limite maximale d'un tiers de la durée de formation ».

Les allègements sont définis avant l'entrée en formation par le responsable de formation et le candidat au regard du cadre légal de référence et du projet pédagogique du centre de formation.

Le dispositif pédagogique est conçu sur 6 semestres, sur une période s'échelonnant de septembre de la première année à juin de la troisième année.

Partant des compétences professionnelles déjà acquises, le candidat doit développer les quatre domaines de compétences du référentiel professionnel.

Ces quatre domaines de compétences sont validés par l'ensemble des sept épreuves de certification nécessaires à l'obtention du diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé.

PARCOURS DE FORMATION POUR LES CANDIDATS TITULAIRES D'UN DES DIPLOMES PROFESSIONNELS SUIVANTS : ASS, CESF, EJE, ETS, DEFA

L'Article 8 de l'arrêté du 20 juin 2007 prévoit, pour les candidats titulaires de certains diplômes, certificats et titres, des dispenses de domaines de formation et des épreuves de certification y afférentes.

Ces candidats doivent développer les domaines de compétences complémentaires en effectuant le parcours de stage prévu par l'arrêté, les domaines de formation, et en se présentant aux évaluations et épreuves de certification correspondant.

Article 8 de l'arrêté du 20 juin 2007 : « Le tableau figurant en annexe IV du présent arrêté précise, pour les titulaires des diplômes, certificats et titres qui y sont mentionnés, d'une part, les dispenses de domaines de formation et des épreuves de formation et des épreuves de certification afférentes dont ils bénéficient et, d'autre part, les allègements de formation dont ils peuvent bénéficier ».

Annexe 4 - Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé Tableau d'allègements et de dispenses de domaines de formation

Diplômes détenus par le candidat/Domaines de formation	Diplôme d'Etat d'assistant de service social	Diplôme de conseiller en économie sociale familiale	Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants	Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé	Diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation
DF1 Accompagnement social et éducatif spécialisé	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement
DF2 Conception et conduite de projet éducatif spécialisé	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement
DF3 Communication professionnelle	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense
DF4 Dynamiques partenariales, Institutionnelles et inter-institutionnelles	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétences correspondant et donc la dispense des épreuves de certification s'y rapportant.

PARCOURS DE FORMATION PREPARANT A UN OU PLUSIEURS DOMAINES DE COMPETENCES DU REFERENTIEL EDUCATEUR SPECIALISE : FORMATION POST JURY VAE

Le diplôme d'éducateur spécialisé est ouvert par la voie de la VAE (validation des acquis de l'expérience). Il est possible pour un candidat n'ayant pas obtenu la totalité du diplôme par la VAE, de compléter son parcours par la voie de la formation classique, en centre de formation.

Article 17 de l'arrêté du 20 juin 2007 : « Sur la base du livret de présentation des acquis de l'expérience et d'un entretien avec le candidat, le jury est compétent pour attribuer tout ou partie du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé.

En cas d'attribution partielle, le jury se prononce également sur les connaissances, aptitudes et compétences qui, dans un délai de cinq ans à compter de la date de notification de la décision du jury par le recteur d'académie, doivent faire l'objet de l'évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du diplôme d'Etat. Le candidat peut opter pour un complément d'expérience professionnelle visant une nouvelle demande de validation des acquis de l'expérience ou pour un complément par la voie de la formation préparant au diplôme d'Etat. Dans ce cas, il est dispensé des épreuves du diplôme attachées aux compétences déjà validées et bénéficie des dispenses de formation théorique et pratique correspondants. »

Ainsi, un candidat ayant obtenu un ou plusieurs domaines de compétences par le biais de la VAE peut choisir de compléter son parcours en vue de l'obtention du diplôme par un programme individualisé de formation. Dans ce cas, le candidat ne développe que les

domaines de compétences non validés et ne se présente qu'aux évaluations et aux épreuves de certification correspondant.

Concernant le parcours de stage de ces candidats, l'article 7 du même arrêté précise :

« Pour les autres candidats n'ayant pas à effectuer la totalité de la formation, une période de stage minimale est associée à chacun des domaines de formation constitutif de leur programme individualisé de formation. Cette période de stage minimale est de 16 semaines (560 heures) pour chacun des deux premiers domaines de formation et de 8 semaines (280 heures) pour chacun des deux derniers domaines de formation. »

Le dispositif pédagogique est conçu pour que chaque programme personnalisé puisse se dérouler en fonction de la situation spécifique du candidat et de ses contraintes personnelles et professionnelles. Les périodes d'entrée en formation et l'amplitude du parcours peuvent donc varier d'un programme individualisé à l'autre, et ce dans le respect du cadre légal. Les seules obligations sont liées au calendrier des épreuves de certification défini par le Recteur d'Académie.

Parcours de formation pour les candidats devant développer le Domaine de Compétence 1 (DC1)

Descriptif du parcours de développement du DC1 :

Formation théorique de 450 heures de formation (DF1)

Formation pratique de 560 heures minimum

Une épreuve de certification en juin, organisée par le Recteur d'Académie

Epreuve orale s'appuyant sur un dossier comprenant un écrit relatif aux pratiques professionnelles et l'évaluation de stage.

Le dossier de pratiques professionnelles d'une quinzaine de pages environ est élaboré par le candidat en référence au domaine de compétence 1 à l'occasion du stage effectué. Ce dossier comporte une dimension descriptive relative aux pratiques du candidat et aux pratiques observées ainsi que leur analyse au regard d'éclairages conceptuels.

Parcours de formation pour les candidats devant développer le Domaine de Compétence 2 (DC2)

Descriptif du parcours de développement du DC2 :

Formation théorique de 500 heures de formation (DF2)

Formation pratique de 560 heures minimum

Deux épreuves de certification organisées, l'une par le recteur d'Académie, la seconde par le centre de formation

Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif

Epreuve écrite : à partir d'une situation (3 à 6 pages) fournie au candidat. Le candidat synthétise la compréhension qu'il a de la situation. Il en analyse les différents paramètres au regard de ses connaissances et de sa pratique professionnelle. Il émet des hypothèses lui permettant d'élaborer des propositions.

L'épreuve est organisée en cours de formation par l'établissement de formation.

Conception du projet éducatif

Soutenance orale d'un mémoire sur une problématique éducative élaboré par le candidat

Le mémoire d'un volume d'environ 50 pages (annexes non comprises) est noté par les interrogateurs avant la soutenance

L'épreuve est organisée par le Recteur d'Académie

Parcours de formation pour les candidats devant développer le Domaine de Compétence 3 (DC3)

Descriptif du parcours de développement du DC3 :

Formation théorique de 250 heures de formation (DF3)

Formation pratique de 280 heures minimum

Deux épreuves de certification : l'une en cours de formation réalisée par le site qualifiant, l'autre est organisée par le Recteur d'Académie,

Travail en équipe pluri-professionnelle

Entretien à partir d'une série d'observations relatives à une intervention socio-éducative.

Dans ce journal d'étude clinique de 5 à 10 pages, le candidat centrera son analyse sur le travail en équipe :

Place de l'équipe dans l'organisation

Apports de l'équipe dans l'intervention

Analyse de son rôle d'éducateur au sein de l'équipe

L'épreuve est organisée par le Recteur d'Académie

Coordination

Le candidat doit faire valider par les sites de stage des écrits professionnels de nature différente à destination de tiers (comptes rendus de réunions, synthèses, rapports de comportement, note au juge...) élaborés dans le cadre des stages

L'établissement de formation transmet au jury le dossier contenant les écrits validés (3 au minimum) par les sites de stages.

L'épreuve est organisée en cours de formation par les sites de stage.

Parcours de formation pour les candidats devant développer le Domaine de Compétence 4 (DC4)

Descriptif du parcours de développement du DC4 :

Formation théorique de 250 heures de formation (DF4)

Formation pratique de 280 heures minimum

Deux épreuves de certification programmées, l'une organisée par le centre de formation, la seconde organisée par le Recteur d'Académie.

Implication dans les dynamiques institutionnelles

Etude d'une situation proposée au candidat relative aux politiques sociales et aux cadres juridiques et institutionnels (10 pages maxi).

Le candidat, après une partie synthétique exposant les cadres réglementaires, partenaires identifiés, incidences financières et buts poursuivis, est invité à produire une analyse présentant notamment les difficultés, contraintes et contradictions en s'appuyant sur les documents fournis et ses connaissances.

L'épreuve est organisée par le Recteur d'Académie

Travail en partenariat et en réseau

Epreuve orale s'appuyant sur :

- Un dossier sur le travail en partenariat et en réseau
- Les évaluations des sites de stage

Le dossier d'une quinzaine de pages environ est élaboré par le candidat à l'occasion d'un stage. Le jury prendra également en considération les évaluations réalisées par le site de stage sur la base des indicateurs du domaine de compétences 4.2.

L'épreuve est organisée en cours de formation par l'établissement de formation.

2.3.4 Descriptif des Unités d'Enseignement

Concepteurs du dispositif pédagogique du DF1 : S BOYAVALLE –D DELQUIGNIES -S PIERON - F CARBAJAL- C DE GROEVE

Mise en œuvre sur les sites :

Site d'Artois : S BOYAVALLE- J DEBOUVER

Site Côte d'Opale : S OUAHAB

Site Grand Littoral : F CARBAJAL-N DUCLOY

Site Hainaut Cambrésis : C DE GROEVE

Site Métropole Lilloise : S PIERON, E LAURENDEAU

101/105- Accompagner les personnes de la naissance à la fin de vie

Description : module visant à développer la capacité de l'étudiant à adapter son mode d'accompagnement éducatif en fonction des moments et des processus de développement normal de l'être humain, par l'apport de connaissances transdisciplinaires et par le biais de réflexions issues de l'expérience.

Tout au long de sa vie, l'être humain se développe en fonction de phénomènes internes et externes, en lien et en interaction avec son environnement.

Module 101- Niveau 1 - L'enfance 5 ECTS- 63HP/44HS/29HTP

La session traite du développement de l'enfant ;

La période pré et périnatale

Le développement affectif de l'enfant

Le développement social de l'enfant et les agents de socialisation

L'enfant et les apprentissages

Modalités d'évaluation : un contrôle de connaissances transdisciplinaires et réflexion professionnelle.

Module 105 : Niveau 2 - De l'adolescent à la sénescence : 4 ECTS- 42 HP/50HS/25HTP

Jeunesse et adolescence : l'âge de tous les possibles

Etre adulte aujourd'hui

L'avance en âge : une nouvelle période de vie à inventer

Modalités d'évaluation : contrôle de connaissances et réflexion professionnelle.

Formation concernée : Educateur spécialisé – Moniteur Educateur– Educateur Technique Spécialisé

Période : Semestre 1

Domaine de compétences : DC 1

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques – Travaux Dirigés – Travail à partir de différents supports textes, vidéo, expériences.

Module 102: 7 ECTS- 84HP/87HS/26HTP-Semestre 1

Module 106: 4 ECTS- 42HP/50HS/25HTP-Semestre 2

Module 110: 4 ECTS-30HP/59HS/17HTP-Semestre 3

Module 112: 2 ECTS-22HP/18HS/1HTP-Semestre 4

Accompagner les personnes en tenant compte de leurs spécificités :

Description : modules visant à développer une connaissance transdisciplinaire de la situation des personnes accompagnées en fonction de leurs spécificités.

Les problématiques travaillées :

Personnes en situation de handicap - 42 heures

Personnes accompagnées dans le cadre de la protection de l'enfance et de l'enfance délinquante – 42 heures

Sessions visant à :

Développer les connaissances relatives aux problématiques des personnes et familles accompagnées en les resituant dans leur environnement

Développer les connaissances du cadre législatif propre au secteur concerné

Présenter les enjeux de l'intervention éducative et les modalités d'intervention spécifiques au secteur.

Modalités d'évaluation : Présentation d'une fiche de lecture et/ou exposé collectif à partir d'une thématique.

Personnes en situation de précarité et d'exclusion

Module visant à développer une connaissance des processus de précarisation, d'exclusion et d'inclusion sociale :

Travailler les représentations individuelles et collectives liées aux thématiques travaillées

Resituer les questions de précarité et d'exclusion dans un contexte historique, sociologique et économique

Comprendre les problématiques des personnes dans une approche psychologique et sociologique

Repérer les principales modalités d'expression des phénomènes de précarisation, d'exclusion et d'inclusion sociale.

Identifier les différentes modalités d'intervention auprès des publics en situation d'exclusion

Formation concernée : Educateur spécialisé – Moniteur Educateur– Educateur Technique

Spécialisé-Conseiller en insertion professionnelle-Assistant de service social

Modalités d'évaluation : Exposé collectif à partir d'une thématique.

Personnes en situation de dépendance (conduites addictives)

Module visant à :

Informers les étudiants sur le contexte juridique de référence et réfléchir aux enjeux de l'évolution de celui-ci

Clarifier la terminologie employée (dépendance, conduites addictives)

Comprendre la question de l'addiction

Savoir aborder la problématique avec la personne et adapter son accompagnement

Repérer les pratiques professionnelles pour apprendre à mobiliser les réseaux d'acteurs

Formation concernée : Educateur Spécialisé- Assistant de Service Social- Educateur

Technique Spécialisé- Educateur de Jeunes enfants

Modalités d'évaluation : Ecrit individuel qui met en évidence l'évolution des représentations et du questionnement de l'étudiant au regard de ces problématiques

Personnes présentant des problématiques spécifiques

Module visant à :

Développer les connaissances relatives aux problématiques des personnes et familles accompagnées en les resituant dans leur environnement

Développer les connaissances du cadre législatif propre au secteur concerné

Présenter les enjeux de l'intervention éducative et les modalités d'intervention spécifiques au secteur.

Modalités d'évaluation : Exposé collectif à partir d'une thématique.

Domaine de compétences : DC 1

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques – Travaux collectifs basés sur les échanges et la confrontation des représentations et expériences- Travaux dirigés- Travail à partir de différents supports textes, vidéos, récits d'expériences.

Module 103: 6 ECTS- 22HP/73HS/73HTP – Semestre 1

Module 107: 5 ECTS- 45HP/49HS/21HTP– Semestre 2

Acquérir les outils et méthodes de l'accompagnement social et éducatif

Description : Modules visant à s'approprier les outils et méthodes en lien avec les pratiques professionnelles.

Outils et méthodes travaillées :

Gestion du quotidien :

Ce module traite :

Des méthodologies et techniques de recueil d'observations

De l'accompagnement éducatif et social dans les actes de la vie quotidienne.

Formation concernée : Educateur spécialisé – Moniteur Educateur– Educateur Technique Spécialisé

Modalités d'évaluation : exposé collectif sur une thématique en lien avec les contenus enseignés et les expériences de stage.

Gestion de groupe, relation d'aide :

Ce module traite des différents enjeux des relations interpersonnelles et professionnelles pour apprendre à se positionner de façon structurante dans :

les situations de groupe

la relation duelle

Modalités d'évaluation : Evaluation sur une thématique en lien avec l'accompagnement social et éducatif

Domaine de compétences : DC 1

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques – Travaux collectifs basés sur les échanges et la confrontation des représentations et expériences- Travaux dirigés- Travail à partir de différents supports textes, vidéos, récits d'expériences.

104/108 Analyse de la pratique et initiation à l'observation

Description : module visant à développer la capacité de l'étudiant à :

Rendre compte de son expérience de stage de façon à faire des situations présentées, une source d'apprentissage et une réflexion sur le positionnement éducatif.

Mettre en mots son ressenti face à une situation donnée

Se distancier de la situation vécue pour accéder au questionnement, réflexion et analyse

S'initier à la méthodologie de l'observation

Module 104- Niveau 1 : 3 ECTS-8HP/38HS/38HTP

Période : semestre 1

Modalités d'évaluation : évaluation sur une réflexion professionnelle.

Module 108 : Niveau 2 : 4 ECTS-31HP/40HS/50HTP

Période : semestre 2

Modalités d'évaluation : évaluation sur une réflexion professionnelle

Formation concernée : Educateur spécialisé – Moniteur Educateur– Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC 1

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Ateliers dans lesquels la dynamique de groupe est mise au service de l'expression individuelle et de la réflexion collective.

109/111/113/114 Préparation à l'épreuve de certification : le dossier de pratiques professionnelles

Modules visant :

Au processus de développement de chacune des 5 compétences du DC1, à partir des situations professionnelles vécues.

Au repérage et à la mobilisation des ressources théoriques, méthodologiques en lien avec la situation

A l'analyse du rôle, du positionnement du professionnel et de l'apprenant face à la personne, au groupe, au collectif

A la réflexion sur la posture de l'apprenant et ajustements réguliers.

Module 109 : dossier de pratiques professionnelles en lien avec le stage 1 : 4 ECTS-22HP/45HS/50HTP

Semestre 2

Modalités d'évaluation : évaluation individuelle du dossier de pratiques professionnelles- Etape 1

Module 111 : dossier de pratiques professionnelles en lien avec le stage 2 : 4 ECTS-15HP/68HS/29HTP

Modalités d'évaluation : évaluation individuelle du dossier de pratiques professionnelles- Etape 2

Semestre 3

Module 113 : dossier de pratiques professionnelles en lien avec le stage 3 : 2 ECTS-18HP/30HS/13HTP

Semestre 4

Modalités d'évaluation : évaluation individuelle du dossier de pratiques professionnelles-Ecrit final

Module 114 : préparation à la soutenance orale du dossier de pratiques professionnelles et épreuve de certification : 8 ECTS- 11HP/104HS/90HTP

Domaine de compétences : DC 1

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : ateliers

Objectifs de stage définis au regard des compétences du DC1

COMPETENCES	OBJECTIFS DE STAGE
1.1 Instaurer une relation	1.1 Repérer son propre mode d'entrée en

<p>1.1.1 Savoir recueillir et analyser des informations et des documents concernant la commande sociale et la situation de la personne ou du groupe</p> <p>1.1.2 Savoir observer les attitudes et comportements des usagers</p> <p>1.1.3 Savoir développer une écoute attentive et créer du lien</p> <p>1.1.4 Savoir identifier et réguler son implication personnelle</p> <p>1.2 Favoriser la construction de l'identité et le développement des capacités</p> <p>1.2.1 Savoir repérer et mobiliser les potentialités de la personne ou du groupe</p> <p>1.2.2 Savoir repérer et respecter les déficiences, incapacités et handicaps</p> <p>1.2.3 Savoir mettre en œuvre des actions adaptées dans le respect des droits et aspirations de la personne</p> <p>1.2.4 Savoir adopter une posture éthique</p> <p>1.2.5 Savoir favoriser l'expression et la communication</p> <p>1.2.6 Savoir expliciter les normes et usages sociaux</p> <p>1.2.7. Savoir aider la personne à se positionner</p> <p>Savoir s'interroger et interroger les dimensions éthiques ou déontologiques impliquées dans les pratiques</p> <p>1.3 Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique</p> <p>1.3.1. Savoir favoriser l'apprentissage des règles de vie collective</p> <p>1.3.2. Savoir se positionner auprès de la personne aidée en tant qu'adulte de référence</p> <p>1.4 Organiser une intervention socio-éducative individuelle ou collective (spécifique ES)</p> <p>1.4.1 Savoir comprendre une situation</p> <p>1.4.2 Savoir exploiter une relation d'échange</p> <p>1.4.3 Savoir affiner ses objectifs de travail</p>	<p>relation à l'autre</p> <p>1.1 Identifier les techniques utilisées dans l'accompagnement individuel de la personne (techniques d'entretien, travail sur la relation)</p> <p>1.1 Etablir une relation professionnelle avec la personne, le groupe, le collectif</p> <p>1.1 Evaluer l'appropriation de ces techniques dans sa propre intervention (au bénéfice de la personne) et réajuster</p> <p>1.1 Apprendre à observer les attitudes et comportement de la personne ou du groupe</p> <p>1.2 Identifier puis analyser les potentialités et les difficultés de la personne, du groupe, du collectif, de la famille dans l'environnement</p> <p>1.2 Créer des situations socio-éducatives qui visent à mettre la personne au cœur de l'action dans le respect de son individualité</p> <p>1.2 Se laisser questionner par l'équipe éducative sur ses propres pratiques et apprendre à interpeller et interroger l'équipe</p> <p>1.2 Favoriser par différents supports l'expression de la personne, du groupe, de la famille.</p> <p>1.2 Valoriser les potentialités de la personne, du groupe, de la famille</p> <p>1.3 Se questionner sur ses représentations et son propre système de valeurs, au regard des pratiques professionnelles.</p> <p>1.3 Se positionner en tant que professionnel dans un cadre qui régit le collectif</p> <p>1.3 Etre garant des règles de vie collective</p> <p>1.4 Repérer et comprendre les dimensions en jeu dans ces différentes situations éducatives.</p> <p>1.4 Participer et s'impliquer dans les actions socio-éducatives menées</p> <p>1.4. Identifier les techniques utilisées dans la</p>
---	---

1.4.4 Savoir instaurer une coopération avec la famille et les proches	gestion du groupe ou du collectif (techniques éducatives, d'animation des temps quotidiens, groupe de parole, etc.).
1.4.5 Savoir concevoir et mener des activités de groupe et rendre compte de leur budget	
1.5 Animer la vie quotidienne	1.5 Repérer et utiliser les temps de vie quotidienne comme outil éducatif
1.5.1 Savoir proposer des axes d'animation	1.5 Savoir utiliser les temps de vie quotidienne pour apporter de la vie au cœur du collectif
1.5.2 Savoir prévenir et repérer les situations de maltraitance	1.5 Repérer en quoi le quotidien peut être source de bienveillance et de maltraitance
1.5.3 Savoir repérer, apprécier en équipe les indices inquiétants concernant la santé ou la mise en danger des personnes confiées	1.5 Repérer, comprendre, utiliser et proposer des modes d'intervention dans les temps quotidiens visant l'épanouissement, la responsabilisation, la citoyenneté de la personne
1.5.4 Savoir inscrire la vie quotidienne de l'individu ou du groupe dans une dimension citoyenne	1.5 Apprendre à concilier dimension individuelle et collective dans la prise en charge des temps quotidiens
1.5.5 Savoir contribuer à l'épanouissement de l'individu au sein du collectif	1.5 repérer les situations conflictuelles, les facteurs générateurs de tension et ce que la situation de conflit génère en soi.
1.5.6 Savoir utiliser les techniques de gestion des conflits	1.5 Savoir repérer ce que la situation de conflit génère en soi.
	1.5 Repérer et utiliser les techniques permettant de réguler les tensions
	1.5 Apprendre à mobiliser ses ressources pour anticiper et prévenir le conflit
	1.5 Savoir appréhender le conflit dans une dynamique éducative ;

DF2 1^{ère} partie : CONCEPTION ET CONDUITE DE PROJET EDUCATIF SPECIALISE-
Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif

Concepteurs IRTS Hauts-de-France : J DEBOUVER- P PETILLEON- A DUVAUCHELLE-
S OUAHAB-F CARBAJAL- G VERCRUYSSSE – M LONGUE EPEE

Mise en œuvre sur les sites :

Site d'Artois : J DEBOUVER

Site Côte d'Opale : S OUAHAB

Site Grand Littoral : F CARBAJAL- N DUCLOY

Site Hainaut Cambrésis : G VERCRUYSSSE

Site Métropole Lilloise : P PETILLEON – M LONGUE EPEE

201/ 203 /208 /210/212/214 - Elaboration, mis en œuvre et évaluation du projet de formation et de professionnalisation de l'étudiant (Niveau 1-Niveau 2- Niveau 3- Niveau 4- Niveau 5- Niveau 6)

Description : Modules visant à situer l'étudiant au cœur de son parcours de formation et de professionnalisation dans une dynamique de projet.

Formation concernée : Educateur spécialisé- Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC 2

Pré requis : Aucun

Langue : Français

201- Semestre 1 : 6 ECTS-45HP/46HS/70HTP

Module visant à :

Comprendre le dispositif de formation et projet pédagogique du centre de formation

Repérer les motivations pour la formation et la profession

Se connaître en tant qu'apprenant

Fixer un axe directeur au projet de formation et construire le parcours de stage au regard de cette première projection

Elaborer le projet de stage1

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques - Travaux dirigés - Accompagnement personnalisé- réunions de promotion.

Séquences :

Apports méthodologiques de base : la notion de projet, la démarche de projet, les pré-requis en méthodologie de projet.

Travaux dirigés portant sur l'élaboration et l'écriture du projet de formation et du projet de stage 1

Dispositif de mise en stage

Accompagnement personnalisé : entretiens avec le formateur tuteur ou formateur référent du stage, ou tripartite dans le cadre de l'apprentissage.

Réunion de promotion et régulation du collectif.

Modalités d'évaluation : évaluation du projet de stage 1 élaboré par l'étudiant.

203- Semestre 2 : 2 ECTS- 7HP/30HS/20HTP

Module visant à :

Evaluer son projet de formation pour le réajuster et identifier les objectifs à travailler pour la période suivante

Etablir le projet de stage 2, en tenant compte des apprentissages et compétences travaillés en stage 1

Situer son parcours par rapport au projet pédagogique de la formation et par rapport à la dynamique collective de la promotion.

Modes pédagogiques : Informations collectives- Accompagnement personnalisé- dispositif de mis en stage- réunions de promotion.

Séquences :

Dispositif de mise en stage

Réunion de promotion et régulation du collectif.

Bilan de fin de première année de formation avec le formateur tuteur ou de façon tripartite dans le cadre de l'apprentissage.

Modalités d'évaluation : validation du bilan de fin de première année de formation.

208- Semestre 3 : 2 ECTS- 22HP/18HS/20HTP

Module visant à favoriser chez l'étudiant, le développement et le transfert de ses compétences professionnelles par la mobilisation des ressources et apports travaillés dans les quatre domaines de formation, à partir de situations de stage et projet de stage.

Établir le projet de stage 3, en tenant compte des apprentissages et compétences travaillés en stage 1 et 2.

Situer son parcours par rapport au projet pédagogique de la formation et par rapport à la dynamique collective de la promotion.

Modes pédagogiques : Informations collectives- Accompagnement personnalisé- Dispositif de mise en stage- réunion de promotion- Groupes d'analyse de la pratique basés sur le développement des compétences « en situation »

Séquences :

Groupe d'analyse de la pratique

Dispositif de mise en stage

Accompagnement personnalisé par le formateur tuteur ou le formateur référent de la mise en stage

Réunion de promotion et régulation du collectif.

Modalités d'évaluation : évaluation du projet de stage 3

210- Semestre 4 : 2 ECTS- 17HP/34HS/5HTP

Module visant à

Favoriser chez l'étudiant, le développement et le transfert de ses compétences professionnelles par la mobilisation des ressources et apports travaillés dans les quatre domaines de formation, à partir de situations de stage et projet de stage.

Situer son parcours par rapport au projet pédagogique de la formation et par rapport à la dynamique collective de la promotion.

Evaluer son parcours de formation et réaliser les réajustements nécessaires

Modes pédagogiques : Informations collectives- Accompagnement personnalisé- Dispositif de mise en stage- réunion de promotion- Groupes d'analyse de la pratique basés sur le développement des compétences « en situation ».

Séquences :

Groupe d'analyse de la pratique

Réunion de promotion et régulation du collectif

Bilan de fin de seconde année de formation avec le formateur tuteur ou de façon tripartite dans le cadre de l'apprentissage.

Modalités d'évaluation : évaluation de l'écrit relatif à la seconde année de formation, remis lors du bilan de fin de seconde année.

212- Semestre 5 : 2 ECTS- 17HP/21HS/21HTP

Module visant à

Favoriser chez l'étudiant, le développement et le transfert de ses compétences professionnelles par la mobilisation des ressources et apports travaillés dans les quatre domaines de formation, à partir de situations de stage et projet de stage.

Situer son parcours par rapport au projet pédagogique de la formation et par rapport à la dynamique collective de la promotion.

Modes pédagogiques : Accompagnement personnalisé- Réunions de promotion. Groupes d'analyse de la pratique basés sur le développement des compétences « en situation ».

Séquence:

Groupe d'analyse de la pratique

Réunion de promotion et régulation du collectif
Réunion de promotion et régulation du collectif
Bilan de fin de parcours de formation avec le formateur tuteur ou de façon tripartite dans le cadre de l'apprentissage.

202- Techniques éducatives et projet d'activités collectives : 3 ECTS-39HP/30HS/20HTP

Description : Module visant à appréhender les techniques éducatives comme support éducatif et à concevoir et mettre en œuvre un projet d'activités collectives adapté au contexte d'intervention.

Formation concernée : Educateur spécialisé- Moniteur Educateur

Période : Semestre 2

Domaine de compétences : DC 2

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques – Stage de techniques éducatives-Travaux dirigés- Mise en situation sur le site qualifiant.

Séquences :

Expérimentation d'une technique à dominante manuelle, sportive, culturelle dans le cadre d'une session d'apprentissage

Apports théoriques et méthodologiques : la démarche de projet dans le cadre d'une intervention éducative et/ou sociale, à destination d'un groupe.

Accompagnement de la démarche de projet de l'étudiant en amont de l'action menée et au fil de celle-ci.

Elaboration et mise en œuvre progressive de l'action à destination d'un groupe sur le site qualifiant, action inscrite dans une démarche de projet

Modalités d'évaluation : Elaboration d'un dossier relatif aux techniques éducatives et à leur mobilisation dans la pratique professionnelle.

206/209/211/213 Préparation à l'épreuve de certification : Analyse de situations professionnelle, identification et synthèse des données et élaboration des propositions d'actions

Description : Démarche visant à préparer l'épreuve de certification et à :

Identifier les données pertinentes d'une situation exposée

Réaliser la synthèse des données

Analyser la situation proposée

Elaborer des propositions d'actions en adéquation avec la problématique repérée

Formation concernée : Educateur spécialisé

Périodes :

206 : semestre 3 : 2 ECTS- 17HP/27HS/13HTP

209 : semestre 4 : 2 ECTS- 14HP/33HS/10HTP

211 : semestre 5 : 2 ECTS-14HP/21HS/21HTP

213 : semestre 6 : 2 ECTS- 9HP/47HTP

Domaine de compétences : DC2

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Alternance d'ateliers et de séances de rédaction de devoirs

Modalités d'évaluation : Devoirs sur table : étude de situation

207- Personnalisation du projet de l'étudiant : 3CTS- 35HP/20HS/30HTP

Description : Module visant à développer chez l'étudiant sa capacité à s'engager dans une dynamique de formation tout au long de la vie.

Développer un état de veille sur la presse professionnelle, les publications, la programmation de journées d'études et colloques.

Choisir les différentes manifestations qui prennent sens avec son propre projet de formation et de professionnalisation et y participer

S'approprier les apports de ces différentes sources de savoirs pour les intégrer dans sa réflexion professionnelle.

Etre force de proposition pour créer d'autres espaces d'échanges, de partage d'expériences et de savoirs

Mobiliser des partenaires pour la création de ce projet

Organiser la manifestation avec les partenaires identifiés

Formation concernée : Educateur spécialisé-

Période : Semestre 3

Domaine de compétences : DC 2

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Participation à des colloques, journées d'études- Participation à la création de manifestations visant à l'échange d'expériences et de savoirs.

Modalités d'évaluation : compte rendu de la démarche suivie par l'étudiant et auto évaluation des apports de celle-ci. Cet écrit est pris en compte dans le bilan de fin de formation de l'étudiant, réalisé avec le formateur tuteur.

204- Les différents projets comme outils d'intervention : 3 ECTS-35HP/38HS/12HTP

Description : Module visant à repérer les spécificités des différents projets en fonction des principaux secteurs d'intervention :

Repérer les différents types de projets (projet associatif, projet d'établissement ou de service, projets de groupe, projets individualisés, projets d'intérêt collectif), leurs liens et leur cohérence avec les politiques sociales.

Repérer les spécificités des différents projets en fonction des principaux secteurs d'intervention : projet collectif en club de prévention, projet de prévention dans les services de réduction de risques de la dépendance, projet d'apprentissage en IME ou IMPRO, projet de séjours de rupture en CER...

Formation concernée : Educateur spécialisé

Période : Semestre 3

Domaine de compétences : DC 2

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques- témoignages de mise en œuvre de projets-visites sur sites...

Modalités d'évaluation : évaluation collective sur l'utilisation de la dynamique de projet dans le secteur social et médicosocial.

205- Conception, mise en œuvre et évaluation d'un projet dans une dimension collective 5 ECTS- 33HP/78HS/30HTP

Description : Développer les compétences à travailler en équipe dans le cadre de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation d'un projet inscrit dans une dimension éducative, sociale ou humanitaire.

Identifier collectivement une intention de projet à partir d'un diagnostic

Concevoir collectivement le projet en mobilisant les connaissances en méthodologie de projet

Mettre en œuvre collectivement le projet en le réajustant, si nécessaire, en cours d'action.

Mobiliser les outils d'aide à l'élaboration du projet (charte de GANTT par exemple)

Mener l'évaluation à travers ses différentes dimensions : évaluation du projet à proprement parler, évaluation de la démarche collective.

Formation concernée : Educateur spécialisé

Période : Semestre 3

Domaine de compétences : DC 2

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Séquences :

Apports en méthodologie de projet : le diagnostic et l'évaluation

Travaux dirigés : conception, mise en œuvre et évaluation du projet

Rendu compte final et évaluation de la démarche collective

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques - Travaux dirigés – mise en situation

Modalités d'évaluation : présentation et évaluation du projet mis en œuvre et évaluation de la démarche collective.

Objectifs de stage définis au regard des compétences du DC2 1^{ère} partie

COMPETENCES	OBJECTIFS DE STAGE
DC2 1 ^{ère} partie	
2.1.1 Observer, rendre compte et analyser les situations éducatives	2.1 .1 Identifier et analyser les difficultés rencontrées par la personne, le groupe, le collectif.
- 2.1.1 .1 Savoir collecter et analyser des données et des observations	2.1 .1 Identifier et analyser les facteurs contextuels ou environnementaux susceptibles d'influer sur la problématique de l'utilisateur, du groupe ou du collectif
2.1.1 .2 Savoir formaliser et restituer les éléments recueillis	2.1 .1 Transmettre les informations oralement et par écrit
2.1.1 .3 Savoir évaluer l'apport des activités au projet éducatif	2.1 .1 Evaluer l'adéquation et le sens de l'activité proposée au regard des différents projets (projet individualisé, projet de groupe, projet de service ou d'établissement)
2.1.1 .4 Savoir réajuster l'action éducative en fonction de cette évaluation	2.1 .1 Prendre en compte les différents éléments au fil de l'action afin de participer au réajustement du projet
2.1.1 .5 Savoir tenir compte des éléments qui caractérisent une situation individuelle, des groupes ou un territoire dans la réponse éducative	
2.1.1 .6 Savoir mettre en lien des constats avec l'environnement social et économique	
2.1.2 Participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif	2.1.2 Repérer et utiliser les moyens (ressources) humains, matériels ... de l'établissement et de l'environnement au service de l'utilisateur, du groupe, de la famille,
2.1.2.1 Savoir mobiliser les ressources, projets et réseaux internes et externes à	

l'institution 2.1.2.1 Savoir prendre en compte la place et le rôle des familles 2.1.2.1 Savoir anticiper les difficultés, ajuster et réguler les actions 2.1.2.1 Savoir rendre compte de l'évolution du projet	du collectif 2.1.2 Repérer la place de la famille dans le projet de l'institution, de l'établissement, du service. 2.1.2 Repérer les modalités de travail avec les familles dans le cadre de l'établissement ou du service 2.1.2 Mener son action auprès des familles en cohérence avec le projet et les modalités d'intervention propres au service 2.1.2 Identifier les freins et les obstacles à la démarche du projet, en tenir compte dans la conduite de projet.
---	--

DC2 2^{ème} partie : CONCEPTION ET CONDUITE DE PROJET EDUCATIF SPECIALISE-
Conception du projet éducatif

Concepteurs IRTS Hauts-de-France : D GALLIOT- P PETILLEON- J DEBOUVER - S OUAHAB- F CARBAJAL- D DELQUIGNIES

Mise en œuvre sur les sites :

Site d'Artois : J DEBOUVER

Site Côte d'Opale : S OUAHAB

Site Grand Littoral : F CARBAJAL

Site Hainaut Cambrésis : D DELQUIGNIES

Site Métropole Lilloise : D GALLIOT

215- Initiation à la démarche de recherche en sciences sociales : 2 ECTS- 24HP/12HS/20HTP

Concepteurs IRTS Hauts-de-France :

Description : Module d'initiation à la démarche de recherche en Sciences Sociales. Les différentes techniques de recueil de données : études de dossiers, tests, entretiens cliniques, entretiens d'explicitation, enquêtes, questionnaires, interviews/ entretiens, récit de vie, histoire de vie, entretiens biographiques.

Formation concernée : Educateur spécialisé

Période : Semestre 4

Domaine de compétences : DC2 2^{ème} partie

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques – Travaux dirigés en groupe – Mise en situation de recueil de données sur site

Modalités d'évaluation : Dossier de recherche en sciences sociales.

216/217- Conception et conduite d'un projet socio-éducatif : méthodologie de projet au service du mémoire.

Description : Apporter les ressources méthodologiques, théoriques et pratiques permettant à l'étudiant de développer sa compétence à :

La réalisation d'un diagnostic de population

La conception d'un projet en tenant compte du contexte d'intervention et de la dimension d'équipe

La mise en œuvre du projet

L'évaluation du projet et de la démarche réalisée

Modes pédagogiques : enseignements théoriques- travaux dirigés

Formation concernée : Educateur spécialisé

Périodes :

Semestre 4 : module 216 : 3 ECTS- 18HP/44HS/15HTP

Séquences :

Apports théoriques en méthodologie de projet

Ateliers relatifs à l'émergence de la question centrale du mémoire

Modalités d'évaluation : Un écrit de 5 pages sur la contextualisation et l'émergence de la question centrale du mémoire.

Semestre 5 : module 217 : 3 ECTS- 21HP/75HS/35HTP

Séquences :

Apports théoriques en méthodologie de projet

Ateliers relatifs à l'émergence de la question centrale du mémoire

Modalités d'évaluation : Ecrit faisant apparaître la démarche méthodologique suivie pour l'élaboration du diagnostic et la mise en perspective du projet élaboré dans le cadre du mémoire

Domaine de compétences : DC2 2^{ème} partie

Pré requis : Aucun

Langue : Français

218- Approfondissement d'un secteur d'intervention : 7 ECTS- 18HP/31HS/20HTP

Description : Situer l'étudiant en « état de veille » par rapport au secteur d'intervention de son stage 3, lui permettant d'accéder :

A une connaissance précise des publics, du cadre d'intervention et des modalités d'intervention

A un questionnement éthique,

A la saisie des enjeux qui particularisent ce secteur

Formation concernée : Educateur spécialisé

Période : Semestres 5

Domaine de compétences : DC2 2^{ème} partie

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignement théoriques, témoignages d'expériences, échanges de savoirs, recherches documentaires...

Modalités d'évaluation : Sélection bibliographique argumentée au regard du thème travaillé dans le mémoire.

219/220- Préparation à l'épreuve de certification : le mémoire

Description : Guider l'étudiant dans la réalisation de son mémoire

Formation concernée : Educateur spécialisé

Modes pédagogiques : guidance collective et individuelle

Période :

Semestres 5 : module 219 : 7 ECTS- 21HP/120HS/55HTP

Modalités d'évaluation : Ecrit relatif à la conception et mise en œuvre du projet réalisé dans le cadre du mémoire.

Semestre 6 : module 220 : 6 ECTS- 91HP/95HS/57HTP

Modalités d'évaluation : Ecrit du mémoire présenté au diplôme pour la certification du DC2.

Domaine de compétences : DC2 2^{ème} partie

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Objectifs de stage définis au regard des compétences du DC2 2^{ème} partie

COMPETENCES	OBJECTIFS DE STAGE
DC2 2 ^{ème} partie	2.2.1 Situer la démarche de diagnostic dans le contexte d'intervention et en fonction du commanditaire
2.2.1 Etablir un diagnostic socio-éducatif	2.2.1 Etablir un diagnostic socio-éducatif ou de territoire :
2.2.1.1 Savoir réaliser la synthèse d'approches pluri-professionnelles permettant d'établir un diagnostic socio-éducatif	Observer Collecter Enquêter Comparer
2.2.1.2 Savoir intégrer un diagnostic socio-éducatif à un projet personnalisé	les données ou les faits pour mener une analyse/diagnostic au regard de la commande
	2.2.1 Rendre compte de sa démarche d'investigation à qui de droit, aux partenaires
	2.2.1 Prendre en compte les orientations formulées pour ajuster son action
2.2.2 Concevoir un projet éducatif	
2.2.2.1 Savoir identifier le cadre de sa mission et participer à l'élaboration d'une stratégie d'équipe	2.2.2 Inscrire et analyser son action dans les missions de l'établissement en complémentarité avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire
	2.2.2 Formuler des hypothèses de projet à partir du diagnostic d'une problématique éducative et rendre compte de son action aux membres de l'équipe et/ou partenaires à chaque étape
	2.2.2 Envisager les différentes perspectives d'action en tenant compte du cadre d'intervention
2.2.2.2 Savoir poser des hypothèses d'action éducative en fonction d'un diagnostic	2.2.2 Sélectionner et définir avec les partenaires et en accord avec le commanditaire l'axe de travail ciblé
	2.2.2 Inscrire la perspective d'action dans les valeurs qui sous-tendent les projets associatifs, d'établissement ou de service
	2.2.2 Identifier les différentes modalités (supports, destinataires) à la formalisation
2.2.2.3 Savoir formaliser les étapes et	

<p>objectifs d'un projet</p> <p>2.2.3 Evaluer le projet éducatif</p> <p>2.2.3.1 Savoir faire le bilan des actions menées et des objectifs atteints</p> <p>2.2.3.2 Savoir présenter le bilan des actions menées et des objectifs atteints</p> <p>- 2.2.3.3 Savoir rechercher et prendre en compte les analyses des différents acteurs du projet personnalisé</p>	<p>dans l'établissement ou service</p> <p>2.2.2 Présenter le projet en différentes étapes chronologiques. Pour chacune des étapes, rendre compte par écrit des objectifs visés et moyens envisagés</p> <p>2.2.2 Mobiliser l'ensemble des acteurs et partenaires mis en jeu dans chacune des étapes du projet</p> <p>2.2.3 Définir les indicateurs d'évaluation au regard de la commande initiale, des objectifs poursuivis et pour chacune des étapes</p> <p>2.2.3 Etablir un bilan du projet : Mobiliser les outils et procédures d'évaluation existants (réponse aux besoins.)</p> <p>2.2.3 Recueillir les éléments en lien avec les indicateurs préalablement définis. Traiter ces données au regard des objectifs visés. Mesurer les écarts</p> <p>2.2.3 Savoir transmettre aux différents acteurs, partenaires, décideurs, oralement et par écrit, les données issues de l'évaluation</p> <p>2.2.3 Mobiliser les éléments d'évaluation du projet pour les réintégrer au projet global (projet personnalisé, projet de groupe, projet de service...)</p> <p>2.2.3 Réajuster sa démarche, au regard des écarts, des nouvelles données, des analyses de l'équipe et/ou des partenaires</p> <p>2.2.3 Auto-évaluer mon niveau d'implication, ses ressources personnelles et professionnelles, les atouts et les limites</p>
---	---

DF3 1^{ère} partie : COMMUNICATION PROFESSIONNELLE- Travail en équipe pluri-professionnelle

Concepteurs IRTS Hauts-de-France : S MELAN- G DEUDON-D DELQUIGNIES-F CARBAJAL- N DUCLOY-

Mise en œuvre sur les sites :

Site d'Artois : M VIGNERON

Site Côte d'Opale : S OUAHAB

Site Grand Littoral : F CARBAJAL-N DUCLOY

Site Hainaut Cambrésis : D DELQUIGNIES

Site Métropole Lilloise : S MELAN- G DEUDON

301 Identification et compréhension du secteur : 3 ECTS- 65HP/11HS/18HTP

Description : Module visant à situer l'étudiant dans le secteur social et médicosocial en saisissant les enjeux actuels, les différentes modalités d'intervention et les principaux acteurs à travers la diversité des professions en travail social.

Séquences :

Les fondements du travail social (23h) : Séquence visant à :

Développer la capacité de l'étudiant à se situer dans le travail social aujourd'hui, en s'appuyant sur une lecture historique.

Découverte du secteur et forum de découverte de secteur (32h) : séquences visant à

Découvrir le secteur d'intervention des travailleurs sociaux, à travers la répartition des missions propres aux différents établissements et services, les spécificités des personnes accueillies, la diversité des professionnels intervenant dans des équipes éducatives et pluridisciplinaires.

Développer les capacités des étudiants à mener une démarche de recherche en groupe, et à transmettre les données issues du travail collectif

Développer ses capacités d'expression individuelles et collectives

Le travail en équipe par secteur (10h) Séquence visant à :

Identifier les enjeux du travail en équipe et de l'organisation de travail dans les différents secteurs d'intervention

Formation concernée : Educateur spécialisé- Moniteur éducateur- Educateur Technique Spécialisé- Assistant de service social- Conseiller en insertion professionnelle.

Période : Semestre 1

Domaine de compétences : DC3

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignement théorique- Démarche de recherche collective- recueil de données sur site - traitement des données et transmission de celles-ci - Atelier de techniques d'expression (théâtre, arts clownesques, marionnette, vidéo, technologies nouvelles)

Modalités d'évaluation : Prestation collective dans le cadre du forum de découverte de secteur.

302- Communication personnelle et professionnelle : 4 ECTS- 38HP/41HS/35HTP

Description : Module visant à comprendre les enjeux du travail en équipe éducative et équipe pluridisciplinaire et à communiquer professionnellement

Séquences :

Le « Soi communicant » Séquence visant à :

Prendre conscience de ses capacités à communiquer pour les faire évoluer.

Mettre en évidence les mécanismes de communication pour mieux les utiliser.

Développer la capacité de l'étudiant à repérer les mécanismes et les enjeux des relations interpersonnelles et à se situer parmi ceux-ci.

Connaissance du cadre juridique Séquence visant à :

Travailler les concepts, les méthodologies et l'éthique du travail en commun et permettre une mise à distance par rapport aux représentations initiales

Situer l'intervention éducative et sociale dans le cadre réglementaire

Apports disciplinaires Séquence visant à :

Repérer les mécanismes psychosociologiques liés aux relations interpersonnelles : préjugés, représentations, influence sociale, changements d'attitudes, rumeur.

Analyse du rôle de l'ES au sein de l'équipe- Niveau 1 Séquence visant à :
Se situer en tant que professionnel dans l'institution ou le service en s'appuyant sur une lecture de l'organisation et en mobilisant les différentes dimensions de la communication orale et écrite.

Réfléchir sur les éléments facilitateurs ou faisant obstacle au travail en équipe éducative ou pluridisciplinaire, pour développer l'efficacité du travail de coopération.

Formations concernées : Educateur spécialisé - Educateur Technique Spécialisé

Période : Semestre 2

Domaine de compétences : DC 3

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques- Travaux dirigés à partir de supports audio/textes/vidéo- Stage de communication avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations.

Modalités d'évaluation : Ecrit individuel relatif à l'analyse du rôle de l'éducateur spécialisé ou de l'éducateur technique spécialisé au sein de l'équipe (journal d'étude clinique niveau 1)

303/ 304/305 Préparation à l'épreuve de certification : le journal d'étude clinique

Description : Processus de développement de chacune des compétences du DC3 1^{ère} partie, à partir des situations professionnelles du stage, de la mobilisation des ressources théoriques, méthodologiques et du positionnement professionnel de l'apprenant.

Analyse du rôle de l'éducateur spécialisé au sein de l'équipe pluridisciplinaire à partir de situations issues de l'expérience de stage

Module 303 : 2 ECTS- 20HP/21HS/25HTP- Semestre 3

Modalités d'évaluation : Elaboration du journal d'étude clinique en lien avec le stage 2

Module 304 : 7 ECTS- 10HP/35HS/14HTP- Semestre 5

Modalités d'évaluation : Elaboration du journal d'étude clinique en lien avec le stage 3

Module 305 5 ECTS- 7HP/58HS/73HTP Semestre 6

Modalités d'évaluation : Soutenance blanche du journal d'étude clinique

Formations concernées : Educateur spécialisé - Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC3

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Ateliers de soutien à la réflexion individuelle et collective.

Objectifs de stage définis au regard des compétences du DC3 1^{ère} partie

COMPETENCES	OBJECTIFS DE STAGE
<i>DF3.1 COMPREHENSION DE L'ORGANISATION DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX</i>	Repérer le terrain de stage à travers son statut, public ou associatif, son cadre légal et ses missions Repérer la commande sociale en référence au projet institutionnel
3.1.1 S'inscrire dans un travail d'équipe	311 S'inscrire dans la dynamique de

<p>3.1.1.1 Savoir coopérer avec d'autres professionnels, solliciter leur avis, leurs connaissances, leurs compétences</p> <p>3.1.1.2 Savoir transmettre ses propres analyses</p> <p>3.1.1.3 Savoir confronter ses analyses</p> <p>3.1.2 Elaborer, gérer et transmettre de l'information</p> <p>3.1.2.1 Savoir sélectionner des informations pour les transmettre en protégeant la vie privée des personnes ou le caractère confidentiel des informations saisies</p> <p>3.1.2.2 Savoir traiter et conserver des informations</p> <p>3.1.2.3 Savoir donner du sens aux informations pour une aide à la décision</p> <p>3.1.2.4 Savoir construire et rédiger des analyses</p> <p>3.1.2.5 Savoir argumenter des propositions</p> <p>3.1.2.6 Savoir écrire la synthèse d'une situation</p> <p>3.1.2.7 Savoir utiliser les nouvelles technologies</p> <p>3.2.2.4 Savoir utiliser les techniques de gestion des conflits</p>	<p>fonctionnement interne de l'équipe tout en s'interrogeant sur son propre fonctionnement</p> <p>311 Comprendre l'organisation et l'articulation des différentes prises en charge techniques, en réponse à la problématique de l'utilisateur.</p> <p>311 Apprendre à solliciter les différents professionnels de l'établissement pour ajuster son action en réponse à la problématique de la personne</p> <p>311 Repérer les différents types de réunion et leurs fonctions</p> <p>311 Assister et participer aux réunions de l'équipe éducative et comprendre leurs fonctions</p> <p>311 Repérer et rencontrer différents professionnels de l'établissement</p> <p>311 Identifier les statuts et fonctions du personnel à partir de l'organigramme</p> <p>311 Mettre ses propres réflexions ou ressources au service d'une réflexion collective</p> <p>311 Repérer le rôle de l'éducateur au sein d'une équipe pluridisciplinaire</p> <p>312 Repérer les différents outils et modes de transmission de l'information au sein de l'équipe éducative et apprendre à les utiliser</p> <p>312 Savoir sélectionner les observations et les informations nécessaires à la compréhension d'une situation dans un travail d'équipe</p> <p>312 Développer sa vigilance quant au respect de l'information relative à la vie privée de la personne et de la famille</p> <p>312 Savoir diversifier les modes de transmission de l'information en utilisant les ressources et matériel de la structure</p> <p>312 Alimenter les échanges de l'équipe, par ses propres observations/ analyses en essayant d'argumenter ses propos</p> <p>312 Participer à l'élaboration des écrits professionnels avec l'équipe éducative à destination de l'utilisateur, de la famille, des professionnels internes ou externes à la structure</p>
--	--

DC3 2^{ème} partie : COMMUNICATION PROFESSIONNELLE- Coordination
Concepteurs IRTS Hauts-de-France : G DEUDON- J DEBOUVER- F CARBAJAL

Mise en œuvre sur les sites :

Site d'Artois : M VIGNERON

Site Côte d'Opale : S OUAHAB

Site Grand Littoral : F CARBAJAL

Site Hainaut Cambrésis : D DELQUIGNIES

Site Métropole Lilloise : G DEUDON

306 Travail d'équipe dans une cohérence globale 4 ECTS- 30HP/70HS/38HTP

Description : Module visant à acquérir les connaissances nécessaires à l'inscription dans un travail d'équipe au sein d'une organisation.

Séquences :

Les écrits professionnels Niveau 1 – 9h Séquence visant à développer les compétences des étudiants à rédiger des écrits professionnels en lien avec le secteur d'intervention, les rôles et missions du professionnel.

Savoir repérer les différents supports écrits visant la transmission de l'information

Repérer les différents types d'écrits et leurs fonctions

Lecture des organisations et cadre juridique de référence- Apports disciplinaires (21h)

Séquence visant

Apprendre les bases du droit du travail

Repérer les instances représentatives du personnel et comprendre leurs rôles dans l'entreprise

Repérer les questions liées au management et les incidences sur le travail en équipe

Développer une capacité de lecture institutionnelle par les apports de la sociologie des organisations.

Formation concernée : Educateur spécialisé – Educateur Technique Spécialisé

Période : Semestre 3

Domaine de compétences : DC 3- 2^{ème} partie

Pré requis : aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques- Travaux dirigés à partir de supports audio/textes/vidéo- Stage de communication avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations

Modalités d'évaluation : Réalisation d'un écrit professionnel

307-308 Modèles et techniques de communication

Description : Module visant à développer les compétences de l'étudiant à la communication écrite et orale.

Module 307 : 4 ECTS-84HP/16HS/14HTP

Séquences :

Les modèles de communication- 16h Séquence visant à :

Sensibiliser l'étudiant aux principaux modèles de communication (PNL, analyse transactionnelle, analyse systémique, approche psycho-sociale)

Les techniques d'entretien et de réunion- 33h Séquence visant à :

Choisir les techniques d'entretien adaptées en fonction des objectifs professionnels ciblés

Savoir mener un entretien

Repérer les différents types de réunions et de savoir se positionner en tant que professionnel dans celles-ci en fonction de son statut, de ses rôles et missions.

Animer une réunion de travail à partir d'un projet ou de la mise en œuvre d'une action

Les écrits professionnels Niveau 2 - 22h Séquence visant à développer les compétences des étudiants à rédiger des écrits professionnels en lien avec le secteur d'intervention, les rôles et missions du professionnel

Il s'agit de :

Saisir les enjeux actuels des écrits en les resituant dans le cadre légal et éthique

Acquérir une méthodologie adaptée au type d'écrit réalisé

- Ecrire pour informer, expliciter, convaincre

Lecture de l'organisation et des jeux d'acteurs dans un travail en équipe- Niveau 2- 13H : Séquence visant à mobiliser les différents apports étudiés dans le cadre du DC3 pour développer collectivement, l'analyse d'une situation professionnelle donnée.

Module 308- Les écrits professionnels : 2ECTS-6HP/28HS/26HTP

Epreuve de certification : validation des 3 écrits professionnels par les sites qualifiants.

Formation concernée : Educateur spécialisé – Educateur Technique Spécialisé

Période : Semestre 5

Domaine de compétences : DC 3- 2^{ème} partie

Pré requis : aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques- Travaux dirigés à partir de supports audio/textes/vidéo- Stage de communication avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations

Modalités d'évaluation : Réalisation d'un écrit professionnel

Objectifs de stage définis au regard des compétences du DC3 2^{ème} partie

COMPETENCES	OBJECTIFS DE STAGE
DC3 2 ^{ème} partie	321 Repérer et identifier les différents écrits qu'un ES est amené à produire sur son lieu de stage
3.2.1 Elaborer et partager une information adaptée aux différents interlocuteurs	321 Pour chacun des écrits, repérer les modalités spécifiques : l'enjeu de l'écrit, son objectif, son ou ses destinataire(s), la formulation écrite (choix du vocabulaire utilisé, choix du vocable « je », « nous », le service)
3.2.1.1 Savoir élaborer des courriers et des textes synthétiques et analytiques	321 Cerner la commande du destinataire
3.2.1.2 Savoir produire des documents transmissibles à des tiers (juges, autorités de contrôle etc...)	321 Adapter son écrit aux attentes spécifiques
	321 Développer sa capacité à sélectionner l'information en lien avec le destinataire et les transmettre de façon synthétique (éviter l'anecdote ou l'information extérieure au contexte)

<p>3.2.2 Assurer en équipe la cohérence de l'action socio-éducative</p> <p>3.2.2.1 Savoir animer une réunion de travail</p> <p>3.2.2.2 Savoir soutenir et accompagner les orientations d'une équipe</p> <p>3.2.2.3 Savoir organiser la cohérence des interventions des différents membres d'une équipe</p> <p>3.2.2.4 Savoir utiliser les techniques de gestion des conflits</p>	<p>321 Prise en compte des dimensions éthiques de l'écrit</p> <p>321 Respecter les règles de fonctionnement inhérents aux écrits internes et externes de l'établissement de stage (respect des délégations, responsabilités professionnelles spécifiques et partagées)</p> <p>322 Produire les écrits professionnels, au nom de l'équipe, à destination de l'utilisateur, de la famille, des professionnels internes ou externes à la structure</p> <p>322 Repérer et comprendre les techniques de préparation et d'animation de réunions, utilisées sur son lieu de stage</p> <p>322 Utiliser les supports techniques à disposition dans l'établissement pour optimiser la transmission et le travail collectif</p> <p>322 Animer un temps de travail collectif dans le cadre d'une réunion (réunion autour d'une action spécifique, exposer le contenu d'une synthèse...)</p> <p>322 Rendre compte de son action à des fins d'évaluation et de régulation (coordination)</p> <p>322 Etre garant du projet, d'un fonctionnement, de décisions prises en équipe, le tout en interne ou en externe</p> <p>322 Savoir tenir une décision prise collectivement dans un espace formel</p> <p>322 Repérer les différents acteurs d'une équipe en situant leur place respective et comprendre les enjeux et les modalités d'interaction.</p> <p>322 Apprendre à connaître son propre mode d'interaction dans une dynamique de travail collectif</p>
--	---

DF4 1^{ère} partie : iMPLICATION DANS LES DYNAMIQUES PARTENARIALES INSTITUTIONNELLES ET INTERINSTITUTIONNELLES- Implication dans les dynamiques institutionnelles

Concepteurs du DF4 1^{ère} partie IRTS Hauts-de-France : I MACIEUX- D DELQUIGNIES -T J DEBOUVER - F CARBAJAL

Mise en œuvre sur les sites :

Site d'Artois : J DEBOUVER

Site Côte d'Opale : S OUAHAB

Site Grand Littoral: F CARBAJAL

Site Hainaut Cambrésis : D DELQUIGNIES
 Site Métropole Lilloise : I MACIEUX

401/402/403- Politiques sociales et législation

Description : Acquérir un inventaire des dispositifs d'action sociale s'inscrivant dans les politiques sociales.

Périodes :

Semestre 4 - Module 401- Niveau 1 : 6 ECTS- 49HP/100HS/5HTP

Semestre 5 - Module 402- Niveau 2 : 3 ECTS- 56HP/ 40HS/5 HTP

Semestre 6 - Module 403- perfectionnement et actualisation 5 ECTS- 22.HP/126 HTP

Séquences :

Connaissances des politiques sociales par secteur d'intervention

Connaissance du cadre institutionnel administratif et juridique : séquence destinée à aider l'étudiant à se situer professionnellement en référence au cadre juridique de l'intervention.

Veille professionnelle : séquence visant à développer les capacités des étudiants à développer une attitude de veille sur le secteur.

Prise en compte de l'évolution et problématiques des politiques sociales : séquence visant à développer les capacités des étudiants à se questionner sur les questions d'actualités et sur les mutations observées, à se positionner en argumentant son propos.

Réalisation d'écrits de synthèse et d'argumentation à partir de documents relatifs à une thématique relative aux politiques sociales et ateliers de correction.

Formation concernée : Educateur spécialisé

Domaine de compétences : DC 4-1

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignement théorique- Travaux dirigés – Tables rondes- Exposés- Exercices écrits.

Modalités d'évaluation possible : Réflexion écrite au regard des politiques sociales et du cadre légal réglementant le secteur d'intervention (synthèse et démarche d'analyse).

Objectifs de stage définis au regard des compétences du DC4 1^{ère} partie

COMPETENCES	OBJECTIFS DE STAGE
4.1.1 Etablir une relation professionnelle avec les partenaires 4.1.1.1 Savoir représenter son service 4.1.1.2 Savoir accueillir 4.1.1.3 Savoir adapter son mode de communication aux partenaires	411 Se situer en tant que professionnel dans l'institution ou le service en sachant resituer celui-ci dans une dimension plus globale 411 Repérer et comprendre le système de représentation et délégation propre au service 411 Clarifier sa place de stagiaire dans le cadre du système de représentation propre au service 411 Exposer oralement les différentes missions du service et des différents professionnels 411 Ecouter la demande de l'interlocuteur, la

<p>4.1.2 Situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet</p> <p>4.1.2.1 Savoir négocier avec les personnes, les institutions</p> <p>4.1.2.2 Savoir contribuer à l'élaboration du projet institutionnel</p> <p>4.1.2.3 Savoir intégrer son action dans le cadre du projet institutionnel</p> <p>4.1.3 Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques</p> <p>4.1.3.1 Savoir prendre en compte les évolutions des problèmes sociaux</p> <p>4.1.3.2 Savoir actualiser ses connaissances professionnelles</p> <p>4.1.3.3 Savoir capitaliser les expériences professionnelles</p> <p>4.1.3.4 Savoir prendre de la distance par rapport à ses pratiques professionnelles</p>	<p>traiter (transmettre au professionnel concerné, répondre...)</p> <p>412 Inscrire son action dans les orientations du terrain de stage au regard de l'évolution des politiques sociales</p> <p>412 S'impliquer dans les dynamiques institutionnelles et interinstitutionnelles</p> <p>413 Comprendre la culture du travail social dans un processus de construction d'identité professionnelle</p> <p>413 Se questionner sur les mouvements de la société, sur l'évolution des politiques sociales et sur l'émergence de nouvelles problématiques dans le secteur d'intervention.</p> <p>413 Participer à la réflexion sur l'évolution de la profession d'éducateur spécialisé et sur les différents modes d'intervention et connaissances nouvelles.</p>
--	---

DF4 2^{ème} partie : iMPPLICATION DANS LES DYNAMIQUES PARTENARIALES INSTITUTIONNELLES ET INTERINSTITUTIONNELLES- Travail en partenariat et en réseau

Concepteurs du DF4 2^{ème} partie IRTS Hauts-de-France : D GALLIOT- I MACIEUX- J DEBOUVER - F CARBAJAL- G VERCROYSSSE

Mise en œuvre sur les sites :

Site d'Artois : J DEBOUVER

Site Côte d'Opale : S OUAHAB

Site Grand Littoral : F CARBAJAL

Site Hainaut Cambrésis : G VERCROYSSSE Site Métropole Lilloise : I MACIEUX - D GALLIOT

404/405/406- Intervention en réseau et en partenariat et contribution à des pratiques de développement social territorialisé

Description : développer des compétences au travail en réseau et en partenariat, à participer au diagnostic d'un territoire, à intervenir en développement social local.

Périodes :

Semestre 4- Module 404- Niveau 1 : 7 ECTS-56HP/100HS/40HTP

Semestre 5- Module 405- Niveau 2 : 4 ECTS-49HP/40HS/10HTP

Semestre 6- Module 406- Niveau 3 : 2 ECTS-20HP/42HTP

Séquences :

Identifier les ressources du territoire et contribuer au diagnostic : Séquences visant à développer les compétences des étudiants à participer au diagnostic d'un territoire.

Il s'agit de :

Appréhender la notion de territoire

Situer la notion de territoire dans les politiques sociales et dans les politiques de la ville

Apprendre à repérer les ressources d'un territoire

Repérer la place de l'éducateur spécialisé comme professionnel parmi les acteurs du territoire

Mobiliser les partenariats et les réseaux professionnels : séquence visant à développer les compétences des étudiants à travailler en réseau et en partenariat.

Il s'agit de :

Identifier les différentes formes de réseaux et de partenariats

Acquérir les méthodologies d'intervention et de travail en réseau et en partenariat

Développer une approche stratégique de travail en réseau et en partenariat

Politique de la ville et développement social local : Séquence visant à développer les capacités de l'étudiant à identifier puis mobiliser les ressources existantes sur un site donné pour que réunies, les parties prenantes de ce territoire trouvent des solutions aux crises que rencontrent les populations

Savoir rendre compte d'une intervention en réseau et en partenariat et d'un engagement dans une pratique de développement social territorialisé : séquence visant au développement des compétences du DC4 2^{ème} partie, liées à l'intervention en partenariat réseau sur le territoire, à partir des situations professionnelles du stage, de la mobilisation des ressources théoriques, méthodologiques et du positionnement professionnel de l'apprenant

Formation concernée : Educateur spécialisé- Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC 4-2

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques – Travaux dirigés – témoignages d'expérience – tables rondes- exposés- Mise en situation sur le site qualifiant.

Modalités d'évaluation : Elaboration d'un dossier rendant compte de la démarche professionnelle entreprise au regard des compétences attendues.

Objectifs de stage définis au regard des compétences du DC4 2^{ème} partie

COMPETENCES	OBJECTIFS DE STAGE
-------------	--------------------

<p>- 4.2.1 Développer des actions en partenariat et en réseau et contribuer à des pratiques de développement social territorialisé</p> <p>4.2.1.1 Savoir identifier les partenaires institutionnels de son environnement et connaître leur culture</p> <p>4.2.1.2 Savoir établir des relations avec l'ensemble des acteurs</p> <p>4.2.1.3 Savoir conduire des actions conjointes avec les partenaires de l'intervention sociale, sanitaire, scolaire et culturelle.</p> <p>4.2.1.4 Savoir argumenter des propositions dans le cadre de l'élaboration de projets territoriaux de politique sociale</p> <p>4.2.1.5 Savoir animer un réseau de professionnels</p> <p>4.2.1.6 Savoir décoder les positionnements et les stratégies de l'ensemble des acteurs</p> <p>4.2.2 Développer et transférer ses compétences professionnelles</p> <p>4.2.2.1 Savoir conceptualiser ses pratiques professionnelles</p> <p>4.2.2.1 Savoir s'auto-évaluer</p> <p>4.2.2.1 Savoir appliquer les méthodologies de recherche</p> <p>4.2.2.1 Savoir assurer une fonction de tutorat pour la formation des futurs professionnels</p> <p>- 4.2.2.1 Savoir transmettre des valeurs, connaissances et méthodes professionnelles et les traduire dans les pratiques</p>	<p>421 Repérer l'inscription de l'établissement ou du service sur le territoire et les ressources de l'environnement.</p> <p>421 Faire émerger les ressources d'un collectif pour apporter une réponse émanant de celui-ci</p> <p>421 Identifier les structures et dispositifs existant du même secteur d'activité sur le même territoire en repérant les logiques de complémentarité des différentes structures</p> <p>421 Repérer les liens existants entre le terrain de stage et certaines structures en fonction de leurs spécificités, dans une dynamique partenariale</p> <p>421 S'inscrire dans des actions partenariales (projet)</p> <p>421 Participer au maintien et au développement du réseau du service ou de l'établissement</p> <p>421 Cerner les enjeux de la relation partenariale</p> <p>421 Défendre son positionnement professionnel tout en respectant celui du partenaire dans l'intérêt de l'action commune</p> <p>422 Se questionner sur ses représentations et son propre système de valeurs, au regard des pratiques professionnelles.</p> <p>422 Repérer ses savoirs, ses capacités, ses compétences pour tendre à la formulation de son projet professionnel</p> <p>422 Rendre compte oralement et par écrit de sa pratique et de son positionnement professionnel face à des situations professionnelles</p>
--	--

Niveau 3

GUIDE DES ETUDES

FORMATION D'EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE
Parcours Travail Social et Education Spécialisée

2017-2020

Sommaire

1	QU'EST-CE QU'UN PARCOURS DE FORMATION ?	3
1.1	Présentation	3
1.2	Entrée en formation	4
1.2.1	Voies d'accès et critères d'admission	4
1.2.2	Statuts et financements	6
1.3	Construction de parcours personnalisés	7
1.4	Evaluation des parcours	8
1.5	Logique LMD et ECTS	10
2	FORMATION D'EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE	11
2.1	Introduction	11
2.1.1	Le référentiel professionnel	12
2.1.2	Le référentiel d'activités	12
2.2	Architecture de la formation	13
2.2.1	Les principes	13
2.2.2	Une formation en 4 Domaines de Compétences	14
2.2.3	Une formation en alternance intégrative	26
2.2.4	Une formation organisée en domaines de compétences	28
2.3	Contenu de la formation	31
2.3.1	Répartition des ECTS	31
2.3.2	Affectation des Domaines de compétences et des Unités d'Enseignement	32
2.3.3	Affectation des Domaines de Compétences et des Unités d'Enseignement	35
2.3.4	Descriptif des unités d'Enseignement	40

1 QU'EST-CE QU'UN PARCOURS DE FORMATION ?

1.1 PRESENTATION

Le guide des études est destiné à présenter deux parcours de formation au travail social de l'enseignement supérieur dispensés à l'IRTS Hauts-de-France :

- **Le parcours Travail Social et Service Social** qui permet de se préparer à l'exercice des fonctions définies dans le référentiel professionnel des **Assistants de Service Social**, dont les principaux domaines d'activité sont :

- L'accueil / l'évaluation / l'information / l'orientation
- L'accompagnement social
- La médiation
- La veille sociale / l'expertise / la formation
- La conduite de projets / le travail avec les groupes
- Le travail en réseau

Le diplôme délivré en fin de formation est le **Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS)**

- **Le parcours Travail Social et Education Spécialisée** qui permet de se préparer à l'exercice des fonctions de deux formations :

- **Educateur Spécialisé** dont les principaux domaines d'activité sont :

- L'établissement d'une relation, le diagnostic éducatif
- L'accompagnement éducatif de la personne ou du groupe
- La conception et la conduite d'une action socio-éducative au sein d'une équipe
- La construction d'un cadre d'analyse et d'une expertise des pratiques éducatives et sociales

Le diplôme délivré en fin de formation est le **Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES)**

- **Educateur Technique Spécialisé** dont les principaux domaines d'activité sont :

- L'accompagnement éducatif de la personne ou du groupe
- La formation professionnelle, élaboration et mise en œuvre d'un parcours d'insertion
- L'encadrement technique de la production.

Le diplôme délivré en fin de formation est le **Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé (DEETS)**

En intégrant ces parcours de formation dans le système européen de transfert de crédits capitalisables " ECTS ", l'IRTS s'inscrit dans la démarche de dimension européenne de l'enseignement supérieur, arrêtée par les accords de Bologne en 1999 et encouragée par la Communauté Européenne.

La reconnaissance des études et des diplômes est un préalable à la création d'une dimension européenne de l'enseignement supérieur. Le système " ECTS " a été conçu dans l'objectif de promouvoir la reconnaissance académique des études poursuivies à l'étranger. Ce système est fondé

sur trois éléments de base : l'information sur les programmes d'études et les résultats de l'étudiant, l'accord mutuel entre les établissements partenaires et l'étudiant, et l'utilisation de crédits ECTS.

Pour l'obtention d'un titre homologué du travail social, il convient de suivre l'ensemble du parcours approprié et de se présenter aux épreuves spécifiques du diplôme d'Etat.

Les objectifs de ces parcours sont :

- **S'approprier une culture commune du travail social** permettant d'observer, d'analyser les cadres de l'action sociale et d'intervenir dans le champ social avec d'autres partenaires.
- **Acquérir les compétences communes aux travailleurs sociaux** dans ses différentes dimensions (théorique, méthodologique, socio relationnelle, technique, pratique) ayant trait au champ de la communication professionnelle écrite et orale et au travail en partenariat et en réseau.
- **Acquérir les compétences spécifiques** nécessaires, au regard des fonctions attendues et définies dans le référentiel professionnel propre à chaque métier.

La formation de conseiller en économie sociale familiale s'inscrit dans les parcours possibles de niveau III.

1.2 ENTREE EN FORMATION

1.2.1 Voies d'accès et critères d'admission

Ces trois parcours s'inscrivent dans le cadre de formations professionnelles supérieures. L'accès à la qualification peut se faire selon différentes voies.

► *Les conditions d'inscription (formation initiale, cours d'emploi, apprentissage)*

Ces trois formations sont accessibles aux personnes âgées de 18 ans ou plus à la date de démarrage du premier stage.

Pour les formations ASS et ES, les candidats doivent être titulaires de l'un des diplômes, certificats ou titres suivants :

- Etre titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- Etre titulaire de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités ;
- Etre titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
- Etre titulaire du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique et avoir exercé cinq ans dans l'emploi correspondant (**uniquement pour les ES**) ;
- Etre titulaire du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale et avoir exercé cinq ans dans l'emploi correspondant (**uniquement pour les ES**) ;
- D'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention interministérielle des niveaux de formation (**uniquement pour les ASS**) ;
- D'un diplôme au moins de niveau IV, délivré par l'Etat et visé à l'article L 451-1 du code de

l'action sociale et des familles (**uniquement pour les ASS**) ;

- Avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau défini par l'arrêté du 11 septembre 1995 relatif à l'examen de niveau.

Pour la formation ETS, les candidats doivent être titulaires de l'un des diplômes, certificats ou titres suivants :

- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV ;
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau V, pouvoir attester de trois ans d'expérience professionnelle et être en situation d'emploi de moniteur d'atelier ou d'éducateur technique.

Les diplômes de niveau III du travail social dispensent de l'épreuve écrite d'admissibilité.

L'entrée en formation dépend de la réussite aux épreuves d'admission organisées par le centre de formation, conformément aux textes réglementaires en vigueur. Le descriptif des épreuves et les modalités de la procédure d'admission sont joints au dossier d'inscription.

Pour plus de renseignements ou pour obtenir votre dossier d'inscription, vous pouvez, à compter du 1^{er} septembre vous rendre sur notre site internet : www.irtshdf.fr.

Vous pouvez également demander votre dossier par écrit, en y joignant une enveloppe timbrée au tarif en vigueur, libellée à vos nom et adresse, adressée au service Admission de l'IRTS Hauts-de-France.

► **La voie étudiante**

Les étudiants peuvent intégrer ces trois formations sans être salariés, sous réserve, après la réussite aux épreuves d'admission, de pouvoir justifier du financement correspondant à leur profil.

► **La voie « cours d'emploi »**

Après avoir réussi les épreuves, les personnes salariées peuvent intégrer l'une de ces formations. Dans ce cadre, une convention est établie entre l'employeur et l'IRTS, et la totalité des frais de formation est à la charge de l'employeur ou de l'OPCA.

► **La voie « Validation des Acquis de l'Expérience » (VAE)**

La mesure VAE s'applique au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES), au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEETS) et au Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social (DEASS).

La durée totale d'activité cumulée exigée est de trois ans minimum en équivalent temps plein. La demande de recevabilité est étudiée par le Rectorat pour la formation d'Educateur Spécialisé et par la DRJSCS pour la formation d'Assistant de Service Social.

Pour pouvoir prétendre à l'obtention du diplôme par validation des acquis de l'expérience, les candidats doivent justifier d'expériences et de compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le contenu du diplôme.

L'accès à la qualification peut se faire sur la base de la conception et de l'évaluation d'un livret de présentation des acquis.

Des compléments de formation individualisés sont proposés aux candidats dans le cas d'une validation partielle du diplôme.

1.2.2 Statuts et financements

▶ *Les statuts des apprenants*

Les personnes sont admises en formation selon les statuts suivants :

- Etudiant
- Salarié bénéficiant d'un contrat de travail
- Demandeur d'emploi
- Autres (boursier, apprentis...)

▶ *Les modalités de financement de la formation*

Plusieurs possibilités de financement existent :

- Le Conseil Régional du Hauts-de-France qui subventionne un nombre défini de formations. Les étudiants entrent alors en "place agréée » et ne paient que les frais d'inscription.
- Les employeurs qui financent la formation de leurs salariés ;
- Le financement personnel de la formation par l'étudiant, selon les places disponibles.

1.3 CONSTRUCTION DE PARCOURS PERSONNALISES

Chaque parcours est articulé en **quatre Domaines de Compétences (DC)** déclinés en temps de formation en centre et en stage sur sites qualifiants :

- Les **DC1** et **DC2** sont spécifiques à chacun des parcours : ils correspondent aux compétences socles de chaque métier.
- Le **DC3** « Communication professionnelle en travail social » et le **DC4** « Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles » sont communs à l'ensemble des formations de niveau III du travail social.
Ils correspondent à des compétences attendues quelle que soit la profession du travail social visée.

La modularisation des parcours a permis à l'IRTS de pouvoir offrir des "**programmes personnalisés de formation**" par le biais de plusieurs dispositifs :

- Les allègements de formation théorique et/ou de stages prévus dans les décrets relatifs aux formations.
- Les parcours post-jury VAE dans le cadre du processus de Validation des Acquis de l'Expérience.
- Le parcours de stage en lien avec le projet individuel de formation de l'étudiant et le suivi de l'acquisition des compétences tout au long de la formation.
- L'orientation puis l'approfondissement d'une expertise particulière par la rédaction d'un mémoire.
- La validation automatique de certaines unités d'enseignement de la Licence Sciences de l'Education de l'Université de Lille 3 dans le cadre d'une convention avec l'IRTS Hauts-de-France

Il est également possible pour les personnes titulaires du Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME) et de 2 années d'expérience sur un ou plusieurs postes éducatifs d'accéder

- au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES) en bénéficiant de dispenses des domaines de compétences 1 en totalité et de la 1ère partie des domaines de compétences 2, 3 et 4.
- au Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEETS) en bénéficiant de dispenses des domaines de compétences 1 en totalité et de la 1ère partie des domaines de compétences 3 et 4.

De même, les candidats titulaires d'un diplôme en travail social de niveau 3 bénéficient de la dispense des domaines de compétences 3 et 4 et d'allègements au sein des domaines de compétences 1 et 2 (se reporter à la page du présent guide expliquant les allègements).

1.4 EVALUATION DES PARCOURS

Dès son entrée en formation, l'étudiant est engagé dans un dispositif pédagogique qui vise à l'apprentissage d'une démarche d'auto-évaluation de son parcours de formation et de professionnalisation.

Il est accompagné pour cela par un formateur tuteur qui, lors de bilans individuels (entretiens de progrès), l'aide à se fixer des objectifs adaptés à son parcours et à évaluer les acquis réalisés.

Ainsi, au fil de la formation, l'étudiant apprend à exprimer oralement et par écrit, de façon synthétique, la trajectoire qu'il suit dans la construction de son identité professionnelle.

Les évaluations qualitatives et quantitatives qui valident les unités de formation ou d'enseignement constituent des indicateurs utiles à l'étudiant et au formateur tuteur pour réaliser cette démarche d'évaluation plus globale.

Le système de notation utilisé dans le cadre de l'IRTS Hauts-de-France étant étalonné sur 5 points, nous proposons la correspondance suivante entre les échelles de notations :

<i>Notes/10</i>	<i>Notes/5</i>	<i>Notes ECTS</i>	<i>Pourcentage d'étudiants admis qui devraient obtenir la note</i>	<i>Définition</i>
20	5	A	10 %	EXCELLENT : Résultat remarquable, avec seulement quelques insuffisances mineures.
16	4	B	25 %	TRES BIEN : Résultat supérieur à la moyenne, malgré un certain nombre d'insuffisances.
13	3+	C	30 %	BIEN : Travail généralement bon, malgré un certain nombre d'insuffisances notables.
10	3-	D	25 %	SATISFAISANT : Travail honnête, mais comportant des lacunes importantes.
8	2	E	10 %	PASSABLE : Le résultat satisfait aux critères minimaux.
4	1	FX	-	INSUFFISANT : Un travail supplémentaire est nécessaire pour l'octroi d'un crédit.
0	0	F	-	INSUFFISANT : Un travail supplémentaire considérable est nécessaire.

Ainsi, un étudiant obtient l'octroi des crédits correspondant à une unité d'enseignement lorsqu'il a été effectivement présent aux différents enseignements de cette unité et qu'il a obtenu à l'épreuve de validation les notes 2 ; 3 ; 4 ou 5.

Un étudiant ayant obtenu les notes de 0 ou 1 à l'épreuve de validation doit réaliser un travail complémentaire qui sera à nouveau évalué selon les critères précédents afin d'obtenir l'octroi des crédits ECTS correspondants à l'UF/UE considérée.

Distinction entre les notions de certification et de validation :

- **La certification** correspond aux épreuves du diplôme d'Etat (DEASS, DEETS et DEES) délivrée par le Rectorat ou/et la DRJSCS suivant le diplôme.
- **La validation** se construit à partir des évaluations de la formation théorique et de la formation par les stages. Elle est délivrée par le centre de formation. Une commission pédagogique se réunit en début de formation pour arrêter des allègements et validations de formation demandés et chaque semestre pour la validation des parcours. A l'issue des 6 semestres, l'établissement de formation présente au Diplôme d'Etat, les candidats ayant suivi la totalité de leur programme de formation personnalisé.

La non-validation d'une unité de formation ou unité d'enseignement constitue un frein mais pas un obstacle pour le passage des épreuves du Diplôme d'Etat.

1.5 LOGIQUE LMD ET ECTS

L'IRTS s'inscrit dans la réforme européenne " LMD " en intégrant ses parcours dans le système européen de transfert de crédits capitalisables « ECTS ».

La formation aux diplômes du travail social de niveau III est dispensée en 3 ans, soit **6 Semestres**, et représente **180 crédits**. Une année de formation est découpée en 2 semestres, qui constituent chacun une étape dans la formation : le 1^{er} semestre allant de septembre à janvier et le 2nd semestre de février à juillet.

Les semestres sont organisés en **Unités de Formation** et en **Unités d'Enseignement** théoriques et pratiques pour le parcours d'assistant de service social.

L'attribution des ECTS

L'arrêté du 25 août 2011 de la Direction Générale de la Cohésion Sociale prévoit l'application de plusieurs axes du processus de Bologne et a pris les mesures nécessaires pour faire en sorte que les diplômes de travail social post baccalauréat soient positionnés au même niveau du CEC que leurs homologues européens notamment :

- l'application du système européen de crédits capitalisables et transférables (ECTS), à hauteur de 180 crédits (DEASS, DEEJE, DEES, DEETS, DECESF)
- l'organisation des formations en modules répartis sur 6 semestres et unités capitalisables, le dernier semestre étant valorisé par la réussite aux épreuves de certification

A l'IRTS Hauts-de-France, les crédits sont délivrés à l'étudiant par la commission pédagogique de parcours (validation en fin de semestre) qui statue à l'issue de chaque semestre. La délivrance des crédits se réalise, pour chaque module, par la validation de celui-ci. Les modalités de validation de chacun des modules sont précisées dans ce guide des études, distribué à chaque étudiant à l'entrée en formation. Ces validations se réalisent selon des modalités d'évaluation diversifiées : contrôle de connaissance, écrit individuel, dossier collectif, exposé, attestation de participation...

Une épreuve de rattrapage est systématiquement organisée par semestre et par domaine de Formation, soit pour les candidats qui n'auraient pu répondre aux modalités d'évaluation du semestre telles que prévues, ou ceux dont l'évaluation à un au moins des modules serait insuffisante pour l'octroi des ECTS.

L'étudiant reçoit, à l'issue de la commission pédagogique de parcours, une attestation nominative indiquant la validation ou non de son semestre et l'octroi des ECTS du semestre échu.

Conformément à l'arrêté du 25 août 2011 portant sur la mise en crédits de la formation, l'IRTS délivrera à chaque étudiant :

- L'attestation descriptive du parcours suivi mentionnant les crédits correspondant aux modules validés.
- Le supplément au diplôme conformément à l'annexe VII de l'arrêté du 25 août 2011, délivré aux titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social.

2 FORMATION D'EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE

Parcours Travail Social et Education Spécialisée

2.1 INTRODUCTION

Le **parcours Travail Social et Education Spécialisée** correspond au référentiel professionnel des **Educateurs Techniques Spécialisés**. En France, cette formation est réglementée par le décret n°2005-1376 du 3 novembre 2005, instituant un diplôme d'état (DEETS).

Il s'agit d'une formation professionnelle supérieure, accessible aux personnes âgées de 18 ans ou plus, remplissant l'une des conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV ;
- Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre professionnel ou technologique homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau V, pouvoir attester de trois ans d'expérience professionnelle et être en situation d'emploi de moniteur d'atelier ou d'éducateur technique.

L'entrée en formation est soumise à l'obtention d'épreuves d'admission organisées par le centre de formation, dont les modalités sont définies dans ledit décret.

La formation d'Educateur Technique Spécialisé est une formation professionnelle qui se déroule en alternance sur une durée de 3 ans. Elle comprend 1200 heures de formation théorique en centre de formation et 1960 heures de stage.

Cette formation est également accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience¹.

A l'issue du parcours de formation, l'étudiant est présenté par le centre de formation aux épreuves terminales du Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé. Ces 3 épreuves correspondant au référentiel de certification défini à l'annexe II de l'arrêté du 18 mai 2009, sont organisées sous la responsabilité du Recteur d'Académie. Ces épreuves terminales correspondent, chacune aux trois premiers domaines de certification.

Domaine de certification 1 : Entretien sur les pratiques professionnelles

Domaine de certification 2 : Présentation et soutenance d'un mémoire

Domaine de certification 3 : Entretien à partir d'un journal d'étude clinique

Par ailleurs, les domaines de certification 2 et 3 comprennent, chacun, une autre évaluation, organisée par le centre de formation pour la première et par les sites qualifiants (stage) pour la seconde, durant le parcours de formation.

Le domaine de compétences 4 est validé par deux épreuves réalisées en cours de formation par le centre de formation.

Les notes obtenues se pondèrent avec le résultat aux épreuves terminales.

¹ Pour plus d'informations, vous pouvez vous reporter à la partie **I.2. Entrée en formation**.

Pour obtenir le diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé, le candidat doit avoir validé les 4 domaines de certification. Chaque domaine est indépendant c'est-à-dire que les notes ne sont pas compensables d'un domaine à l'autre.

2.1.1 Le référentiel professionnel

des EDUCATEURS TECHNIQUES SPECIALISES :

Définition de la profession et du contexte de l'intervention (Arrêté du 18 mai 2009)

L'Educateur Technique Spécialisé (ETS) est un travailleur social. Il contribue à l'intégration sociale et à l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap ou en difficulté, par l'encadrement d'activités techniques et par des relations avec les entreprises de son environnement au cours d'un accompagnement professionnel, éducatif et social.

L'ETS travaille au sein d'une équipe pluri-professionnelle en lien avec d'autres acteurs sociaux, médicaux, économiques et du domaine de la formation.

L'ETS exerce ses fonctions dans des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux, dans les entreprises de travail protégé, en milieu ouvert ou dans des dispositifs d'insertion des secteurs public et privé.

Il travaille auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes présentant un handicap ou une inadaptation en promouvant des actions économiques, de formation et d'insertion.

Outre l'accompagnement éducatif et l'insertion par l'apprentissage pré-professionnel ou professionnel des publics avec lesquels il travaille, l'activité de l'ETS est orientée vers la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets qui imposent une progression des apprentissages en rapport avec les exigences d'une production et l'acquisition des rythmes de vie liés aux situations de travail.

L'ETS intervient auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes, d'adultes vieillissants :

- en situation de handicap
- en situation de dépendance
- en souffrance physique ou psychique
- en difficulté sociale et familiale
- en voie d'exclusion
- inscrits dans un processus d'insertion ou de réinsertion.

2.1.2 Le référentiel d'activités

((Arrêté du 18 mai 2009)

FONCTIONS	ACTIVITES
Accompagnement éducatif de la personne ou du groupe	Contribue à la mission institutionnelle par la mise en œuvre d'activités techniques et professionnelles. Développe une relation éducative personnalisée en s'appuyant sur une activité

	<p>technique et professionnelle qui permette la (re)construction identitaire.</p> <p>Accompagne et aide la personne à s'insérer dans l'univers professionnel, technique et social.</p> <p>Crée une dynamique de groupes favorisant l'épanouissement</p>
Formation professionnelle, élaboration et mise en œuvre d'un parcours d'insertion	<p>Développe une démarche d'initiation et de formation professionnelle qui soit adaptée à la spécificité du handicap ou des difficultés rencontrées par les personnes</p> <p>Elabore et met en œuvre des projets d'insertion professionnelle</p> <p>Structure un cadre qui contribue à la construction d'une identité professionnelle des personnes</p> <p>Inscrit le projet de formation dans une démarche partenariale avec les milieux socioprofessionnels de manière à ce qu'il soit adapté au contexte</p>
Encadrement technique de la production	<p>Structure l'environnement technique en fonction de la spécificité du handicap ou des difficultés rencontrées par les personnes</p> <p>Gère, organise la production en garantissant une approche éducative, sociale et technique</p> <p>Veille à l'équilibre entre les exigences économiques de la production et une approche sociale et éducative de la personne</p> <p>Encadre, organise et anime une équipe de travail</p>

2.2 ARCHITECTURE DE LA FORMATION

2.2.1 Les principes

L'architecture de la formation a été définie sur les principes suivants :

Le respect des référentiels officiels structurant la formation :

Le référentiel de compétences

Le référentiel de formation

Le référentiel de certification

Les parcours personnalisés :

- Parcours de Validation des Acquis de l'Expérience (**VAE**);
- Parcours de formation dit "**promotionnels**" : le passage à des formations de niveau supérieur. Exemple du parcours Moniteur Educateur vers Educateur Technique Spécialisé avec application des dispenses automatiques prévues par le texte de loi.
- Parcours permettant le passage d'une qualification à une autre au sein des formations en travail social de niveau III (ES, ASS, ES, EJE..). Dans ce cas, il y a validation automatique des DC3 et DC4.

- **Allégements** de modules pour les étudiants ayant suivi un cursus universitaire ou titulaires d'un diplôme professionnel, conformément aux textes de référence.

La prise en compte de quatre logiques:

Une logique de **professionnalisation** : logique de compétences professionnelles pour l'exercice du travail social.

Une logique d'**alternance** : prise en compte de deux lieux et modes d'apprentissage (centre de formation et stages).

Une logique d'enseignement en **modules disciplinaires** : repérage des enseignements disciplinaires contributifs,

Une logique de **certification** : préparation au Diplôme d'Etat et à ses différentes épreuves.

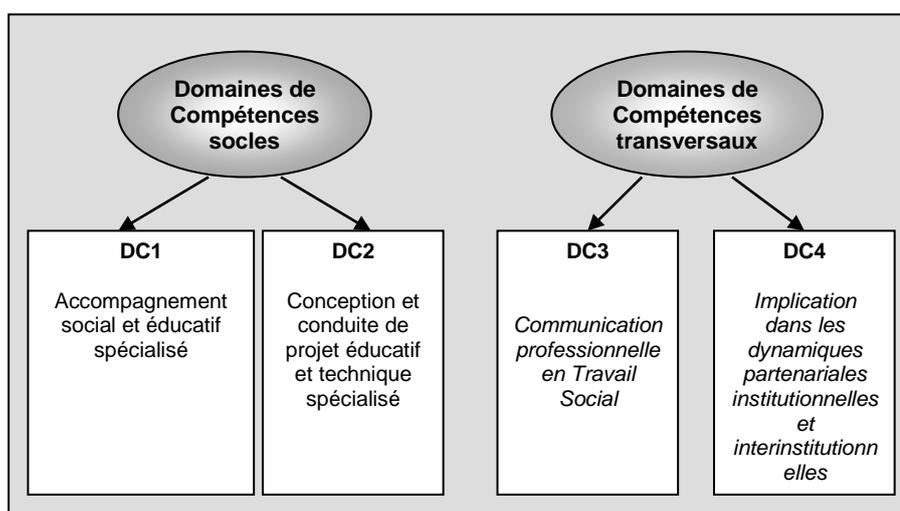
Une construction en six **semestres** rythmant le parcours progressif des apprentissages qui articule les quatre logiques du processus de formation.

Le projet pédagogique de la formation d'Edicateur Technique Spécialisé à l'IRTS se décline à partir de fondements communs à l'ensemble des formations éducatives de l'institut (Educateurs Spécialisés, Moniteurs Educateurs), permettant d'affirmer l'appartenance à un même secteur d'intervention tout en repérant les spécificités et en travaillant les différentes identités professionnelles.

2.2.2 Une formation en 4 Domaines de Compétences

Le **Domaine de Compétence** (DC) est un des éléments constituant l'architecture de la formation. Chaque unité d'enseignement dispensée alimente un des 4 grands domaines de compétences que comprend la formation. Ceci facilite la transversalité avec certaines formations de niveau III dont les études sont organisées sur ce mode (le parcours Travail Social et Service Social actuellement). Ce dispositif permet de faciliter les passages d'une formation à l'autre par le biais du système d'équivalence puisque les domaines de compétences DC3 et DC4 peuvent être considérés comme communs, alors que les DC1 et DC2 sont spécifiques à chaque formation.

Ce dispositif facilite la transversalité et le passage d'un parcours de formation à l'autre par le biais de la validation automatique et du système d'équivalence.



Le programme de la formation est découpé en modules structurés tout au long du parcours de formation. Un

module correspond à une petite unité pédagogique cohérente en termes d'objectifs, de contenus, de démarche, de mode d'évaluation.

**LE DC 1 – ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET EDUCATIF SPECIALISE –
ARRETE DU 18 MAI 2009**

Domaine de compétences 1 –

Instaurer une relation

Favoriser la construction de l'identité et le développement des capacités

Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique

Organiser une intervention socio-éducative individuelle ou collective

Favoriser une dynamique de groupe

• **Référentiel de compétences**

DC1	COMPETENCES	INDICATEURS DE COMPETENCES
Accompagnement social et éducatif spécialisé	1.1 Instaurer une relation	<ul style="list-style-type: none"> - 1.1.1 Savoir recueillir et analyser des informations et des documents concernant la commande sociale et la situation de la personne ou du groupe - 1.1.2 Savoir observer les attitudes et comportements des usagers - 1.1.3 Savoir développer une écoute attentive et créer du lien - 1.1.4 Savoir identifier et réguler son implication personnelle
	1.2 Favoriser la construction de l'identité et le développement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> - 1.2.1 Savoir repérer et mobiliser les potentialités de la personne ou du groupe - 1.2.2 Savoir repérer et respecter les déficiences, incapacités et handicaps - 1.2.3 Savoir mettre en œuvre des actions adaptées dans le respect des droits et aspirations de la personne - 1.2.4 Savoir adopter une posture éthique - 1.2.5 Savoir favoriser l'expression et la communication - 1.2.6 Savoir expliciter les normes et usages sociaux - 1.2.7 Savoir aider la personne à se positionner
	1.3 Assurer une fonction de repère et d'étayage dans une démarche éthique	<ul style="list-style-type: none"> - 1.3.1. Savoir favoriser l'apprentissage des règles de vie collective - 1.3.2. Savoir se positionner auprès de la personne aidée en tant qu'adulte de référence
	1.4 Organiser une	<ul style="list-style-type: none"> - 1.4.1 Savoir comprendre une situation

	<p>intervention socio-éducative individuelle ou collective</p> <p>1.5 Favoriser une dynamique de groupe</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1.4.2 Savoir exploiter une relation d'échange - 1.4.3 Savoir affiner ses objectifs de travail - 1.4.4 Savoir instaurer une coopération avec la famille et les proches - 1.4.5 Savoir concevoir et mener des activités de groupe et rendre compte de leur budget - 1.5.1 Savoir gérer les interactions à l'intérieur d'un groupe - 1.5.2 Savoir réagir de façon adaptée aux situations conflictuelles - 1.5.3 Savoir organiser une équipe de travail en fonction des relations interpersonnelles
--	---	---

- **Certification**

Epreuve orale s'appuyant sur un dossier sur les pratiques professionnelles et sur les évaluations de stage.

Le dossier de pratiques professionnelles d'une quinzaine de pages environ est élaboré par le candidat en référence au domaine de compétence 1 à l'occasion des stages effectués. Ce dossier comporte une dimension descriptive relative aux pratiques du candidat et aux pratiques observées ainsi que leur analyse au regard d'éclairages conceptuels.

L'épreuve est organisée par le Recteur d'Académie

- **Programme : 350 heures**

La personne de la naissance à la fin de vie

Approche pluridisciplinaire : physiologique, psychologique, sociologique, socio économique, philosophique ...

Le processus de développement de la personne

La construction identitaire

Les conditions de la participation à la vie sociale et ses freins

Approche des processus de socialisation, d'insertion et d'intégration :

Les divers espaces de socialisation

Approche de la compréhension du système familial

Les facteurs de cohésion sociale

Les représentations sociales, les phénomènes culturels

Freins au processus de socialisation, d'insertion et d'intégration :

Les phénomènes de discrimination et facteurs d'exclusion (socio-économiques, culturels, psychologiques...)

Les dysfonctionnements du milieu familial

Les situations de handicaps et pathologies

Les troubles du développement et de l'apprentissage

Les phénomènes de maltraitance

Les conduites à risque

Fonctionnement collectif et place de la personne
 Le rapport dialectique entre les contraintes collectives et le respect des individus
 Elaboration des décisions collectives et apprentissage de la citoyenneté
 La vie en groupe, approche des phénomènes de groupe, gestion des conflits
 L'organisation de la vie collective

L'ACTION EDUCATIVE :

Les fondements :

Approche historique du travail social
 Approche pluridisciplinaire de la relation éducative
 Notions fondamentales de pédagogie
 Le rapport à la règle et expression de la singularité dans l'action éducative
 Approche éthique de la fonction éducative

Les supports :

L'entretien
 Les méthodes d'observation
 Pédagogies
 Approche des éléments budgétaires d'un établissement

ACCOMPAGNEMENT DE L'ELABORATION D'UNE POSTURE ET D'UNE METHODOLOGIE PROFESSIONNELLES

Analyse de pratiques – Suivi de formation
 Approches méthodologiques liées au domaine de formation (observation, synthèse, compte rendus...)
 Appropriation de méthode de travail (auto-formation, atelier d'écriture, recherche documentaire...)

Le DC 2 – CONCEPTION ET CONDUITE DE PROJET EDUCATIF ET TECHNIQUE SPECIALISE – ARRETE DU 18 MAI 2009

Domaine de compétences 2 –

Organisation de l'environnement de travail et de la gestion de la production

Organiser un environnement de travail et d'apprentissage adapté aux usagers
 Transmettre de façon adaptée des savoirs et savoir-faire techniques dans le cadre d'un parcours d'insertion et de formation professionnelle
 Assurer la continuité, le suivi et l'évaluation de l'activité et gérer la production

Conception, conduite et évaluation d'un parcours de formation et d'insertion sociale et/ou professionnelle

Etablir un diagnostic permettant de construire un projet de formation et d'insertion professionnelle
 Aider les personnes à élaborer et engager un projet d'insertion sociale et professionnelle et à l'évaluer

REFERENTIEL DE COMPETENCES

DC2	COMPETENCES	INDICATEURS DE COMPETENCES
1 ^{ère} partie : Organisation de l'environnement de travail et de la gestion de la production	2.1.1 Organiser un environnement de travail et d'apprentissage adapté aux usagers	- Connaître et mettre en application les règles et usages techniques liés au métier Connaître les dispositions législatives et réglementaires plus directement liées à son domaine d'intervention Savoir analyser et aménager le poste de travail en fonction de

<p>2^{ème} partie : Conception, conduite et évaluation d'un parcours de formation et d'insertion sociale et/ou professionnelle</p>	<p>2.1.2 Transmettre de façon adaptée des savoirs et savoir-faire techniques dans le cadre d'un parcours d'insertion et de formation professionnelle</p> <p>2.1.3 Assurer la continuité, le suivi et l'évaluation de l'activité et gérer la production</p> <p>2.2.1 Etablir un diagnostic permettant de construire un projet de formation et d'insertion professionnelle</p> <p>2.2.2 Aider les personnes à élaborer et engager un projet d'insertion sociale et professionnelle et à l'évaluer</p>	<p>la personne Savoir évaluer et prendre en compte la pénibilité du poste de travail Savoir déterminer les axes de la construction de l'identité professionnelle au regard des objectifs du parcours dans un contexte d'activité Savoir expliquer, faire respecter la réglementation en vigueur en matière d'hygiène, de sécurité, de conditions de travail et de prévention des risques Savoir participer à l'évaluation et à la prévention des risques</p> <p>Savoir construire, mettre en œuvre et évaluer une progression et une séquence d'apprentissages professionnels adaptées à la population accueillie, au contexte professionnel et à l'environnement de l'emploi Savoir assurer une veille technologique</p> <p>Connaître et savoir mettre en place des outils de gestion de la production : budget, coût de production, devis, gestion des stocks Savoir mettre en place des supports pour assurer la continuité de son activité et l'encadrement des personnes Savoir favoriser la coopération entre les membres du groupe</p> <p>Savoir établir un contrat avec l'utilisateur et/ou ses représentants Savoir aider l'utilisateur à exprimer et formaliser ses aspirations Savoir repérer les besoins et capacités techniques individuels de chaque membre du groupe Savoir mettre en adéquation les potentiels de l'individu et les exigences du milieu d'insertion visé Savoir repérer et saisir les opportunités d'un environnement</p> <p>Savoir construire avec la personne, en fonction des possibilités et contraintes de l'environnement, les différentes étapes d'un parcours Savoir élaborer, mettre en œuvre, évaluer et réajuster un projet</p>
---	---	--

Certification

1^{ère} partie :

Organisation de l'environnement de travail et de la gestion de la production

Epreuve orale : entretien sur le lieu de stage long ou sur le site d'emploi en vue de vérifier la mise en place et l'appropriation des outils et méthodes relatifs au DC2.1 en s'appuyant sur différents supports et documents élaborés par le candidat.

L'épreuve est organisée en cours de formation par l'établissement de formation.

2^{ème} partie :

Conception, conduite et évaluation d'un parcours de formation et d'insertion sociale et/ou professionnelle

Soutenance orale d'un mémoire sur une problématique éducative, élaboré par le candidat

Le mémoire d'un volume d'environ 50 pages (annexes non comprises) est noté par les interrogateurs avant la soutenance

L'épreuve est organisée par le Recteur d'Académie

Programme : 450 heures

1^{ère} partie : Organisation de l'environnement de travail et de la gestion de la production (300 heures)

Organisation de l'atelier ou du lieu de travail et gestion de la production

approche ergonomique des situations de travail et d'apprentissage

législation et droit du travail

notions d'hygiène et de sécurité

prévention des accidents – gestes d'urgence

ordonnancement, lancement, planification de la production

connaissances des stratégies commerciales

initiation à la démarche qualité

gestion d'un budget d'activités

approche des éléments budgétaires d'un établissement

méthodes et outils de la gestion financière

techniques de management et dynamique des équipes de travail

utilisation des nouvelles technologies

Education technique, pédagogie adaptée

approche pédagogique du quotidien

médiations éducatives

pédagogies de l'apprentissage

pédagogies spécialisées

les progressions techniques

la connaissance de l'approche des référentiels métiers

l'encadrement technique

2^{ème} partie : Conception, conduite et évaluation d'un parcours de formation et d'insertion sociale et/ou professionnelle (150 heures)

Formation professionnelle

connaissance des dispositifs et certifications du système scolaire et de la formation pour adultes

- connaissance de l'environnement professionnel

Logiques, attentes et contraintes de l'environnement économiques et de l'emploi

Approche des différents types d'entreprises, de leur métier ou secteur d'activité, de leur culture, de leur organisation et de leurs regroupements

connaissance des dispositifs d'insertion professionnelle

méthodologies et techniques d'évaluation

méthodologie de l'observation

méthodologie, démarche et évaluation de projet

droit des usagers, notion de contrat

méthodologie de planification de l'action

la responsabilité éducative et ses limites (déontologique, juridique et sociale)

Accompagnement de l'élaboration d'une posture et d'une méthodologie professionnelles
 Analyse de pratiques – Suivi de formation
 Approches méthodologiques liées au domaine de formation (observation, synthèse, compte rendus...)
 Appropriation de méthode de travail (auto-formation, atelier d'écriture, recherche documentaire...)

LE DC3 – COMMUNICATION PROFESSIONNELLE – ARRETE DU 18 MAI 2009

Domaine de compétences 3 – Communication professionnelle

Travail en équipe pluri-professionnelle
 S'inscrire dans un travail d'équipe
 Elaborer, gérer et transmettre de l'information

Coordination

Elaborer et partager une information adaptée aux différents interlocuteurs
 Assurer en équipe la cohérence de l'action socio-éducative

Référentiel de compétences

DC3	COMPETENCES	INDICATEURS DE COMPETENCES
1 ^{ère} partie : Travail en équipe pluri-professionnelle	3.1.1 S'inscrire dans un travail d'équipe 3.1.2 Elaborer, gérer et transmettre de l'information	3.1.1.1 Savoir coopérer avec d'autres professionnels, solliciter leurs avis, leurs connaissances, leurs compétences 3.1.1.2 Savoir transmettre ses propres analyses 3.1.1.3 Savoir confronter ses analyses 3.1.2.1 Savoir sélectionner des informations pour les transmettre en protégeant la vie privée des personnes ou le caractère confidentiel des informations saisies 3.1.2.2 Savoir traiter et conserver des informations 3.1.2.3 Savoir donner du sens aux informations pour une aide à la décision 3.1.2.4 Savoir construire et rédiger des analyses 3.1.2.5 Savoir argumenter des propositions 3.1.2.6 Savoir écrire la synthèse d'une situation 3.1.2.7 Savoir utiliser les nouvelles technologies
2 ^{ème} partie : Coordination	3.2.1 Elaborer et partager une information adaptée aux différents interlocuteurs	3.2.1.1 Savoir élaborer des courriers et des textes synthétiques et analytiques 3.2.1.2 Savoir produire des documents transmissibles à des tiers (juges, autorités de contrôle etc...)

	3.2.2 Assurer en équipe la cohérence de l'action socio-éducative	3.2.2.1 Savoir animer une réunion de travail 3.2.2.2 Savoir soutenir et accompagner les orientations d'une équipe 3.2.2.3 Savoir organiser la cohérence des interventions des différents membres d'une équipe 3.2.2.4 Savoir utiliser les techniques de gestion des conflits
--	--	---

Certification

1^{ère} partie :

Travail en équipe pluri-professionnelle

Entretien à partir d'une série d'observations relatives à une intervention socio-éducative.

Dans ce journal d'étude clinique de 5 à 10 pages, le candidat centrera son analyse sur le travail en équipe :

Place de l'équipe dans l'organisation

Apports de l'équipe dans l'intervention

- Analyse de son rôle d'éducateur technique au sein de l'équipe

L'épreuve est organisée par le Recteur d'Académie

2^{ème} partie :

Coordination

Le candidat doit faire valider par les sites de stage des écrits professionnels de nature différente à destination de tiers (comptes rendus de réunions, synthèses, rapports de comportement, note au juge...) élaborés dans le cadre des stages

L'établissement de formation transmet au jury le dossier contenant les écrits validés (3 au minimum) par les sites de stages.

L'épreuve est organisée en cours de formation par les sites de stage.

Programme : 200 heures

1^{ère} partie :

Travail en équipe pluri-professionnelle (100 heures)

COMPREHENSION DE L'ORGANISATION DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX

Outils d'analyse des organisations

L'équipe et ses différents modes de fonctionnement

Les acteurs : statut, rôle, fonction, enjeux

Moyens de fonctionnement

Compréhension des dysfonctionnements institutionnels

La question de l'usure professionnelle

LES ENJEUX DE LA COMMUNICATION AU SEIN DE L'INSTITUTION

Les différents vecteurs de transmission de l'information (écrit, oral, nouvelles technologies)

Approche concrète des supports : les différents écrits professionnels

Circulation et partage de l'information :

TRAITEMENT DE L'INFORMATION DANS UNE APPROCHE DEONTOLOGIQUE EN TENANT COMPTE DU CONTEXTE JURIDIQUE

2^{ème} partie :

Coordination (100 heures)

LE TRAVAIL EN EQUIPE

Cohérence fonctionnelle et rapports hiérarchiques

La communication informelle

LES ECRITS PROFESSIONNELS/ METHODOLOGIE ET ELABORATION

- L'écrit dans l'accompagnement éducatif et/ou social : commande sociale, droit des usagers, éthique

LES REUNIONS

Analyse et fonctionnement des différents types de réunions

Méthodes d'animation de réunions

Outils de régulation

Mobilisation et soutien des compétences

ACCOMPAGNEMENT DE L'ELABORATION D'UNE POSTURE ET D'UNE METHODOLOGIE PROFESSIONNELLES

Analyse de pratiques – Suivi de formation

Approches méthodologiques liées au domaine de formation (observation, synthèse, compte rendus...)

Appropriation de méthode de travail (auto-formation, atelier d'écriture, recherche documentaire...)

LE DC4 –IMPLICATION DANS LES DYNAMIQUES PARTENARIALES INSTITUTIONNELLES ET INTERINSTITUTIONNELLES – ARRETE DU 18 MAI 2009

Domaine de compétences 4 – Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles

Implication dans les dynamiques institutionnelles

Participer, au sein de l'équipe pluri-professionnelle à l'élaboration et à la mise en œuvre des différents projets institutionnels

Contribuer à la mission de l'établissement par la mise en œuvre d'un projet d'atelier ou d'activités techniques et par des méthodes d'accompagnement vers l'emploi

Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques

Travail en partenariat et en réseau

Assurer et développer, dans le cadre de ses fonctions, des liens avec l'environnement économique local

Développer des activités en partenariat avec l'environnement de la formation professionnelle et de l'entreprise

Développer et transférer ses connaissances professionnelles

Référentiel de compétences

DC4	COMPETENCES	INDICATEURS DE COMPETENCES
1 ^{ère} partie : Implication dans les dynamiques institutionnelles	<p>4.1.1 Participer, au sein de l'équipe pluri-professionnelle à l'élaboration et à la mise en œuvre des différents projets institutionnels</p> <p>4.1.2 Contribuer à la mission de l'établissement par la mise en œuvre d'un projet d'atelier ou d'activités techniques et par des méthodes d'accompagnement vers l'emploi</p> <p>4.1.3 Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques</p>	<p>Connaître les statuts et fonctions des différents professionnels de la structure</p> <p>Savoir analyser sa pratique professionnelle pour en délimiter le cadre de son intervention</p> <p>Connaître les différents projets institutionnels et leurs champs d'application</p> <p>Savoir représenter son service et/ou établissement</p> <p>Savoir adapter sa communication aux différents partenaires</p> <p>Connaître l'institution et les missions qu'elle assure</p> <p>Connaître le cadre législatif et réglementaire de l'institution</p> <p>Connaître et participer, dans le cadre de son intervention, à la politique de prévention des risques</p> <p>Savoir contribuer à l'élaboration du projet d'établissement par son projet d'atelier ou d'activités</p> <p>Savoir évaluer et rendre compte de l'orientation et de l'évolution du projet d'atelier ou d'activités</p> <p>Etre en capacité d'intégrer, dans son champ de compétence, une démarche qualité</p> <p>Savoir prendre en compte les évolutions des problèmes sociaux</p> <p>Savoir actualiser ses connaissances professionnelles</p> <p>Savoir actualiser sa connaissance de l'environnement économique et de l'emploi</p> <p>Savoir capitaliser les expériences professionnelles</p> <p>Savoir prendre de la distance par rapport à ses pratiques professionnelles</p> <p>Savoir entretenir une réflexion éthique sur les pratiques professionnelles</p>
2 ^{ème} partie : Travail en partenariat et en réseau	4.2.1 Assurer et développer, dans le cadre de ses fonctions, des liens avec l'environnement économique	<p>Connaître les principaux donneurs d'ordre de l'activité qu'il encadre</p> <p>Connaître l'environnement socio-économique de</p>

	<p>local</p> <p>4.2.2 Développer des activités en partenariat avec l'environnement de la formation professionnelle et de l'entreprise</p> <p>4.2.3 Développer et transférer ses connaissances professionnelles</p>	<p>l'institution qui l'emploie</p> <p>Connaître les partenaires de l'institution et leurs missions</p> <p>Savoir présenter et représenter l'institution lors de rencontres avec les donneurs d'ordres</p> <p>Savoir se positionner face à une proposition d'activité qu'il jugerait en inadéquation avec les capacités des personnes</p> <p>Savoir conduire des actions conjointes avec les partenaires de l'intervention sociale, sanitaire, scolaire, de la formation professionnelle et de l'emploi</p> <p>Savoir assurer des liens commerciaux avec les partenaires économiques</p> <p>Savoir offrir une référence professionnelle aux partenaires économiques</p> <p>Savoir être un interlocuteur de référence auprès des partenaires économiques pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées ou en difficulté sociale</p> <p>Savoir conceptualiser ses pratiques professionnelles</p> <p>Savoir s'auto-évaluer</p> <p>Savoir appliquer les méthodologies de recherche</p> <p>Savoir assurer une fonction de tutorat pour la formation des futurs professionnels</p> <p>Savoir transmettre des valeurs, connaissances et méthodes professionnelles et les traduire dans les pratiques</p>
--	--	--

Certification

1^{ère} partie : Implication dans les dynamiques institutionnelles

Etude d'une situation proposée au candidat relative aux politiques sociales et aux cadres juridiques et institutionnels (10 pages maxi).

Le candidat, après une partie synthétique exposant les cadres réglementaires, partenaires identifiés, incidences financières et buts poursuivis, est invité à produire une analyse présentant notamment les difficultés, contraintes et contradictions en s'appuyant sur les documents fournis et ses connaissances et à construire un positionnement professionnel étayé.

L'épreuve est organisée en cours de formation par le centre de formation

2^{ème} partie : Travail en partenariat et en réseau

Epreuve orale s'appuyant sur :

- Un dossier sur le travail en partenariat et en réseau
- Les évaluations des sites de stage

Le dossier d'une quinzaine de pages environ est élaboré par le candidat à l'occasion d'un stage.

Le jury prendra également en considération les évaluations réalisées par le site de stage sur la base des indicateurs du domaine de compétences 4.2.

L'épreuve est organisée en cours de formation par l'établissement de formation.

Programme : 200 heures

1^{ère} partie :

Implication dans les dynamiques institutionnelles (100 heures)

CADRE INSTITUTIONNEL, ADMINISTRATIF, JURIDIQUE ET POLITIQUE RELATIF A L'EDUCATION SPECIALISEE

L'organisation administrative et politique de la France et de l'Europe

Les différents dispositifs, établissements et services de l'action éducative, sociale et médico-sociale

- scolaires
- sanitaires
- judiciaires
- sociaux et médico-sociaux

APPROCHE DES POLITIQUES SOCIALES, MEDICO-SOCIALES, EDUCATIVES ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE

APPROCHE DES CADRES JURIDIQUES

Notions de droit civil et de droit pénal

Notions de droit du travail

Code de l'Action Sociale et des Familles (droit des établissements et services médico-sociaux, droits des usagers)

2^{ème} partie :

Travail en partenariat et en réseau (100 heures)

La construction de projets ou de dynamiques multi-partenariaux

les notions de partenariat et de réseaux

le travail avec les familles

le travail avec l'environnement de l'emploi

le travail avec les entreprises et leurs réseaux

les différentes formes de contractualisation

partage et mutualisation

les différentes cultures professionnelles et institutionnelles

IRTS Hauts-de-France – Guide des études 2017-2020

Observation et analyse d'une dynamique territoriale

Approche multi-factorielle d'une dynamique territoriale (démographie, économie, santé, culture...)

Les évolutions du lien social

Approche de l'environnement social, économique et culturel

Le travail dans la société : dimensions anthropologique, économique et sociale

Influence des processus économiques sur les phénomènes sociaux et éducatifs

Société et culture : construction identitaire et affiliation sociale

Processus et dispositifs d'insertion.

Accompagnement de l'élaboration d'une posture et d'une méthodologie professionnelles

Analyse de pratiques – Suivi de formation

Approches méthodologiques liées au domaine de formation (observation, synthèse, compte rendus...)

Appropriation de méthode de travail (auto-formation, atelier d'écriture, recherche documentaire...)

2.2.3 Une formation en alternance intégrative

Rappel des textes officiels réglementant le parcours de stage (article 7 de l'arrêté du 18 MAI 2009) :

La formation pratique, délivrée au sein de sites qualifiants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.

Pour les candidats effectuant la totalité de la formation, la formation pratique d'une durée totale de 56 semaines (1960 heures) *se décompose en un stage de découverte des milieux ordinaires d'insertion professionnelle de 12 semaines (420 heures)*, d'un stage long d'une durée de 32 à 36 semaines (840 à 1120 heures) et d'un stage d'une durée minimale de 8 semaines (280 heures). Ces stages doivent être représentatifs d'expériences diversifiées en termes de publics et de modalités d'intervention (Extrait de l'arrêté du 18 mai 2009).

Les candidats pouvant justifier de deux années d'expérience professionnelle sont dispensés du stage de découverte des milieux ordinaires d'insertion professionnelle de 12 semaines

Les candidats en situation d'emploi d'éducateur technique spécialisé ou de moniteur d'atelier n'effectuent que deux stages d'une durée de 8 semaines (280 heures) chacun, hors structure employeur, auprès de publics présentant un handicap ou des difficultés d'ordre social ou économique de nature différente, dans la limite éventuellement de leur programme individualisé de formation.

Pour les autres candidats n'ayant pas à effectuer la totalité de la formation, une période de stage minimale est associée à chacun des domaines de formation constitutif de leur programme individualisé de formation. Cette période de stage minimale est de 16 semaines (560 heures) pour chacun des deux premiers domaines de formation et de 8 semaines (280 heures) pour chacun des deux derniers domaines de formation.

Chaque stage est organisé dans le cadre d'une convention de partenariat conclue entre l'établissement de formation et la personne juridiquement responsable du lieu de stage.

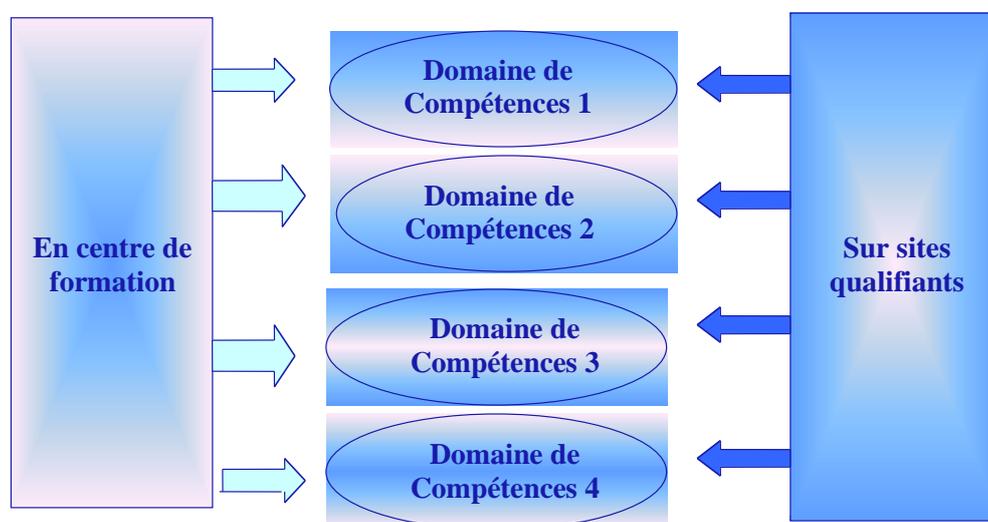
Par ailleurs, chaque stage fait l'objet d'une convention de stage entre l'établissement de formation, le stagiaire et le responsable du stage. Cette convention précise les modalités de déroulement du stage, ses objectifs, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications du référent professionnel et les modalités d'organisation du tutorat.

L'alternance intégrative au cœur du projet pédagogique

La formation est conçue comme un processus nécessitant une élaboration et une appropriation de savoirs à partir d'une pratique soumise à clarification et interrogation dans une dynamique d'alternance intégrative. Ainsi, les temps en centre de formation et les temps en stage s'articulent et se nourrissent réciproquement.

L'alternance s'organise sur un rythme continu ou constant tout au long de la formation. Les stages se répartissent sur les 3 années de formation. Les durées de stage peuvent varier en fonction du projet personnalisé de formation de l'étudiant.

Les regroupements en centre de formation sont programmés sur le rythme d'une semaine ½ à 2 semaines par mois environ, hors périodes de fermeture de l'établissement.



Les deux lieux d'apprentissage (centre de formation et sites qualifiants) participent aux mêmes objectifs : le développement des compétences professionnelles des étudiants avec le même référentiel comme outil.

2.2.4 Une formation organisée en domaines de compétences

UN DISPOSITIF PEDAGOGIQUE DECLINE EN 4 DOMAINES DE COMPETENCES :

Le dispositif pédagogique est construit à partir de chacun des 4 domaines de compétences (DC1, DC2, DC3, DC4).

Chaque domaine de compétences est travaillé sur une logique de semestre, logique facilitant la lisibilité de l'organisation pédagogique (favorise l'inter professionnalité et la mobilité des étudiants dans le cadre européen par exemple,) et la mise en œuvre des parcours personnalisés (dispenses dont le candidat peut bénéficier du fait de l'obtention d'un diplôme professionnel antérieur ou d'une VAE).

Chaque domaine de compétences est conçu par une équipe projet, composée de cadres pédagogiques. Ces concepteurs sont identifiés au regard de leur expertise. Ils ont pour mission d'assurer la conception pédagogique du domaine de compétences pour l'ensemble de l'institut et de faciliter sa mise en œuvre sur chacun des sites.

La mise en œuvre du dispositif pédagogique relatif à chaque domaine de compétence est coordonnée par un cadre pédagogique.

Le responsable de la formation est garant de la cohérence de l'ensemble du dispositif pédagogique et de l'articulation entre les 4 domaines de compétences.

Les 4 domaines de compétences se déclinent en modules. Chaque module donne lieu à une évaluation pour le semestre en cours.

Ces modules se construisent à partir de trois dimensions que sont :

- L'approche disciplinaire et la démarche de professionnalisation
- L'expérience de stage
- La pédagogie de l'alternance

Il s'agit d'associer, au cœur même de la conception pédagogique, situations de stage, démarche de questionnement, éclairage théorique et étayage méthodologique, et ce au service de la professionnalisation et de la qualification du stagiaire. Ainsi, chaque domaine de compétences est travaillé dans une triple dimension de façon à garantir le développement de la professionnalisation par l'alternance.

Rappelons que la compétence ne se développe que dans l'action, face aux situations de travail, en sélectionnant dans l'ensemble de ses ressources, celles que le professionnel doit combiner pour proposer une réponse adaptée.

L'acquisition de compétences professionnelles passe donc nécessairement par une dynamique d'apprentissage basée sur la mise en situation de l'apprenant et sur le développement de ses capacités à sélectionner et à mobiliser des ressources (théoriques, méthodologiques et pratiques) au service d'une action réfléchie et adaptée à la complexité et à la spécificité de la situation. Cette démarche, développée tout au long du processus de formation, doit permettre à l'apprenant de poursuivre, au-delà de l'obtention du diplôme visé, cette « auto-construction » continue, basée sur le développement et le transfert de compétences quelque soient le secteur d'intervention choisi et les nouvelles réalités du travail social.

L'approche disciplinaire et la démarche de professionnalisation

Ces modules permettent de travailler une thématique professionnelle précise et d'introduire les ressources théoriques et méthodologiques nécessaires au développement des compétences ciblées.

Ces modules peuvent être spécifiques à la formation d'Educateur Technique Spécialisé ou se réaliser en inter professionnalité avec d'autres formations initiales (ASS, ME, ES, AMP, MA, CIP).

Chacun de ces modules forme une entité pédagogique, déclinée en termes de finalités, d'objectifs et de moyens pédagogiques. Ils s'alimentent par des enseignements et travaux menés en centre de formation mais aussi par la mobilisation de ces apports sur le site qualifiant. Cette double dynamique de mobilisation des ressources en situation et réciproquement de recherche de ressources face à une situation obstacle, est facilitée par les démarches pédagogiques qui visent à soutenir l'apprenant dans cette démarche active d'auto-construction progressive de ses compétences professionnelles.

Les modules sont travaillés dans une approche globale facilitant le croisement des apports théoriques, méthodologiques, expérientiels et permettant de saisir la complexité des questions abordées. Le recours à des modes pédagogiques variés concourt également à l'assimilation des connaissances et à la confrontation au champ professionnel.

Dans le cadre de projets personnalisés, le candidat peut être allégé de certains de ces modules ou de séquences constituant le module en fonction des diplômes antérieurs obtenus, et en référence aux textes qui réglementent la formation.

- L'expérience stage

Chaque stage, par les objectifs de stage préalablement définis, permet la mise en exercice et l'acquisition progressive d'un certain nombre de compétences. Celles-ci sont déclinées au

regard des domaines de compétences travaillés durant les semestres de formation correspondant.

Les stages sont conçus comme étant, d'une part un temps d'exercice de la pratique éducative nécessitant un engagement actif de la part du stagiaire, et d'autre part un temps d'analyse et de distanciation.

Les étudiants élaborent leur parcours de stage en lien avec leur projet individuel de formation. Ils identifient ainsi les différents établissements ou services, au sein desquels ils pourraient, au mieux, répondre aux objectifs qu'ils se sont fixés (tout en respectant le cadre légal de la formation).

Pour chacun des stages réalisés, l'étudiant élabore un projet de stage, projet étudié en commission de stage et servant de support à la convention pédagogique qui s'établit entre l'étudiant, le site qualifiant et le centre de formation.

- La pédagogie de l'alternance

L'alternance intégrative nécessite la création d'espaces d'élaboration diversifiés qui ont pour objectif de faire vivre l'alternance par la mise en relation des situations cliniques et des apports méthodologiques, théoriques et réflexifs.

Cette pédagogie de l'alternance vise à soutenir le stagiaire dans le choix de ses réponses éducatives. Il permet l'acquisition de méthodologies et d'outils d'intervention. Il favorise le développement de l'analyse des situations professionnelles. Il développe chez le stagiaire la capacité à interroger son propre positionnement professionnel.

Ces modules se travaillent principalement en groupe pour favoriser l'élaboration et les questionnements collectifs. Le groupe aide chacun des participants à mener sa propre réflexion dans une dynamique de questionnement sur sa pratique et constitue un véritable réseau d'échanges de savoirs à partir des expériences de chacun.

Ces modules allient et coordonnent entre eux les démarches suivantes :

- L'élaboration par l'apprenant de son projet de formation. Il s'engage ainsi, avec l'aide des formateurs, dans un processus d'auto-évaluation régulière de son parcours dans une logique de « formation tout au long de la vie ».
- L'utilisation des nouveaux modes d'accès à l'information et traitement de celle-ci, favorisant le développement de connaissances spécifiques correspondant aux besoins de l'apprenant et un état de veille sur le secteur permettant d'appréhender les mutations et l'émergence de nouvelles réalités et questions sociales.
- La mobilisation des expériences vécues en stage au regard des différents apports méthodologiques et théoriques de la formation au bénéfice du développement des compétences professionnelles attendues par le référentiel. Dans cet objectif pédagogique, l'aide à l'élaboration des dossiers participant à l'évaluation en centre de

formation (DC4 2^{ème} partie) ou aux épreuves de certification (DC1 et DC2 2^{ème} partie, DC3 1^{ère} partie) constituent des supports intéressants.

- La mise en œuvre de projets sur le terrain de stage, permettant de mobiliser les apports étudiés en formation en situation.
- La construction et la rédaction de réflexions et analyses à partir d'une situation professionnelle, synthèse des données et formulation des propositions.

2.3 CONTENU DE LA FORMATION

2.3.1 Répartition des ECTS PAR SEMESTRE ET PAR DOMAINES DE COMPETENCES

	1 ^{ère} année		2 ^{ème} année		3 ^{ème} année	
	Semestre 1 <i>Sept à fin janvier</i>	Semestre 2 <i>Février à juillet</i>	Semestre 3 <i>Sept à fin janvier</i>	Semestre 4 <i>Février à juillet</i>	Semestre 5 <i>Sept à fin janvier</i>	Semestre 6 <i>Février à juillet</i>
DC1 : 60 ECTS	21	21	6	4		8
DC2 : 66 ECTS	6	5	17	13	17	8
DC3 : 27 ECTS	3	4	7	4	2	7
DC4 : 27 ECTS				9	11	7
180 ECTS	30 ECTS	30 ECTS	30 ECTS	30 ECTS	30 ECTS	30 ECTS

Rappelons que la formation d'Educateur Technique spécialisé est évaluée à 180 ECTS, se répartissant en 60 ECTS pour chacune des 3 années de formation. Un crédit ECTS est une valeur numérique qui correspond à un volume de travail que l'étudiant est supposé produire pour atteindre les objectifs fixés dans chacune des unités d'enseignement.

**2.3.2 Affectation des Domaines de compétences et des Unités d'Enseignement
PAR SEMESTRE ET PAR ANNEE DANS LE CADRE DE LA FORMATION SUR 3
ANS (6 SEMESTRES)**

1^{ère} ANNEE - SEMESTRE 1

DF1 = 21 ECTS		
DF1/102	Accompagner les personnes en tenant compte de leurs spécificités : Niveau 1 : personnes en situation de handicap Niveau 2 : personnes et familles accompagnées dans le cadre de la protection de l'enfance et de l'enfance délinquante	8 ECTS
DF1/ 103 spé	Acquérir les outils et méthodes de l'accompagnement social et éducatif <i>Les pédagogies spécialisées</i>	8 ECTS
DF1/104	Analyse de la pratique et initiation à la méthodologie de l'observation Niveau 1	5 ECTS
DF2 : 6 ECTS		
DF2/ 201spé	Elaboration, mis en œuvre et évaluation du projet de formation et de professionnalisation de l'étudiant- Niveau 1	6 ECTS
DF3-1 = 3 ECTS		
DF3-1/ 301spé	Identification et compréhension du secteur	3 ECTS

1^{ère} ANNEE - SEMESTRE 2

DF1= 21 ECTS		
DF1/105	Accompagner les personnes de la naissance à la fin de vie Niveau 2 - De l'adolescence à la sénescence	4 ECTS
DF1/106	Accompagner les personnes en tenant compte de leurs spécificités: <i>Niveau 3 : personnes en situation de précarité et d'exclusion</i>	4 ECTS
DF1/ 107spé	Acquérir les outils et méthodes de l'accompagnement social et éducatif Niveau 2 – Gestion de groupe, Individuel dans le collectif	5 ECTS
DF1/108	Analyse de la pratique et initiation à la méthodologie de l'observation Niveau 2	4 ECTS
DF1/ 109	Préparation à l'épreuve de certification : le dossier de pratiques professionnelles en lien avec le stage 1	4 ECTS
DF2-1 : 5 ECTS		
DF2/ 203 spé	Elaboration, mis en œuvre et évaluation du projet de formation et de professionnalisation de l'étudiant - Niveau 2	5 ECTS
DF3-1 : 4 ECTS		
DF3-1/302	Communication personnelle et professionnelle	4 ECTS

2ème ANNEE - SEMESTRE 3

DF1= 6 ECTS		
DF1/110	Accompagner les personnes en tenant compte de leurs spécificités : <i>Niveau 4 - problématiques spécifiques</i>	3 ECTS
DF1/111	Préparation à l'épreuve de certification : le dossier de pratiques professionnelles en lien avec le stage 2	3 ECTS
DF2-1 = 17 ECTS		
DF2-1/202 spé	Organisation de l'atelier ou du lieu de travail – Niveau 1	3 ECTS
DF2-1/204 spé	Contexte et cadre légal d'intervention	3 ECTS
DF2-1/205 spé	Gestion d'établissement et budget d'activités	2 ECTS
DF2-1/206 spé	Progression technique : approche méthodologique et mise en situation	4 ECTS
DF2-1/207 spé	Le projet : du diagnostic à l'évaluation- Niveau 1	3 ECTS
DF2-1/208 spé	Elaboration, mis en œuvre et évaluation du projet de formation et de professionnalisation de l'étudiant - Niveau 3	2 ECTS
DF3 -1 = 2 ECTS DF3-2 = 5 ECTS		
DF3-1/303	Préparation à l'épreuve de certification : le journal d'étude clinique (stage 2)	2 ECTS
DF3-2/306	Travail d'équipe dans une cohérence globale	5 ECTS

2ème ANNEE - SEMESTRE 4

DF1 = 4 ECTS		
DF1/113	Préparation à l'épreuve de certification : le dossier de pratiques professionnelles en lien avec le stage 3	4 ECTS
DF2-1 = 13 ECTS		
DF2-1/209 spé	Organisation de l'atelier ou du lieu de travail – Niveau 2	2 ECTS
DF2-1/210	Elaboration, mis en œuvre et évaluation du projet de formation et de professionnalisation de l'étudiant - Niveau 4	2 ECTS
DF2-2/211 spé	Etude ergonomique de l'activité	2 ECTS
DF2-2/213 spé	Progression technique : approche méthodologique et mise en situation- niveau 2	2 ECTS
DF2-2/215 spé	Le projet : du diagnostic à l'évaluation- Niveau 2	2 ECTS
DF2-2/217 spé	Préparation à l'épreuve de certification	3 ECTS
DF3-2 : 4 ECTS		
DF3-2/307	Modèles et techniques de communication	4 ECTS
DF4-1 = 2 ECTS DF4-2= 7 ECTS		
DF4-1/401spé	Politiques sociales et législation- Niveau 1	2 ECTS
DF4-2/ 403 spé	Intervention en réseau et en partenariat et contribution à des pratiques de développement social territorialisé- Niveau 1	7 ECTS

3ème ANNEE - SEMESTRE 5

	DF2 -1 = 2 ECTS	DF2-2 = 15 ECTS	
DF2-1/212	Elaboration, mis en œuvre et évaluation du projet de formation et de professionnalisation de l'étudiant - Niveau 5		2 ECTS
DF2-2/220 spé	Approfondissement d'un secteur d'intervention		6 ECTS
DF2-2/221 spé	Préparation à l'épreuve de certification : le mémoire		7 ECTS
DF2-2/223 spé	L'encadrement technique		2 ECTS
	DF3-1 = 2 ECTS		
DF3-1/304	Préparation à l'épreuve de certification : le journal d'étude clinique (stage 3)		2 ECTS
	DF4-1=7 ECTS DF4-2 = 4 ECTS		
DF4-1/402 spé	Politiques sociales et législation - Niveau 2		7 ECTS
DF4-2/404	Intervention en réseau et en partenariat et contribution à des pratiques de développement social territorialisé- Niveau 2		4 ECTS

3ème ANNEE - SEMESTRE 6

	DF1 = 8 ECTS		
DF1/114	Préparation à la certification et épreuves de certification		8 ECTS
	DF2-1 = 2 ECTS DF2-2 = 6 ECTS		
DF2-1/214 spé	Elaboration, mis en œuvre et évaluation du projet de formation et de professionnalisation de l'étudiant - Niveau 6		2 ECTS
DF2-2/224 spé	Les parcours d'insertion professionnelle et la formation professionnelle		2 ECTS
DF2-2/225 spé	Préparation à l'épreuve de certification du DC2-2 et épreuve de certification		4 ECTS
	DF3-1= 5 ECTS DF3-2=2 ECTS		
DF3-1/305 spé	Préparation à l'épreuve de certification : le journal d'étude clinique (stage 3) et épreuve de certification		5 ECTS
2/308	Epreuve de certification : validation des écrits professionnels par les sites qualifiants		2 ECTS
	DF4-1= 2 ECTS DF4-2 = 5 ECTS		
DF4-1/403 spé	Politiques sociales et législation – Perfectionnement et actualisation		2 ECTS
DF4-2/406 spé	Intervention en réseau et en partenariat et contribution à des pratiques de développement social territorialisé- Niveau 3		5 ECTS

2.3.3 Affectation des Domaines de Compétences et des Unités d'Enseignement par semestre et par année dans le cadre deS PARCOURS PERSONNALISES

Parcours de formation pour les candidats titulaires d'un des diplômes professionnels suivants : ASS, CESF, EJE, ES, DEFA, ME, mA

L'arrêté du 18 mai 2009 prévoit, pour les candidats titulaires de certains diplômes, certificats et titres, **des dispenses** et des allègements de domaines de formation et des épreuves de certification y afférentes.

Ces candidats doivent développer les domaines de compétences complémentaires en effectuant le parcours de stage prévu par l'arrêté, les domaines de formation, et en se présentant aux évaluations et épreuves de certification correspondant.

Annexe 4 - Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé Tableau d'allègements et de dispenses de domaines de formation

Diplômes détenus par le candidat / Domaines de formation	Diplôme d'Etat d'assistant de service social	Diplôme de conseiller en économie sociale familiale	Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants	Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé	Diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation ou diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport	Diplôme d'Etat de moniteur éducateur	Certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur d'atelier (délivré par les EF préparant au DE ETS)
Domaine de Formation 1	Allègement	Allègement	Allègement	Dispense	Allègement	Dispense	Allègement
Domaine de Formation 2 1 ^{ère} partie :		Allègement					Allègement
Domaine de Formation 2 2 ^{ème} partie :	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement		
Domaine de Formation 3 1 ^{ère} partie	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Allègement
Domaine de Formation 3 2 ^{ème} partie	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense		
Domaine de Formation 4 1 ^{ère} partie	DISPENSE	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Allègement
Domaine de Formation 4 2 ^{ème} partie	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense		

Parcours de formation préparant à un ou plusieurs domaines de compétences du référentiel Educateur Technique Spécialisé : formation post jury VAE

Le diplôme d'éducateur Technique Spécialisé est ouvert par la voie de la VAE (validation des acquis de l'expérience). Il est possible pour un candidat n'ayant pas obtenu la totalité du diplôme par la VAE, de compléter son parcours par la voie de la formation classique, en centre de formation.

L'arrêté du 18 mai 2009 : « *Sur la base du livret de présentation des acquis de l'expérience et d'un entretien avec le candidat, le jury est compétent pour attribuer tout ou partie du diplôme d'Etat d'éducateur Technique spécialisé.*

En cas d'attribution partielle, le jury se prononce également sur les connaissances, aptitudes et compétences qui, dans un délai de cinq ans à compter de la date de notification de la décision du jury par le recteur d'académie, doivent faire l'objet de l'évaluation complémentaire nécessaire à l'obtention du diplôme d'Etat. Le candidat peut opter pour un complément d'expérience professionnelle visant une nouvelle demande de validation des acquis de l'expérience ou pour un complément par la voie de la formation préparant au diplôme d'Etat. Dans ce cas, il est dispensé des épreuves du diplôme attachées aux compétences déjà validées et bénéficie des dispenses de formation théorique et pratique correspondants. »

Ainsi, un candidat ayant obtenu un ou plusieurs domaines de compétences par le biais de la VAE peut choisir de compléter son parcours en vue de l'obtention du diplôme par un programme individualisé de formation. Dans ce cas, le candidat ne développe que les domaines de compétences non validés et ne se présente qu'aux évaluations et aux épreuves de certification correspondant.

Concernant le parcours de stage de ces candidats, l'arrêté précise :

« *Pour les autres candidats n'ayant pas à effectuer la totalité de la formation, une période de stage minimale est associée à chacun des domaines de formation constitutif de leur programme individualisé de formation. Cette période de stage minimale est de 16 semaines (560 heures) pour chacun des deux premiers domaines de formation et de 8 semaines (280 heures) pour chacun des deux derniers domaines de formation. »*

Le dispositif pédagogique est conçu sur 3 semestres pour que chaque programme personnalisé puisse se dérouler en fonction de la situation spécifique du candidat et de ses contraintes personnelles et professionnelles. Les périodes d'entrée en formation et l'amplitude du parcours peuvent donc varier d'un programme individualisé à l'autre, et ce dans le respect du cadre légal. Les seules obligations sont liées au calendrier des épreuves de certification défini par le Recteur d'Académie.

Parcours de formation pour les candidats devant développer le Domaine de Compétences 1 (DC1)

Descriptif du parcours de développement du DC1 :

Formation théorique de 350 heures de formation (DF1)

Formation pratique de 560 heures minimum (16 semaines)

Entrée en septembre de chaque année

Une épreuve de certification en juin (fin du second semestre), organisée par le Recteur d'Académie

Epreuve orale s'appuyant sur un dossier sur les pratiques professionnelles et sur l'évaluation de stage.

Le dossier de pratiques professionnelles d'une quinzaine de pages environ est élaboré par le candidat en référence au domaine de compétences 1 à l'occasion du stage effectué. Ce dossier comporte une dimension descriptive relative aux pratiques du candidat et aux pratiques observées ainsi que leur analyse au regard d'éclairages conceptuels.

Parcours de formation pour les candidats devant développer le Domaine de Compétence 2 (DC2)

Descriptif du parcours de développement du DC2 :

Formation théorique de 450 heures de formation (DF2)

Formation pratique de 560 heures minimum (16 semaines)

Entrée en septembre de chaque année

Deux épreuves :

Une évaluation organisée en cours de formation par le centre de formation

Une épreuve de certification en juin (fin du second semestre), organisée par le recteur d'Académie

Organisation de l'environnement de travail et de la gestion de production

Epreuve orale : entretien sur le lieu de stage long ou sur le site d'emploi en vue de vérifier la mise en place et l'appropriation des outils et méthodes relatifs au DC2.1 en s'appuyant sur différents supports et document élaborés par le candidat.

L'épreuve est organisée en cours de formation par l'établissement de formation.

Conception, conduite et évaluation d'un parcours de formation et d'insertion sociale et/ou professionnelle

Soutenance orale d'un mémoire sur une problématique éducative élaboré par le candidat

Le mémoire d'un volume d'environ 50 pages (annexes non comprises) est noté par les interrogateurs avant la soutenance

L'épreuve est organisée par le Recteur d'Académie

Parcours de formation pour les candidats devant développer le Domaine de Compétence 3 (DC3)

Descriptif du parcours de développement du DC3 :

Formation théorique de 200 heures de formation (DF3)

Formation pratique de 280 heures minimum (8 semaines)

Entrée en septembre de chaque année

Deux épreuves :

Une évaluation en cours de formation réalisée par le site qualifiant,

Une épreuve de certification en juin (fin du second semestre) organisée par le Recteur d'Académie.

Travail en équipe pluri-professionnelle

Entretien à partir d'une série d'observations relatives à une intervention socio-éducative.

Dans ce journal d'étude clinique de 5 à 10 pages, le candidat centrera son analyse sur le travail en équipe :

Place de l'équipe dans l'organisation

Apports de l'équipe dans l'intervention

- Analyse de son rôle d'éducateur technique au sein de l'équipe

L'épreuve est organisée par le Recteur d'Académie

Coordination

Le candidat doit faire valider par les sites de stage des écrits professionnels de nature différente à destination de tiers (comptes rendus de réunions, synthèses, rapports de comportement, note au juge...) élaborés dans le cadre des stages

L'établissement de formation transmet au jury le dossier contenant les écrits validés (3 au minimum) par les sites de stages.

L'épreuve est organisée en cours de formation par les sites de stage.

Parcours de formation pour les candidats devant développer le Domaine de Compétence 4 (DC4)

Descriptif du parcours de développement du DC4 :

Formation théorique de 200 heures de formation (DF4)

Formation pratique de 280 heures minimum (8 semaines de stage)

Entrée en septembre de chaque année

Deux épreuves :

Implication dans les dynamiques institutionnelles

Etude d'une situation proposée au candidat relative aux politiques sociales et aux cadres juridiques et institutionnels (10 pages maxi).

Le candidat, après une partie synthétique exposant les cadres réglementaires, partenaires identifiés, incidences financières et buts poursuivis, est invité à produire une analyse présentant notamment les difficultés, contraintes et contradictions en s'appuyant sur les documents fournis et ses connaissances et à construire un positionnement professionnel étayé.

L'épreuve est organisée en cours de formation par le centre de formation

Travail en partenariat et en réseau

Epreuve orale s'appuyant sur :

- Un dossier sur le travail en partenariat et en réseau
- L'évaluation du site de stage

Le dossier d'une quinzaine de pages environ est élaboré par le candidat à l'occasion d'un stage. Le jury prendra également en considération les évaluations réalisées par le site de stage sur la base des indicateurs du domaine de compétences 4.2.

L'épreuve est organisée en cours de formation par l'établissement de formation.

Parcours de formation pour les candidats titulaires du diplôme de Moniteur Educateur

L'article 8 de l'arrêté du 18 mai 2009 prévoit une dispense d'une partie de la formation théorique pour les candidats titulaires du diplôme d'Etat de moniteur éducateur.

L'article 8 de l'arrêté du 18 mai 2009 prévoit **la dispense** d'une partie de la formation théorique pour les candidats titulaires du diplôme d'Etat de moniteur éducateur.

Le dispositif pédagogique est conçu sur 4 semestres, sur une période s'échelonnant de septembre de la première année à juin de la seconde.

Partant des compétences professionnelles déjà acquises, le candidat doit développer les domaines de compétences suivants :

DC2 - Conception et conduite de projet éducatif et technique spécialisé

1^{ère} partie intitulée : *organisation de l'environnement de travail et de la gestion de la production*

2^{ème} partie intitulée : *Conception, conduite et évaluation d'un parcours de formation et d'insertion sociale et/ou professionnelle*

DC3 : Communication professionnelle 2^{ème} partie intitulée : *Coordination*

DC4 : Implication dans les dynamiques partenariales institutionnelles et interinstitutionnelles
2ème partie intitulée : *Travail en partenariat et en réseau.*

Ces domaines de compétences sont validés par une épreuve de certification organisée par le Recteur d'Académie pour le DC2 et par trois épreuves réalisées en cours de formation, validée par le lieu de stage pour le DC3 et par le centre de formation pour le DC2 1ère partie et le DC4.

L'épreuve de fin de parcours organisée par le rectorat :

Epreuve de certification concernant le DC2 2ème partie : Conception du projet éducatif : Soutenance orale d'un mémoire sur une problématique éducative élaboré par le candidat. Le mémoire d'un volume d'environ 50 pages (annexes non comprises) est noté par les interrogateurs avant la soutenance.

Les épreuves en cours de formation :

Epreuve de certification concernant le DC2 1ère partie : *organisation de l'environnement de travail et de la gestion de la production-*

Epreuve orale : entretien sur le lieu de stage long ou sur le site d'emploi en vue de vérifier la mise en place et l'appropriation des outils et méthodes relatifs au DC2.1 en s'appuyant sur différents supports et documents élaborés par le candidat.

L'épreuve est organisée en cours de formation par l'établissement de formation.

Epreuve de certification concernant le DC3 2ème partie : Coordination

Le candidat doit faire valider par le site de stage des écrits professionnels de nature différente à destination de tiers (comptes rendus de réunions, synthèses, rapports de comportement, note au juge...) élaborés dans le cadre du stage. L'établissement de formation transmet au jury le dossier contenant les écrits validés (3 au minimum) par le site de stage. L'épreuve est organisée en cours de formation par le site de stage.

Epreuve de certification concernant le DC4 2ème partie : Travail en partenariat et en réseau.

Epreuve orale s'appuyant sur :

Un dossier sur le travail en partenariat et en réseau

Les évaluations des sites de stage

Le dossier d'une quinzaine de pages environ est élaboré par le candidat à l'occasion d'un stage. Le jury prendra également en considération les évaluations réalisées par le site de stage sur la base des indicateurs du domaine de compétences 4.2. L'épreuve est organisée en cours de formation par l'établissement de formation.

Le parcours de formation en centre comprend 650 heures et se répartit dans les trois domaines de formation correspondant aux domaines de compétences précités.

DF2 - Conception et conduite de projet éducatif et technique spécialisé

1ère partie intitulée : *organisation de l'environnement de travail et de la gestion de la production- 300 heures*

2^{ème} partie intitulée : *Conception, conduite et évaluation d'un parcours de formation et d'insertion sociale et/ou professionnelle- 150 heures*

DF3 - Communication professionnelle 2^{ème} partie intitulée : *Coordination* : 100 heures

DF4 - Implication dans les dynamiques partenariales institutionnelles et interinstitutionnelles
2^{ème} partie intitulée : *Travail en partenariat et en réseau* : 100 heures.

2.3.4 Descriptif des unités d'Enseignement

6.2. 1 Les unités d'enseignements du DF1 Accompagnement social et éducatif spécialisé

DF1 : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET EDUCATIF SPECIALISE

Conception et mise en œuvre sur le site Métropole Lilloise : Sylvie PIERON

105- Accompagner les personnes de la naissance à la fin de vie

Description : module visant à développer la capacité de l'étudiant à adapter son mode d'accompagnement éducatif en fonction des moments et des processus de développement normal de l'être humain, par l'apport de connaissances transdisciplinaires et par le biais de réflexions issues de l'expérience.

Tout au long de sa vie, l'être humain se développe en fonction de phénomènes internes et externes, en lien et en interaction avec son environnement.

Module 105 : De l'adolescent à la sénescence : **4 ECTS** 42hp/35hs/35hpt

Jeunesse et adolescence : l'âge de tous les possibles

Etre adulte aujourd'hui

L'avance en âge : une nouvelle période de vie à inventer

Modalités d'évaluation : contrôle de connaissances et réflexion professionnelle.

Formation concernée : Educateur spécialisé – Moniteur Educateur– Educateur Technique Spécialisé

Période : Semestre 1

Domaine de compétences : DC 1

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques – Travaux Dirigés – Travail à partir de différents supports textes, vidéo, expériences.

102/106/110- Accompagner les personnes en tenant compte de leurs spécificités :

Description : module visant à développer une connaissance transdisciplinaire de la situation des personnes accompagnées en fonction de leurs spécificités.

Module 102 : **8 ECTS** - 84hp/80hS/100hpt

Niveau 1 : personnes en situation de handicap - 42 heures

Niveau 2 : *personnes accompagnées* dans le cadre de la protection de l'enfance et de l'enfance délinquante – 42 heures

Session visant à :

Développer les connaissances relatives aux problématiques des personnes et familles accompagnées en les situant dans leur environnement

Développer les connaissances du cadre législatif propre au secteur concerné

Présenter les enjeux de l'intervention éducative et les modalités d'intervention spécifiques au secteur.

Période : Semestre 1

Modalités d'évaluation : Présentation d'une fiche de lecture et/ou exposé collectif à partir d'une thématique.

Module 106 : 4 ECTS 42hp/35HS/37hpt

Niveau 3 : Accompagner les personnes en situation de précarité et d'exclusion

Module visant à développer une connaissance des processus de précarisation, d'exclusion et d'inclusion sociale :

Faire évoluer les représentations individuelles et collectives liées aux thématiques travaillées

Resituer les questions de précarité et d'exclusion dans un contexte historique, sociologique et économique

Comprendre les problématiques des personnes dans une approche psychologique et sociologique

Repérer les principales modalités d'expression des phénomènes de précarisation, d'exclusion et d'inclusion sociale.

Identifier les différentes modalités d'intervention auprès des publics en situation d'exclusion

Formation concernée : Educateur spécialisé – Moniteur Educateur– Educateur Technique Spécialisé-

Conseiller en insertion professionnelle-Assistant de service social

Période : Semestre 2

Modalités d'évaluation : Evaluation collective : Exposé collectif à partir d'une thématique.

Module 110 : 3 ECTS 30hp/50hs/5hpt

Niveau 4 - Accompagner les personnes présentant des problématiques spécifiques

Module visant à :

Développer les connaissances relatives aux problématiques des personnes et familles accompagnées en les resituant dans leur environnement

Développer les connaissances du cadre législatif propre au secteur concerné

Présenter les enjeux de l'intervention éducative et les modalités d'intervention spécifiques au secteur.

Période : Semestre 3

Modalités d'évaluation : Exposé collectif à partir d'une thématique.

103 spé/ 107spé : Acquérir les outils et méthodes de l'accompagnement social et éducatif

Description : Modules visant à s'approprier les outils et méthodes en lien avec les pratiques professionnelles.

Module 103 spé – les pédagogies spécialisées - 8 ECTS : 22hp/80hs/100hpt

Module visant à :

Connaître et comprendre la pédagogie, les grands courants pédagogiques et leurs intérêts pour l'ETS,

Comprendre le lien entre pédagogie et éducation

Comprendre les processus d'apprentissage

Comprendre le développement intellectuel de l'enfant

Modalités d'évaluation :

Contrôle de connaissances sur les grands courants pédagogiques et réflexion professionnelle sur les pédagogies mises en œuvre sur le terrain.

Module 107 spé Gestion de groupe, accompagnement socio-éducatif, relation d'aide : 5 ECTS

30h/50hs/60hpt

Ce module traite des différents enjeux des relations interpersonnelles et professionnelles pour apprendre à se positionner de façon structurante dans :

les situations de groupe

la relation duelle

Modalités d'évaluation : Présentation d'une situation de gestion de groupe.

Période : Semestre 2

Modalités d'évaluation : Présentation d'une situation de gestion de groupe.

Domaine de compétences : DC 1

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques – Travaux collectifs basés sur les échanges et la confrontation des représentations et expériences- Travaux dirigés- Travail à partir de différents supports textes, vidéos, récits d'expériences.

104/108 Analyse de la pratique et initiation à l'observation

Description : module visant à développer la capacité de l'étudiant à :

Rendre compte de son expérience de stage de façon à faire des situations présentées, une source d'apprentissage et une réflexion sur le positionnement éducatif.

Mettre en mots son ressenti face à une situation donnée

Se distancier de la situation vécue pour accéder au questionnement, réflexion et analyse

S'initier à la méthodologie de l'observation

Module 104- Niveau 1 : 5 ECTS 8hp/60hs/45 hpt

Période : semestre 1

Modalités d'évaluation : évaluation individuelle : réflexion sur la posture et le positionnement professionnel.

Module 108 - Niveau 2 : 4 ECTS 31hp/40hs/41hpt

Période : semestre 2

Modalités d'évaluation : évaluation individuelle : réflexion sur la posture et le positionnement professionnel.

Formation concernée : Educateur spécialisé – Moniteur Educateur– Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC 1

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Ateliers dans lesquels la dynamique de groupe est mise au service de l'expression individuelle et de la réflexion collective.

109/111/113/114 Préparation à l'épreuve de certification : le dossier de pratiques professionnelles

Modules visant :

Au processus de développement de chacune des 5 compétences du DC1, à partir des situations professionnelles vécues.

Au repérage et à la mobilisation des ressources théoriques, méthodologiques en lien avec la situation
A l'analyse du rôle, du positionnement du professionnel et de l'apprenant face à la personne, au groupe, au collectif

A la réflexion sur la posture de l'apprenant et ajustements réguliers.

Module 109 : dossier de pratiques professionnelles en lien avec le stage 1 : 4 ECTS

22hp/40hs/43hpt

Semestre 2

Modalités d'évaluation : évaluation individuelle du dossier de pratiques professionnelles-Etape 1

Module 111 : dossier de pratiques professionnelles en lien avec le stage 2 : 3 ECTS

15hp/50hs/15hpt

Semestre 3

Modalités d'évaluation : évaluation individuelle du dossier de pratiques professionnelles-Etape 2

Module 113 : dossier de pratiques professionnelles en lien avec le stage 3 : **4 ECTS**

13hp/80hs/19hpt

Semestre 4

Modalités d'évaluation : évaluation individuelle du dossier de pratiques professionnelles-Ecrit final

Module 114 : préparation à la soutenance orale du dossier de pratiques professionnelles et épreuve de certification : 8 ECTS 11hp/100hs/110hpt

Domaine de compétences : DC 1

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : ateliers

6.2. 2 Les modules d'enseignements du DF2 : conception et conduite de projet éducatif et technique spécialisé –

DF2 1^{ère} partie - Organisation de l'environnement de travail et de la gestion de production- Conception et mise en œuvre sur le Site Métropole Lilloise : Syvie PIERON

201spé/203spé/208spé/210/212/214spé - Elaboration, mis en œuvre et évaluation du projet de formation et de professionnalisation de l'étudiant

Description : modules visant à situer l'étudiant au cœur de son parcours de formation et de professionnalisation dans une dynamique de projet.

Formation concernée : Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC 2

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modules 201spé : 6 ECTS 29hp/ 54hs/91hpt

Module visant à :

Comprendre le dispositif de formation et projet pédagogique du centre de formation

Repérer les motivations pour la formation et la profession

Se connaître en tant qu'apprenant

Fixer un axe directeur au projet de formation et construire le parcours de stage au regard de cette première projection

Elaborer le projet de stage1

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques - Travaux dirigés - Accompagnement personnalisé- réunions de promotion.

Séquences :

Apports méthodologiques de base : la notion de projet, la démarche de projet, les pré- requis en méthodologie de projet.

Travaux dirigés portant sur l'élaboration et l'écriture du projet de formation et du projet de stage 1

Dispositif de mise en stage

Accompagnement personnalisé : entretiens avec le formateur tuteur ou formateur référent du stage, ou tripartite dans le cadre de l'apprentissage.

Réunion de promotion et régulation du collectif.

Evaluation : évaluation du projet de stage 1 élaboré par l'étudiant.

Module 203spé - 5 ECTS 7hp/67hs/67hpt

Module visant à :

Evaluer son projet de formation pour le réajuster et identifier les objectifs à travailler pour la période suivante

Etablir le projet de stage 2, en tenant compte des apprentissages et compétences travaillés en stage 1
Situier son parcours par rapport au projet pédagogique de la formation et par rapport à la dynamique collective de la promotion.

Modes pédagogiques : Informations collectives- Accompagnement personnalisé- dispositif de mise en stage- réunions de promotion.

Séquences :

Dispositif de mise en stage

Réunion de promotion et régulation du collectif.

Bilan de fin de première année de formation avec le formateur tuteur ou de façon tripartite dans le cadre de l'apprentissage.

Evaluation : évaluation de l'écrit relatif à la première année de formation, remis lors du bilan de fin de première année.

Module 208 spé - 2 ECTS 23hp/20hs/17hpt

Module visant à

favoriser chez l'étudiant, le développement et le transfert de ses compétences professionnelles par la mobilisation des ressources et apports travaillés dans les quatre domaines de formation, à partir de situations de stage et projet de stage.

établir le projet de stage long, en tenant compte des apprentissages et compétences travaillés en stage 1 et 2.

Situier son parcours par rapport au projet pédagogique de la formation et par rapport à la dynamique collective de la promotion.

Modes pédagogiques :

Informations collectives- Accompagnement personnalisé- Dispositif de mise en stage- réunion de promotion- Groupes d'analyse de la pratique basés sur le développement des compétences «en situation»

Séquences :

Groupe d'analyse de la pratique

Dispositif de mise en stage

Accompagnement personnalisé par le formateur tuteur ou le formateur référent de la mise en stage

Réunion de promotion et régulation du collectif.

Evaluation : évaluation du projet de stage long

Module 210 - 2 ECTS 17hp/20hs/19hpt

Module visant à

favoriser chez l'étudiant, le développement et le transfert de ses compétences professionnelles par la mobilisation des ressources et apports travaillés dans les quatre domaines de formation, à partir de situations de stage et projet de stage.

Situier son parcours par rapport au projet pédagogique de la formation et par rapport à la dynamique collective de la promotion.

Evaluer son parcours de formation et réaliser les réajustements nécessaires

Modes pédagogiques :

Informations collectives- Accompagnement personnalisé- Dispositif de mise en stage- réunion de promotion- Groupes d'analyse de la pratique basés sur le développement des compétences «en situation».

Séquences :

Groupe d'analyse de la pratique

Réunion de promotion et régulation du collectif

Bilan de fin de seconde année de formation avec le formateur tuteur ou de façon tripartite dans le cadre de l'apprentissage.

Evaluation : évaluation de l'écrit relatif à la seconde année de formation, remis lors du bilan de fin de seconde année.

Module 212 - 2 ECTS 17hp/20hs/20hpt

Module visant à

Favoriser chez l'étudiant, le développement et le transfert de ses compétences professionnelles par la mobilisation des ressources et apports travaillés dans les quatre domaines de formation, à partir de situations de stage et projet de stage.

Situer son parcours par rapport au projet pédagogique de la formation et par rapport à la dynamique collective de la promotion.

Modes pédagogiques : Accompagnement personnalisé- Réunions de promotion. Groupes d'analyse de la pratique basés sur le développement des compétences « en situation ».

Séquence:

Groupe d'analyse de la pratique

Réunion de promotion et régulation du collectif

Evaluation : Ecrit individuel faisant apparaître des constats professionnels relatifs au stage long et un questionnement

Module 214spé - 2 ECTS 15hp/23hs/17hpt

Module visant à

Situer son parcours par rapport au projet pédagogique de la formation et par rapport à la dynamique collective de la promotion.

Evaluer son parcours de formation et se projeter dans son projet professionnel

Modes pédagogiques : Accompagnement personnalisé- Réunions de promotion.

Séquences :

Réunion de promotion et régulation du collectif

Bilan de fin de parcours de formation avec le formateur tuteur

Evaluation : évaluation de l'écrit relatif au parcours de formation, remis lors du bilan de fin de formation.

202spé/209spé – Organisation de l'atelier ou du lieu de travail

Description : modules visant à :

Acquérir les savoirs de base pertinents à l'aménagement d'un poste de travail

Analyser une situation de travail

Mettre en œuvre des actions d'aménagement en prenant en compte la personne et l'environnement

Formation concernée : Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC 2

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Module 202spé – 3 ECTS 15hp/33hs/30hpt

Module visant à :

- . Comprendre l'ergonomie
- . Repérer le poste de travail de manière globale : atouts, contraintes, personne concernée, environnement
- . Evaluer la gestuelle, la posture physique

Mode pédagogique :

Cours – exercices- TD en groupes – mise en situation - vidéos

Evaluation : exposé oral sur une situation de travail : constats, questions, analyse

Module 209spé – 2 ECTS 13hp/20hs/23hpt

Module visant à :

- . Analyser une situation de travail
- . Mettre en œuvre des actions améliorant la situation

Modes pédagogiques :

Cours – exercices- TD en groupes – mise en situation - vidéos

Evaluation : Dossier individuel relatant une situation de travail du point de vue ergonomique

204spé- Contexte légal et cadre d'intervention

3 ECTS 22hp/30hs/30hpt

Module visant à

- Développer les connaissances de l'étudiant dans le domaine du droit du travail
- Développer la compétence de l'étudiant à prendre en compte et intégrer les données législatives dans sa démarche d'intervention (ateliers, institutions)
- Développer la capacité de l'étudiant à comprendre le fonctionnement comptable et budgétaire d'un établissement en le resituant dans le contexte national et contexte de l'association
- Développer la capacité à lire les documents comptables et budgétaires communiqués au sein de l'association et de l'établissement

Formation concernée : Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC 2

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques :

- Apports de connaissances avec des supports pédagogiques (textes)
- Les apports incontournables sont transmis aux étudiants en photocopies.

Evaluation :

Etude de cas qui permet de mobiliser les connaissances juridiques

205spé- gestion d'établissement et budgets d'activités

2 ECTS 14hp/20hs/22hpt

Module visant à :

- Développer la capacité de l'étudiant à comprendre le fonctionnement comptable et budgétaire d'un établissement en le resituant dans le contexte national et contexte de l'association

Développer la capacité à lire les documents comptables et budgétaires communiqués au sein de l'association et de l'établissement

Développer la compétence de l'étudiant à prendre en compte et intégrer les données et outils comptables et budgétaires dans le cadre de l'activité qu'il mène et/ou de l'atelier et à participer à leurs productions.

Formation concernée : Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC 2

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques :

Alternance d'apports théoriques toujours en lien direct avec les institutions privées du secteur social et médico-social et exercices pratiques.

Evaluation :

Ecrit sur table en 3 parties :

QCM

Questions courtes

Module 211spé – Etude ergonomique de l'activité – 2 ECTS

Module visant à :

Appréhender les notions de base en ergonomie

Faire un diagnostic ergonomique de l'atelier, du poste de travail, de l'activité

Faire évoluer le diagnostic initial en fonction des points de progrès repérés

Formation concernée : Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC 2

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : apports théoriques, apports méthodologique, travaux dirigés à partir des situations de travail

206spé/213spé - La progression technique - 4 ECTS

35hp/40hs/41htp

Module visant à :

Elaborer un projet d'atelier à partir du projet institutionnel

Apprendre à mener une séquence d'apprentissage et à l'évaluer

Construire les référentiels d'atelier et les référentiels « métier »

Mettre en œuvre les pédagogies d'alternance

Formation concernée : Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC 2

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Module 206spé – 4 ECTS 35hp/40hs/41htp

Module visant à :

. Elaborer un projet d'atelier à partir du projet institutionnel

. Apprendre à mener une séquence d'apprentissage et à l'évaluer

IRTS Hauts-de-France – Guide des études 2017-2020

- . Construire les référentiels d'atelier et les référentiels métier
- . Mettre en œuvre les pédagogies d'alternance

Mode pédagogique :

En ½ promo : l'ETS, sa tâche, son atelier

En ½ promo : Le référentiel de l'atelier

Apports théoriques

Travaux de groupes à partir de situations concrètes issues du terrain

Evaluation :

1 dossier individuel sur « l'ETS et sa tâche »

Module 213spé – 2 ECTS 26hp/15hs/15hpt

Module visant à :

- . Elaborer un projet d'atelier à partir du projet institutionnel
- . Apprendre à mener une séquence d'apprentissage et à l'évaluer
- . Construire les référentiels d'atelier et les référentiels métier
- . Mettre en œuvre les pédagogies d'alternance

Mode pédagogique :

En ½ promo : l'ETS, sa tâche, son atelier

En ½ promo : Le référentiel de l'atelier

Apports théoriques

Travaux de groupes à partir de situations concrètes issues du terrain

Evaluation :

1 dossier individuel sur « construire un référentiel d'atelier »

207spé/215spé - Le projet, du diagnostic à l'évaluation

Module visant à :

Apporter les ressources méthodologiques, théoriques et pratiques permettant à l'étudiant de développer sa compétence à :

La réalisation d'un diagnostic

La conception d'un projet en tenant compte du contexte d'intervention et de la dimension d'équipe

La mise en œuvre du projet

L'évaluation du projet et de la démarche réalisée

Formation concernée : Educateur Technique spécialisé

Domaine de compétences : DC 2

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Module 207spé - 3 ECTS 21hp/30hs/33hpt

Module visant à :

Connaître les différentes étapes méthodologiques de projet

Savoir élaborer une démarche projet, du diagnostic à l'évaluation

Savoir planifier les tâches nécessaires à la mise en œuvre du projet

Savoir articuler les différents types de projet : établissement, groupes, ateliers, individuels

Savoir rendre lisible un projet aux usagers, aux collègues, à la hiérarchie, aux partenaires.

Mode pédagogique :

Apports théoriques en cours

Ateliers : Elaboration, mise en œuvre et évaluation d'un projet à partir d'une commande

Evaluation :

Dossier collectif relatif à la mise en œuvre d'une démarche projet, du diagnostic à l'évaluation

Module 215spé – 2 ECTS 12hp/20hs/34hpt

Module visant à :

Savoir communiquer son projet
Savoir rendre compte de l'action

Mode pédagogique :

Apports théoriques en cours

Ateliers : Elaboration, mise en œuvre et évaluation d'un projet à partir d'une commande

Evaluation :

Exposé collectif de la démarche projet

217spé - Préparation à l'épreuve de certification – 3 ECTS

31hp/25hs/28hpt

Savoir rendre compte à l'écrit et à l'oral de sa démarche de professionnalisation au travers d'une séquence d'apprentissage en atelier, en utilisant les supports adaptés.

Module visant à :

Organiser un environnement de travail et d'apprentissage adapté aux usagers

Transmettre de façon adaptée des savoirs et savoir-faire techniques dans le cadre d'un parcours d'insertion et de formation professionnelle

Assurer la continuité, le suivi et l'évaluation de l'activité

Mode pédagogique :

Ateliers de préparation à la certification et accompagnement individuel à l'écrit et à l'oral

Evaluation :

Evaluation du dossier relatif à la démarche « séquence d'apprentissage »

Entretien oral sur l'organisation de l'environnement de travail

Formation concernée : Educateur Technique spécialisé

Domaine de compétences : DC 2

Pré requis : Aucun

Langue : Français

DC2 2^{ème} partie : Conception, conduite et évaluation d'un parcours de formation et d'insertion sociale et/ou professionnelle

Conception et mise en œuvre sur le site Métropole Lilloise – Sylvie PIERON

220 spé : Approfondissement d'un secteur d'intervention -6 ECTS

Module visant à :

Développer une connaissance précise des publics, du cadre d'intervention et des modalités d'intervention

A un questionnement sur la pratique dans une démarche éthique

IRTS Hauts-de-France – Guide des études 2017-2020

A la saisie des enjeux qui particularisent ce secteur

Modes pédagogiques : Enseignement théoriques, témoignages d'expériences, échanges de savoirs, recherches documentaires...

Modalités d'évaluation :

Ecrit faisant apparaître :

La démarche méthodologique suivie pour l'élaboration du diagnostic et la mise en perspective du projet élaboré dans le cadre du mémoire

La sélection bibliographique argumentée au regard du thème travaillé dans le mémoire.

221 spé -Préparation à l'épreuve de certification : le mémoire - 7 ECTS

40hp/78hs/78hpt

Module visant à accompagner l'étudiant dans la réalisation de son mémoire
Emerger une question professionnelle en lien avec le contexte d'intervention
Mobiliser des ressources théoriques et professionnelles pertinentes
Mettre en œuvre la méthodologie de projet
Analyser la pratique au regard des fonctions de l'ETS
Proposer et mettre en œuvre des actions pertinentes et cohérentes

Formation concernée : Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC2 2^{ème} partie

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Mode pédagogique : travail de groupe puis accompagnement individuel

Modalités d'évaluation : Ecrit du mémoire présenté au diplôme pour la certification du DC2.

224 spé – Les parcours d'insertion professionnelle et formation professionnelle- 2ECTS

35hp/20hs/30hpt

Module visant à développer les capacités de l'étudiant à mobiliser les dispositifs existants dans le cadre de parcours d'insertion professionnelle et de formation

Formations concernées : Educateur Technique Spécialisé – Conseiller d'insertion professionnelle

Domaine de compétences : DC2 2^{ème} partie

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : enseignement théorique – travaux dirigés

Evaluation : Etude de cas sur table

223 spé - L'encadrement technique de l'activité - 2 ECTS

20hp/20hs/16hpt

IRTS Hauts-de-France – Guide des études 2017-2020

Module visant à développer la capacité de l'étudiant à organiser l'activité en tenant compte des spécificités de l'équipe de travail.

Formations concernées : Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC2 2^{ème} partie

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : enseignements théoriques – travaux dirigés

Evaluation : Devoir sur table de type étude de cas

225 spé -Préparation à l'épreuve de certification - 4 ECTS

3hp/75hs/33hpt

Module visant à aider l'étudiant à préparer la soutenance orale de son mémoire

Formation concernée : Educateur Technique spécialisé

Domaine de compétences : DC2 2^{ème} partie

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : guidance collective et individuelle

Modalités d'évaluation : soutenance orale du mémoire présenté au diplôme pour la certification du DC2.

6.2. 3 Les modules d'enseignements du DF3 Communication professionnelle

DF3 1^{ère} partie : COMMUNICATION PROFESSIONNELLE- Travail en équipe pluri-professionnelle

Conception et mise en œuvre sur le Site Métropole Lilloise : S MELAN- S PIERON

301 spé Identification et compréhension du secteur - 3 ECTS

25hp/28hs/34hpt

Description : Module visant à situer l'étudiant dans le secteur social et médicosocial en saisissant les enjeux actuels, les différentes modalités d'intervention et les principaux acteurs à travers la diversité des professions en travail social.

Séquences visant à

Découvrir le secteur d'intervention des travailleurs sociaux, à travers la répartition des missions propres aux différents établissements et services, les spécificités des personnes accueillies, la diversité des professionnels intervenant dans des équipes éducatives et pluridisciplinaires.

Développer les capacités des étudiants à mener une démarche de recherche en groupe, et à transmettre les données issues du travail collectif

Développer ses capacités d'expression individuelles et collectives

Les fondements du travail social :

Séquence visant à :

Développer la capacité de l'étudiant à se situer dans le travail social aujourd'hui, en s'appuyant sur une lecture historique.

Le travail en équipe par secteur :

Séquence visant à :

Identifier les enjeux du travail en équipe et de l'organisation de travail dans les différents secteurs d'intervention

Formation concernée : Educateur spécialisé- Moniteur éducateur- Educateur Technique Spécialisé- Assistant de service social- Conseiller en insertion professionnelle.

Période : Semestre 1

Domaine de compétences : DC3

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignement théorique- Démarche de recherche collective- recueil de données sur site - traitement des données et transmission de celles-ci - Atelier de techniques d'expression (théâtre, arts clownesques, marionnette, vidéo, technologies nouvelles)

Modalités d'évaluation : Prestation collective dans le cadre du forum de découverte de secteur

302- Communication personnelle et professionnelle - 4 ECTS

38hp/39hs/39htp

Description : Module visant à comprendre les enjeux du travail en équipe éducative et équipe pluridisciplinaire et à communiquer professionnellement

Séquences :

Le « Soi communicant »

Séquence visant à :

Prendre conscience de ses capacités à communiquer pour les faire évoluer.

Mettre en évidence les mécanismes de communication pour mieux les utiliser.

Développer la capacité de l'étudiant à repérer les mécanismes et les enjeux des relations interpersonnelles et à se situer parmi ceux-ci.

Connaissance du cadre juridique

Séquence visant à :

Travailler les concepts, les méthodologies et l'éthique du travail en commun et permettre une mise à distance par rapport aux représentations initiales

Situer l'intervention éducative et sociale dans le cadre réglementaire

Apports disciplinaires

Séquence visant à :

Repérer les mécanismes psychosociologiques liés aux relations interpersonnelles : préjugés, représentations, influence sociale, changements d'attitudes, rumeur.

Analyse du rôle de l'ETS au sein de l'équipe- Niveau 1

Séquence visant à :

Se situer en tant que professionnel dans l'institution ou le service en s'appuyant sur une lecture de l'organisation et en mobilisant les différentes dimensions de la communication orale et écrite.

Réfléchir sur les éléments facilitateurs ou faisant obstacle au travail en équipe éducative ou pluridisciplinaire, pour développer l'efficacité du travail de coopération.

Formations concernées : Educateur spécialisé - Educateur Technique Spécialisé

Période : Semestre 2

Domaine de compétences : DC 3

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques- Travaux dirigés à partir de supports audio/textes/vidéo- Stage de communication avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations.

Modalités d'évaluation : Ecrit individuel relatif à l'analyse du rôle de l'éducateur spécialisé ou de l'éducateur technique spécialisé au sein de l'équipe (journal d'étude clinique niveau 1)

303/ 304/305spé Préparation à l'épreuve de certification : le journal d'étude clinique

Description : Processus de développement de chacune des compétences du DC3 1^{ère} partie, à partir des situations professionnelles du stage, de la mobilisation des ressources théoriques, méthodologiques et du positionnement professionnel de l'apprenant.

Analyse du rôle de l'éducateur technique spécialisé au sein de l'équipe pluridisciplinaire à partir de situations issues de l'expérience de stage

Module 303 : 2 ECTS 10hp/20hs/29hpt

Modalités d'évaluation : Elaboration du journal d'étude clinique en lien avec le stage 1

Module 304 : 2 ECTS 10hp/33hs/18hpt

Modalités d'évaluation : Elaboration du journal d'étude clinique en lien avec le stage 2

Module 305spé : 5 ECTS 3hp/58hs/77hpt

Modalités d'évaluation : Soutenance blanche du journal d'étude clinique avec le stage 3

Formations concernées : Educateur spécialisé - Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC3

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Ateliers de soutien à la réflexion individuelle et collective.

DC3 2^{ème} partie : COMMUNICATION PROFESSIONNELLE- Coordination Conception et mise en œuvre sur le site métropole lilloise : G DEUDON

Module 306 Travail d'équipe dans une cohérence globale 5 ECTS 30hp/68hs/45hpt

Description : Module visant à acquérir les connaissances nécessaires à l'inscription dans un travail d'équipe au sein d'une organisation.

Séquences :

Les écrits professionnels Niveau 1 – 9h Séquence visant à développer les compétences des étudiants à rédiger des écrits professionnels en lien avec le secteur d'intervention, les rôles et missions du professionnel.

Savoir repérer les différents supports écrits visant la transmission de l'information

Repérer les différents types d'écrits et leurs fonctions

Lecture des organisations et cadre juridique de référence- Apports disciplinaires (21h) Séquence visant

Apprendre les bases du droit du travail

Repérer les instances représentatives du personnel et comprendre leurs rôles dans l'entreprise

Repérer les questions liées au management et les incidences sur le travail en équipe

Développer une capacité de lecture institutionnelle par les apports de la sociologie des organisations.

Formation concernée : Educateur spécialisé – Educateur Technique Spécialisé

Période : Semestre 3

Domaine de compétences : DC 3- 2^{ème} partie

Pré requis : aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques- Travaux dirigés à partir de supports audio/

textes/vidéo- Stage de communication avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations

Modalités d'évaluation : Réalisation d'un écrit professionnel

Module 307 - Modèles et techniques de communication - 4 ECTS 84hp/14hs/19htp

Description : Module visant à développer les compétences de l'étudiant à la communication écrite et orale.

Séquences :

Les modèles de communication- 16h

Séquence visant à :

Sensibiliser l'étudiant aux principaux modèles de communication (PNL, analyse transactionnelle, analyse systémique, approche psycho-sociale)

Les techniques d'entretien et de réunion- 33h

Séquence visant à :

Choisir les techniques d'entretien adaptées en fonction des objectifs professionnels ciblés

Savoir mener un entretien

Repérer les différents types de réunions et de savoir se positionner en tant que professionnel dans celles-ci en fonction de son statut, de ses rôles et missions.

Animer une réunion de travail à partir d'un projet ou de la mise en œuvre d'une action

Les écrits professionnels Niveau 2 - 22h

Séquence visant à développer les compétences des étudiants à rédiger des écrits professionnels en lien avec le secteur d'intervention, les rôles et missions du professionnel

Il s'agit de :

Saisir les enjeux actuels des écrits en les resituant dans le cadre légal et éthique

Acquérir une méthodologie adaptée au type d'écrit réalisé

Ecrire pour informer, expliciter, convaincre

Lecture de l'organisation et des jeux d'acteurs dans un travail en équipe- Niveau 2- 13H :

Séquence visant à mobiliser les différents apports étudiés dans le cadre du DC3 pour développer collectivement, l'analyse d'une situation professionnelle donnée.

Formation concernée : Educateur spécialisé – Educateur Technique Spécialisé

Période : Semestre 5

Domaine de compétences : DC 3- 2^{ème} partie

Pré requis : aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques- Travaux dirigés à partir de supports audio/textes/vidéo- Stage de communication avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations

Modalités d'évaluation : Réalisation d'un écrit professionnel

6.2.4 Les unités d'enseignements du DF4 Implication dans les dynamiques partenariales institutionnelles et inter institutionnelles

DF4 1^{ère} partie : IMPLICATION DANS LES DYNAMIQUES PARTENARIALES INSTITUTIONNELLES ET INTERINSTITUTIONNELLES- Implication dans les dynamiques institutionnelles

Conception et mise en œuvre sur le site Métropole Lilloise : Sylvie PIERON

401spé/402spé/403spé - Politiques sociales et législation par secteur d'intervention

Description : Acquérir un inventaire des dispositifs d'action sociale s'inscrivant dans les politiques sociales.

Périodes :

Semestre 4 - Module 401spé- Niveau 1 - **6 ECTS** 18hp/30hs/18htp

Semestre 5 - Module 402spé- Niveau 2 - **7 ECTS** 60hp/75hs/60htp

Semestre 6 - Module 403spé- perfectionnement et actualisation - **2 ECTS** 15hp/6hs/40htp

Séquences :

Connaissances des politiques sociales par secteur d'intervention

Connaissance du cadre institutionnel administratif et juridique : séquence destinée à aider l'étudiant à se situer professionnellement en référence au cadre juridique de l'intervention.

Veille professionnelle : séquence visant à développer les capacités des étudiants à développer une attitude de veille sur le secteur.

Prise en compte de l'évolution et problématiques des politiques sociales : séquence visant à développer les capacités des étudiants à se questionner sur les questions d'actualités et sur les mutations observées, à se positionner en argumentant son propos.

Réalisation d'écrits de synthèse et d'argumentation à partir de documents relatifs à une thématique relative aux politiques sociales et ateliers de correction.

Formation concernée : Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC 4-1

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignement théorique- Travaux dirigés – Tables rondes- Exposés- Exercices écrits.

Modalités d'évaluation : Réflexion écrite au regard des politiques sociales et du cadre légal réglementant le secteur d'intervention (synthèse et démarche d'analyse).

DF4 2^{ème} partie : IMPLICATION DANS LES DYNAMIQUES PARTENARIALES INSTITUTIONNELLES ET INTERINSTITUTIONNELLES- Travail en partenariat et en réseau

Conception et mise en œuvre sur le site métropole lilloise : D GALLIOT- I MACIEUX

403spé/404/406spé- Intervention en réseau et en partenariat et contribution à des pratiques de développement social territorialisé

Description : développer des compétences au travail en réseau et en partenariat, à participer au diagnostic d'un territoire, à intervenir en développement social local.

Périodes :

Semestre 4- Module 403 spé- Niveau 1 - **7 ECTS** 50hp/90hs/60htp

Semestre 5- Module 404- Niveau 2 - **4 ECTS** 50hp/23hs/40htp

Semestre 6- Module 406 spé- Niveau 3 - **5 ECTS** 7hp/56hs/80htp

Séquences :

Identifier les ressources du territoire et contribuer au diagnostic : Séquences visant à développer les compétences des étudiants à participer au diagnostic d'un territoire.

Il s'agit de :

Appréhender la notion de territoire

Situer la notion de territoire dans les politiques sociales et dans les politiques de la ville

Apprendre à repérer les ressources d'un territoire

Repérer la place de l'éducateur technique spécialisé comme professionnel parmi les acteurs du territoire

Mobiliser les partenariats et les réseaux professionnels : séquence visant à développer les compétences des étudiants à travailler en réseau et en partenariat.

Il s'agit de :

Identifier les différentes formes de réseaux et de partenariats

Acquérir les méthodologies d'intervention et de travail en réseau et en partenariat

Développer une approche stratégique de travail en réseau et en partenariat

Politique de la ville et développement social local : Séquence visant à développer les capacités de l'étudiant à identifier puis mobiliser les ressources existantes sur un site donné pour que réunies, les parties prenantes de ce territoire trouvent des solutions aux crises que rencontrent les populations

Savoir rendre compte d'une intervention en réseau et en partenariat et d'un engagement dans une pratique de développement social territorialisé : séquence visant au développement des compétences du DC4 2^{ème} partie, liées à l'intervention en partenariat réseau sur le territoire, à partir des situations professionnelles du stage, de la mobilisation des ressources théoriques, méthodologiques et du positionnement professionnel de l'apprenant

Formation concernée : Educateur spécialisé- Educateur Technique Spécialisé

Domaine de compétences : DC 4-2

Pré requis : Aucun

Langue : Français

Modes pédagogiques : Enseignements théoriques – Travaux dirigés – témoignages d'expérience – tables rondes- exposés- Mise en situation sur le site qualifiant.

Modalités d'évaluation : Elaboration d'un dossier rendant compte de la démarche professionnelle entreprise au regard des compétences attendues.